BnF
gallica BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE

Souvenirs de la Flandre wallonne. Recherches historiques et choix de documents relatifs à Douai et à la province ["puis" [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Souvenirs de la Flandre wallonne. Recherches historiques et choix de documents relatifs à Douai et à la province ["puis" : à Douai et aux anciennes provinces du Nord de la France].... 1861-1888.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

SOUVENIRS

DE LA

FLANDRE WALLONNE

RECHERCHES HISTORIQUES

ET CHOIX DE DOCUMENTS

RELATIFS A DOUAI ET AUX ANCIENNES PROVINCES

DU NORD DE LA FRANCE

PUBLIÉS

Sous les auspices de la *Société d'agriculture, des sciences et arts de Douai*

PAR

UN COMITÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Deuxième Série.

TOME TROISIÈME

DOUAI
L. CRÉPIN, ÉDITEUR
rue de la Madeleine, 23.

PARIS
DUMOULIN, LIBRAIRE
Quai des Augustins, 37.

GAND
CAMILLE VYT, LIBRAIRE
Rue des Régnesses, 1.

1883.

REPRODUCTION ET TRADUCTION RÉSERVÉES.

272
84

SOUVENIRS

DE LA

FLANDRE WALLONNE.

DOUAI, IMP. L. CRÉPIN.

SOUVENIRS

DE LA

FLANDRE WALLONNE

RECHERCHES HISTORIQUES

ET CHOIX DE DOCUMENTS

RELATIFS A DOUAI ET AUX ANCIENNES PROVINCES

DU NORD DE LA FRANCE

PUBLIÉS

Sous les auspices de la *Société d'agriculture, des sciences et arts de Douai*

PAR

UN COMITÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

TOME TROISIÈME. — DEUXIÈME SÉRIE.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES IMPRIMÉS

DOUAI
L. CRÉPIN, ÉDITEUR
rue de la Madeleine, 23.

PARIS
DUMOULIN, LIBRAIRE
Quai des Augustins, 13.

GAND
CAMILLE VYT, LIBRAIRE
Rue des Régnesses, 1.

1883.

RÉPRODUCTION ET TRADUCTION RÉSERVÉES.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.
Per. 8° 1274

AU LECTEUR.

Avoir été échevin, maïeur et juré de Tournai, à diverses reprises, de 1669 à 1698, et avoir écrit les notices qui suivent, voilà toute la vie publique et littéraire de Pierre *de la Hamayde* (1), écuyer, seigneur de Warnave et de Gamaraige, mort à Tournai, en la paroisse de St-Brice, le 18 mars 1711. Le manuscrit original de ces Mémoires appartient à M. Henri *le Maistre d'Anstaing*, écuyer, propriétaire à Braffe (Hainaut), mais une copie en a été faite pour la Bibliothèque de M. le baron Alphonse *de Rasse*, de Tournai, et c'est sur cette copie qu'ont été prises celles que possèdent la Bibliothèque royale de Bruxelles et la mienne. Dans tout ce manuscrit, je ne me suis permis d'autres changements que de remplacer les mots *le Vigne* par les mots *le Signe* (pour Lessinnes) à l'article 8 (BRABANT), et le mot *Deskemon* par ceux de *Des Rumeaux*, à l'article 83 (DE LONGUEVAL); pour tout le reste, c'est la reproduction littérale du manuscrit de M. le baron A. *de Rasse*.

Comte DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL.

Kain, 29 mai 1883.

(1) Sur sa famille, voir GOETHALS, *Miroir des notabilités nobiliaires*, Bruxelles, 1862. in-4°, II, 753.

LE LIVRE NOIR

DU

PATRICIAT TOURNAISIEN

OU

Mémoires de PIERRE DE LA HAMAYDE,

ÉCUYER,

Seigneur de Warnave et de Gamaraige.

1. HAUTE ROCHE. Jean LE SAGE at espousé ..... Il eut plusieurs enfans, entre autres : Thomas LE SAGE, capitaine dans le régiment de....., connu sous le nom *d'Haute Roche*. Il a espousé la fille du baron d'Ere par force et par la faute de la fille et de sa mère. Son père passe pour être menuisier, d'autres disent commis aux magasins de Narbonne (1).

2. PERSIN. Pierre PERSIN, Eschevin l'an 1669

(1) Thomas *le Sage*, écuyer, seigneur de Haute-Roche, capitaine d'infanterie, épousa, à Sainte-Marie-Madeleine de Tournai, le 7 mars 1684, Marie-Isabelle *van der Gracht*, fille de Gauthier *van der Gracht*, chevalier, seigneur de Passchendaele (Flandre occidentale), de Hulst, de Curenbrugge, etc., et de Suzanne-Thérèse *du Chastel*, baronne d'Ere, lez-Tournai, dame de Terramesnil (Somme). — *Recueil d'Arrêts du Parlement de Flandre*, par M. DUBOIS D'HERMAVILLE, page 81.

et 1674, avec moy, at eu, pour son père grand, le grand crieur au quartfour de la ville (1), comme est, aujourd'hy, Nicolas *Picq*. Sa mère grande estoit... (2) de l'Hôtel de ville. Il at espousé la fille du sr Conseiller de la ville *Surmont*. Elle est morte le 10 février 1687 (3).

Et son frère at espousé Madlle *Lannoy*, l'an 1675, fille unicque riche de 1400 florins de rente (4). Son frère, *Lannoi*, aussy unicq, at espousé, à Douai, la fille du conseiller pensionnaire *Cordouan* (5).

Le président *Mullet* a dit, à mon père, que les Persins venoient du costé de leur père d'un sergeant du bailliage à pied, et, du costé de leur mère, d'un sergeant à cheval dudit bailliage.

3. DESMARTIN, sr Desforesteau, qui fut Grand Prévost environ l'an 1650, estoit fils d'un paysan (1)

(1) David *Persin*, ou *Presin*, époux de Michelle *Mouchon*.

(2) Je crois que le mot omis est PORTIÈRE.

(3) Marie *de Surmont*, fille de Jacques *de Surmont*, conseiller pensionnaire de Tournai, et d'Agnès *de la Chapelle du Hennocq*.

(4) Jean *Presin*, trésorier du Parlement de Tournai, époux de Marie-Jeanne *Lannoy* ou *de Lannoy*.

(5) Antoine-Daniël *de Lannoy*, bourgeois-rentier, plusieurs fois échevin de Douai, marié à St-Pierre de cette ville, le 7 décembre 1671, à Marie-Jeanne *Cordouan*, fille de Jacques *Cordouan*, conseiller pensionnaire de Douai, et de Marie *Villain*.

(1) Jean *Desmartin*, écuyer, seigneur du Foresteau, baptisé à St-Jacques de Tournai, le 10 avril 1605, était fils de Jehan *Desmartin*, écuyer, seigneur du Foresteau, des Cocquelets, de la Rosière, etc., qui fut gentilhomme de la compagnie du seigneur de Rolleghem, puis devint bourgeois et juré de Tournai après avoir épousé, à St-Piat de cette ville, le 12 juin 1602, Jehenne *Bernard* (à l'épée).

du village de Pot ou de Selle (2). Il s'appelloit MARTIN. M. *Monnelle*, mayeur, a dit, à mon père, que le susdit Grand Prévost fit faire un faut acte par un notaire qui, dans un tiltre de bail, il luy donna le nom de DESMARTIN, au lieu de MARTIN. Voilà comme il usurpa son surnom.

4. DESMARTIN. La veuve DESMARTIN (1), demeurant près des novitiats, dont le fils espousa la fille de Bossu (2); le père de son mary (3) avoit esté homme de chambre au comte de Middelbourg (4). Vers le mois de septembre 1677, le fils qui espousa la fille de M. Bossu, en son vivant jurez à son tour (5), la fit appeler Madame, à l'imitation de *Preud'homme*, qui espousa Mad^lle^ *Monnelle* (6); de Monsieur *de Frise* (7); de Monsieur *Schincq* (8), et

(2) *Pot* est *Pottes*-sur-l'Escaut; *Selle* est *Celles*-lez-Molembaix.

(1) Marguerite *Damas*, veuve de Louis *Desmartin*, écuyer, seigneur du Brocquet, de Casau, etc,.

(2) Nicolas-François *Desmartin*, écuyer, seigneur de Hurtebise, etc., épousa, à Ste-Marie-Madeleine de Tournai, le 28 mai 1670, Anne-Monique-Françoise *Hovyne*, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Bossuyt-sur-l'Escaut, et de Marie *Fourmanoir de Merlain*.

(3) Théodore *Desmartin*, écuyer, seigneur du Brocquet, etc., bailli de Châtelineau, lez-Namur.

(4) Philippe-Lamorald *de Gand*, dit *Villain*, comte de Middelbourg, à cause de sa femme, Isabeau-Marguerite *de Mérode*.

(5) Antoine *Hovyne*, écuyer, seigneur de Bossuyt-sur-l'Escaut.

(6) Charles-François-Ange *Preud'homme* (de Cisoing), écuyer, seigneur des Aulnois, etc., qui épousa, à St-Jacques de Tournai, le 20 juin 1668, Eugénie (*de*) *Monnel*.

(7) Gilles *le Cappellier*, écuyer, seigneur de Frise (fief sis près de Bouchain), qui épousa, à St-Jacques de Tournai, le 30 juillet 1652, Marie-Marguerite *Hovyne*, dame du Ruisseau.

(8) Charles-Dominique *de Schynckele*, écuyer, seigneur d'Audenarche, qui épousa, à St-Jacques de Tournai, le 17 avril 1673, Anne-Marie-Catherine *Hannaert*, dame de Bisselinghe.

quantité d'autres qu'on nommoit par raillerie les *Dames de Saint-Jacques*, à raison qu'il en avoit beaucoup de cette cathégorie dans ladite paroisse.

5. DEFLINES. Le Grand Père du Conseiller du Conseil souverain qui fut Procureur-général estoit paysan de Mortagne, et sa mère grande, aussy paysanne, son surnom estoit *Martin* (1). Le fils dudit paysan, père au Conseiller, fut tabellion, et le fils l'ayant aussi exercé, il parvint jusqu'au Conseil souverain (2).—Le président *Mullet* dit, à mon père, l'an 1676, que le père du Conseiller estoit bastard (3), qu'il vint estre clercq n'estant qu'un pauvre paysan, qu'aprés 20 ou 30 ans il fut tabellion, à quoy le Conseiller a succédé.

La fille aisnée du Conseiller DEFLINES espousa Jean-Joseph *Limbourg*. J'ay trouvé dans les registres des Consaux, du 27 mars 1668, que Catherine *Ducquet*, veuve de Jean *van Limbourg*, bailly de Mortagne, et Jean-Joseph, son fils, bailly dudit lieu, demandèrent par requeste de vivre en Tournay sous billet de grâce. Il n'y avoit que deux garçons : l'aisné, qui estoit fort bien fait de corps et d'esprit, mourut

(1) Ce paysan était Jean *de Flines*, conseiller et procureur fiscal de Tournai, qui épousa à St-Piat de Tournai, en février 1606, Adrienne *Desmartin*. Il fut père, et non grand'père, du procureur-général.

(2) Robert *de Flines*, procureur-général, fils de JEAN et d'Adrienne *Desmartin*, fut baptisé à St-Piat de Tournai, le 2 septembre 1610.

(3) Ce père était *Jean* DE FLINES, qu'on a vu dans la note 1 de cet article 5. Selon les généalogistes ce Jean était fils de Remi DE FLINES et de Sainte *le Coche*. Voir : *Annuaire de la Noblesse de Belgique pour* 1866, p. 149.

d'un coup d'espée à la main, s'estant battu avec le sr du Don (4).

6. DUMONCEAU. Viennent d'un paysan d'aux environs de Clermont en Artois (1) ; il s'appelloit DUMONCEL, comme il se retira à Tournay, il épousa Madlle....., et pour n'estre pas cognu, il se fit appeller DUMONCEAU (2).

7. DE CORDES ET PRÉIS. Viennent l'un de Charon et l'autre de Mareschal. Un cadet des PRÉIS se fit anoblir, et celuy qui demeure à St-Jacques, qui vient de la première tige, fait le Gentilhomme sans l'estre (1).

8. BRABANT. Monsieur BRABANT, qui est receveur de le Signe (1) et bailly de Flobecq, qui at espousé la sœur des Conseillers Canfin et du Breucq

(4) La langue que parle Pierre *de la Hamayde* est parfois incompréhensible. Il m'a été impossible de déterminer le nom de la victime du seigneur du Don. Est-ce un *de Flines?* Est-ce un *van Limbourg?* Les généalogies sont muettes. Le seigneur du Don était-il *Dennetières*, *l'Hermite* ou *d'Assignies?* L'absence de date m'empêche d'affirmer la moindre chose.

(1) Ce lieu a cessé d'être un village.

(2) Je ne sais qui fut ce DUMONCEAU, mais j'ai trouvé, dans les Archives de Tournai, le testament de Martin *de Moncheau*, écuyer, seigneur du Chastelet (à Furne, paroisse de Genetz?), et de Marguerite *de Willem*, sa femme. Cet acte, daté du 23 décembre 1620, fut approuvé le 26 janvier 1623.

(1) Les DE CORDES tournaisiens étaient issus d'une branche cadette déchue des anciens sires de Waudripont, ou Wattripont et de Cordes en Hainaut; quant aux DE PRÉIS, je crois qu'ils ne furent jamais *nobles* ni *anoblis* et qu'ils se qualifiaient *écuyers*, sans droit.

(1) Lessinnes.

(2), la boiteuse, at eu, pour père celuy qui estoit bouvier et menoit la charette de Monsieur *Bodry*, recepveur de la terre de le Sinnes. Il obtint ladite recepte de son maistre et la laissa à son dit fils.

9. LE BLON. Monsieur Le Blond, qui at espousé la fille de Denys *Guillaume*, grand procureur de Tournay, de petit procureur, de greffier criminel, parvint à l'estat de son beau-père que possédoit le Conseiller *Dupont*. Il est du village de Willem ; son père estoit hoste dans le cabaret appellé du Craquoit, au hameau nommé Robigué (1).

10. DE LA CROIX DE MAUBRAY. De la Croix, s^r de Maubray, qui at espousé la niepce de l'Archevesque de Cambray (1), est fils d'un marchand de viu de la ville de Valenciennes (2). Il fit ses estudes à Tournay, à raison que son bien est dans les

(2) Jeanne-Claire *Cazier*, sœur de Jacques-Philippe *Cazier*, écuyer, seigneur de Camphin, de Franchendael, etc., et d'Adrien *Cazier*, seigneur du Breucq,

(1) Antoine *le Blon*, greffier criminel, puis procureur-général de Tournai, mourut en la paroisse de St-Piat, le 16 juillet 1696, après avoir épousé, en premières noces, Anne-Thérèse *Guillaume*, et, en secondes noces, Marguerite *de Vie*, ou mieux : *de Vicq*.

(1) Jean-François *de la Croix*, écuyer, seigneur de Maubrai (à Arc-Ainières), de Seignoreuil, de Gages, etc., mort en 1697, fut membre de la Magistrature tournaisienne, à diverses reprises, de 1674 à 1682; il avait épousé Catherine-Isabelle *de Voocht*, morte à Tournai, en la paroisse de St-Nicolas, le 5 février 1682, laquelle était, sans doute, nièce de Gaspard *du Bois*, archevêque et duc de Cambrai.

(2) Ce marchand de vin était Jacques de la Croix, seigneur de Maubray du chef de sa mère, Marie *de Cordes-Waudripont*, dame dudit lieu; il avait épousé Marie *Haugoubart*.

environs. Il fut fait juré le 26 avril 1674 par l'évesque dudit Tournay (3); *Ragot*, son confesseur et celuy de sa femme, a jugé que, pour le repos de la famille, il le falloit mettre dans les employs. Son frère, le moine de St-Amand, appellé Dom..... (4), estant bien dans l'esprit du baron de Quincy (5), le servit de secrétaire et d'agent, ce quil fut cause qu'il changea de nom et se fit appeller DE LA CROIX, qui est une famille noble de Valenciennes (6), et comme son frère demeuroit à Maubray (7), où il estoit cottisé comme les paysans, il luy conseilla de se faire anoblir, comme il fit par le secours du baron de Quincy, et, si tost après, il vint demeurer à Tournay et *Ragost* le fit du Magistrat. — Le baron *de Launay* (8) me l'at ainsy asseuré. Son père et grand père ont toujours signé DELECROIS, ce quil se vérifieroit au besoin.

(3) Gilbert *de Choiseul du Plessis-Praslin*, évêque de Tournai.

(4) Albert DE LA CROIX, ou *dom Landelin*, moine à l'abbaye de St-Amand-les-Eaux.

(5) Marie-Jacques-Ignace *Blondel*, chevalier, baron de Cuincy, célèbre officier-général de la fin du XVIIe siècle, fut maréchal de camp au service de Louis XIV.

(6) Une famille de Valenciennes du nom de *de la Croix*, qui portait: *d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois croisettes de gueules*, n'avait aucun rapport d'origine avec les DE LA CROIX DE MAUBRAY qui portent: *coupé, en chef: d'or, semé de croisettes pattées de gueules, et, en pointe, de sable;* mais les deux familles étaient bourgeoises de Valenciennes, et, *comme noblesse* (si noblesse il y a, là où ne fut jamais chevalerie), se valaient.

(7) Maubray est un hameau et une ferme à Arc-Ainières (Hainaut).

(8) Le baron *de Launay* (Jean-François), faussaire de haut titre, ne fut jamais qu'un baron de contrebande et un noble douteux.

11. POLLINCOVE. *Nicolas* POLLINCOVE, père de Jean, et Jean, père de Jacques-Martin, président, qui est celuy qui at espousé la Montaubois de Saint-Omer, belle-sœur au sieur *du Chamge* (1), est à présent substitut du procureur-général (2). Son frère Pierre, encore à marier, est le troisième pensionnaire de la ville de Tournay. Leur père estoit docteur en médecine (3) ; il est à présent conseiller au Conseil souverain et président (1695) (4). Il a laissé un fils unicq (5).

Nicolas, leur grand père, estoit un marchand drapier qui demeuroit sur la place, où demeure, à présent, Isidor, débiteur de vin (6).

Il fut garde de la monnoie, manqua d'estre pendu. Nicolas espousa Antoinette *Varlot*, eut onze enfans : Françoise, Marie, Pierre, George, Jean, etc.,.

Nicolas eut un frère, nommé Pierre, qui espousa : 1° Marie *de Viscre*, et, 2° Marie-Françoise *du Pont*.

(1) Marie-Madeleine *du Chambge*, dame de Montâubois, belle-sœur et cousine de Charles *du Chambge*, écuyer, seigneur de la Saulderie.

(2) Il faut comprendre que le substitut du procureur-général était Jacques-Martin *de Pollincove*, ou *de Pollinchove*.

(3) Jean *de Pollincove*.

(4) Le conseiller et le président étaient Jacques-Martin *de Pollincove*.

(5) Charles-Joseph *de Pollincove*, chevalier, seigneur de la Beuvrière, de Scardau, etc., etc.

(6) Isidore *Longueville*, ancien valet de Pierre *de Saint-Génois*, chevalier du Manaige-au-Bois.

Jean DE POLLINCOVE, fils de Nicolas, espousa une *du Chamge* (7).

Nicolas, frère du président, fut dominicain et prieur, 1698.

Pierre *Barry* estoit beau-père de *Nicolas* POLLINCOVE, 1583.

Nicolas POLLINCOVE, parin, 1585.

Françoise POLLINCOVE, mareine, 1586.

Pierre, fils dudit Nicolas, né 1591.

George, fils dudit Nicolas, né 1593.

Marie, fille dudit Nicolas, née 1595.

Jean, fils dudit Nicolas, né 1596.

Le susdit *Nicolas* fut garde des monnoies, espousa Antoinette *Varlot*, en eut 4 fils et deux d'une portée, et 3 filles et deux d'une portée. Il mourut 1618 et elle 1628.

Jean DE POLLINCOVE, docteur en médecine, espousa ..... *du Chamge* (8), fut juré, mort....

1ères.

Jacques-Martin, le président, né 1640.

Pierre, le conseiller, est né 1643.

Nicolas, le dominicain, est né 1648.

Jacques-Martin espousa une *du Chamge*, de Saint-Omer, la Montaubois, sa parente, en eut un fils unicq (9) fait président à la dernière dénomination

(7) Jean *de Pollincove*, docteur en médecine, épousa, à Tournai (St-Jacques et Saint-Quentin), le 23 décembre 1622, Marguerite *Rogiers*, fille de Louis, docteur en médecine, et de Marie *Desmartin*.

(8) Voyez la note précédente.

(9) Voyez la note 5 du présent article.

des Présidents, il y en a huit. On m'a dit, le 7 de juillet 1710, qu'il at espousé, passé sept ans, la fille d'un menuisier de Paris et qu'il en avoit 3 à 4 enfans (10). Son père, en 1710, s'est démis en sa faveur de la charge de 1er président; ils sont establys à Cambrai; le père revient à Tournay.

12. DE MONNEL. Monsieur DE MONNEL, seigneur de l'Espignoy à Pot (1), souvent Mayeur et second Prévost de Tournay, cadet de sa famille, est fils d'un docteur en médecine qui se fit anoblir (2). Son frère aisné, homme bien qualifié, mourut fort jeune (3), laissant trois enfans dont l'aisné fut tué à Bruxelles (4); le second, sr des Ruelles, est encore à marier (5), et la fille espousa le cadet des *Preud'-homme* (6).

(10) Ici l'on découvre, nettement, la calomnie : *Charles-Joseph* DE POLLINCHOVE épousa, à St-Brice de Tournai, le 9 janvier 1730, sa cousine germaine, Marie-Madeleine *du Chambge de la Saulderie*. Ni dans le contrat de mariage du 7 janvier 1730, ni dans l'acte religieux, il n'est qualifié *veuf*, ce qui eut eu lieu s'il avait convolé.

(1) *Charles* DE MONNEL, écuyer, seigneur de l'Espinoi, à Pottes-sur-l'Escaut.

(2) *Antoine* MONNEL, ou DE MONNEL, licencié en médecine, seigneur de Bouvrie, anobli par Philippe IV d'Espagne, souverain du Tournaisis, le 28 février 1628, mourut à Tournai, en la paroisse de Notre-Dame, le 4 septembre 1650.

(3) *Michel* DE MONNEL, écuyer, seigneur du Ruwez au Mont-Saint-Aubert, lez-Tournai.

(4) *Antoine-Joseph* DE MONNEL, écuyer, baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 4 février 1640.

(5) *Michel-Nicolas* DE MONNEL, écuyer, seigneur du Ruwez, mort à Tournai, en la paroisse de St-Jacques, le 1er avril 1688, à l'âge de 47 ans 5 mois et 3 jours.

(6) *Eugénie* DE MONNEL, femme de Charles-François-Ange *Preud'homme*, écuyer, qu'on a vu, ci-devant, note 6 de l'article 4.

13. DE CHASTILLON: *Jean* DE CHASTILLON, escuyer, (avoit un frère, *Nicolas*, escuyer, s^r de le Guelle), a laissé Charles, escuyer, s^r de Malaisse, prévost de Tournay, et iceluy a laissé Eleuther, escuyer, s^r de Malaisse, Mayeur de St-Brixe, et Eleuther a laissé Philippes-Eleuther, escuyer, s^r de Malaisse et de le Guelle (1), sourd, qui espousa, en 1686, sa cousine germaine DE CHASTILLON.

Ces CHASTILLON viennent d'un marchand de drap qui demeuroit sur la place de Tournay (2).

14. PALLY, s^r de Bellerive, la Roussellerie, du Fontoy, etc. Celuy qui at espousé la fille d..... (1) est fils d'un PALLIO qui at esté valet du lombard d'Arras, où il espousa la fille dudit lombard (2). Celuy qui estoit aussy valet de ce temps audit lombard l'a conté à mon père ; il demeuroit devant notre maison au Becquerel (3) où il est mort passé plusieurs années. Il at consté, aussy, à mon père, que leurs richesses proviennent des biens que les Espagnols transpor-

(1) MALAISSE était un fief situé à Rumes, lez-Tournai ; LE GUELLE, ou L'GUEULE est une ferme, assez importante, sise à Kain.

(2) *Louis* DE CHASTILLON, damoiseau de Tournai, premier auteur connu de cette famille, épousa, en 1419, Agnès *Desfontaines*, et testa à Tournai, le 7 septembre 1452, en faveur de *Jean* DE CHASTILLON, son fils unique.

(1) Je crois qu'il s'agit ici de *Laurent* PALLY, écuyer, époux de Marie Bertelli, fille d'Horatio *Bertelli*, natif de Carignan (Piémont), et de N. *Grassis*. Voir la note qui suit.

(2) *Laurent* PALLY était fils de Giambattista-Flaminio *Pally*, qui testa à Tournai le 1er mars 1616, et d'Anna *de Bergania*.

(3) Le Becquerel est l'une des petites places ou squares de Tournai, sur la rive droite de l'Escaut.

tèrent d'Amiens audit lombard lorsque *Errantel* (4), espagnol, gouverneur de Dourlens, surprit ladite ville d'Amiens avecq un sacq de noix et une charrée de foing, pendant la grande messe. Comme les bourgeois composèrent pour se racheter du pillage, tous les officiers espagnols qui sçavoient bien qu'Henri 4e la reviendroit reprendre, comme il fit, ils transportèrent tous leurs butins audit lombard, et la plus grande partye desdits officiers ayants esté tuez pendant le siége, toutes les dites richesses demeurèrent au maître dudit lombard, chose véritable. Le grand père de mon père luy at aussy conté, savoir à mon père, que ce PALLIO allant entendre la messe, il se mettoit toujours sous le clocher et les cloches, et et lorsqu'on alloit lever Nostre Seigneur, celuy qui chassoit les chiens de l'église qui est le clocman, l'en chassoit aussy, parce que tous ceux qui tenoient le lombard du passé estoient excommuniés. Je parle du père du moderne (5).

15. MOREGHEM. M. DE MOREGHEM, conseiller de robbe courte au Parlement de Tournay, at obtenu le titre de *Baron* du Roy très-chrestien, pour avoir bien servy en sa charge de bourguemaistre d'Au-

(4) Hernando-Tello *Porto-Carrero* qui prit Amiens le 11 mars 1597.

(5) Il faut noter que l'un de ces *Pallio*, qu'on chassait des églises comme des chiens, était chanoine de Saint-Pierre à Lille, qu'il était grand propriétaire et avait, pour receveur, Guillaume *Delfosse*, sergent à cheval du bailliage de Tournai, auteur des barons *del Fosse et d'Espierres* ; c'était *Antoine* PALLY, cousin de *Laurent*.

denarde lorsque le prince d'Orange et les Espagnols et les Allemans l'ont assiégé (167.), et que le prince de Condé l'a dessiégé. Et fut fait, ensuite, Conseiller d'honneur supernuméraire sans gaige, et lorsque M. *de Carnin* (1) mourut, on n'en fit pas d'autre. Son nom est SPIRRE (2), il n'est pas gentilhomme ; son père fut receveur et bourgmestre de..... et mourut à....., et luy, avant estre bourguemaistre d'Audenarde, il avait esté capitaine de chevaux deux ans, seullement, au service d'Espagne dans le temps qu'ils (3) avoient Audenarde.

16. DELFOSSE. *Guillaume* DELFOSSE (1), pauvre homme estranger qui fut le grand père du receveur des Estats (vivant 1697), l'an 1613, achepta un office de sergeant du bailliage de Tournay. Son fils, *Nicolas*, (homme rude et sa femme douce et humaine, à leur mariage, ils n'avaient pas un siége), fils unicq, qui espousa la fille (2) de Jacques *Simon* (marchand de bas, rue St-Martin) (tante à Jacques *Simon*, capitaine des bourgeois, qui s'est perdu par sa conduite et par le grand nombre d'enfans), fut procureur pos-

(1) Cyprien *de Varick*, chevalier, seigneur de Carnin.
(2) *Adrien-Joseph* VAN SPIERE, baron de Mooreghem.
(3) Les Espagnols.

(1) *Guillaume* DELFOSSE était, en 1618, sergent à cheval du bailliage de Tournai, fonctions correspondant à celles d'huissier, puis il devint receveur et administrateur des biens d'Antoine *Pallio de Rinco*, ou *Pally*, chanoine de la collégiale de St-Pierre à Lille. — Le 5 août 1631, Nicolas *Delfosse*, fils dudit Guillaume, était notaire à Tournai. Telle est l'origine des barons *del Fosse et d'Espierres*.

(2) *Madeleine* SIMON, sœur et non fille de Jacques Simon, avait, pour père et mère, Antoine *Simon* et Claire *de Hane*.

tulant, et, en son vivant (3), Massar de cette ville, et son petit-fils moderne (4) espousa la fille du greffier *Errembaut* (5) et est receveur des Estats ; 2° Une de ses filles espousa un nommé *Bonnet*, paysan, comme il estoit procureur postulant (6); 3° Une autre fille est demeurée à marier (7) ; Et un garçon, chanoine (8); 5° Marie-Madeleine espousa M. *Rubens* qui estoit de la Chambre des Comptes à Lille (9) ; 6° Un moine à St-Martin ; 7° Un à St-Marc (10) ; 8° Une fille, Marie, dite la grande, espousa un *Portois* (11), en eut un enfant mort jeune.

Le conseiller *Errembaut* (1666)(12), voïant le des-

(3) *En son vivant* est une expression sublime de bêtise; c'est une calinotade. Il s'agit de Nicolas *Delfosse*.

(4) Pierre *de la Hamaide* s'est embourbé en cet endroit. *Petit-fils moderne* veut dire *Laurent* DELFOSSE, *fils de Nicolas et petit-fils de Guillaume*.

(5) Jeanne *Errembault*, fille de Gilles, greffier de Tournai, et de Jeanne *Desmons*.

(6) Adrienne *Delfosse*, mariée à Saint-Jacques de Tournai, le 3 janvier 1652, à Claude *Bonnet*, originaire de Jollain, *anobli* par l'achat d'une charge de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, audiencier en la chancellerie du Parlement de Tournai.

(7) *Françoise*, ou *Marguerite-Thérèse*, je ne sais laquelle,

(8) *Jean* DELFOSSE.

(9) Marie-Madeleine *Delfosse* se maria deux fois, car si elle épousa Michel *Ruebens*, auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes de Lille, elle épousa, aussi, à St-Jacques de Tournai, le 29 janvier 1659, Jean-Joseph *van Limbourg*, bailli de Mortagne.

(10) Les deux moines furent ou *Gabriël* DELFOSSE, ou *Marc-Antoine* DELFOSSE ou *Charles* DELFOSSE.

(11) Martin *Portois*, greffier criminel de Tournai.

(12) Louis *Errembault de Dudzeele*, bourgeois de Tournai, doué d'une si grande finesse politique qu'elle faillit lui être fatale. Il fut *anobli* par le roi d'Espagne et par le roi de France qu'il a, successivement, trahis.

cin de la France, persuada *du Rieu*, massart (13), à se déposer, luy persuadant qu'il devoit tout craindre des François ; il se laissa dupper et on fit *Nicolas* DELFOSSE, massart. Pour espouser la fille *Errembaut* (14), le conseillier (15) fit *Nicolas*, son père massart par finesse et obligea ledit *Nicolas* à liquider la recepte des Estats (16).

Leurent DELFOSSE, à présent receveur, a plusieurs enfants :

1°....., (17) espousa M. *Mullet*, conseiller au Parlement (18), a plusieurs enfants ;

2°.....; sœur noire, religieuse à Courtray (19) ;

3° Marie-Marthe espousa le baron de Rongy (20) ;

4° Messire *Leurent*, moine à Saint-Marc (21) ;

(13) Nicolas *du Rieu*, massart ou receveur général de Tournai.

(14) Jeanne *Errembault*, qu'on a vue, note 5 du présent article.

(15) Louis *Errembault de Dudzeele*, qu'on a vu, note 12 du présent article.

(16) Ce galimatias veut dire que : pour marier avantageusement sa sœur, Jeanne *Errembault*, à *Laurent* DELFOSSE, le conseiller, Louis *Errembault de Dudzeele*, fit *Nicolas* DELFOSSE, père de Laurent, massart de Tournai par finesse au dépens du massart Nicolas *du Rieu*, puis qu'il obligea ledit Nicolas DELFOSSE à céder, à son fils Laurent, la recette des Etats du Tournaisis.

(17) *Marie-Marthe* DELFOSSE, femme de Charles-Albert *de Mullet*, écuyer, lieutenant-général du bailli de Tournai-Tournaisis, qu'elle épousa à St-Jacques de Tournai, le 28 novembre 1680.

(18) Charles-Albert *de Mullet*, de la note précédente, devint conseiller au parlement de Tournai et chevalier.

(19) *Adrienne-Isabelle* DELFOSSE.

(20) *Jeanne-Agnès* DELFOSSE, et non Marie-Marthe, épousa, à St-Jacques de Tournai, le 16 août 1691, Baudry-François *de Roisin*, chevalier, baron de Lecelles, seigneur de Rongy, etc.

(21) Saint-Marc, St-Mard, ou St-Nicolas-des Prets, lez-Tournai.

5°..... à marier, aveugle (22);
6°..... demy chanoine (23);
7°..... espousa *Bargibant* (24);
8°..... (25);
9° Un jé..., puis chanoine (26).

Nicolas, fils de *Guillaume* et unicq, fut procureur et notaire, puis recepveur des Estats, puis Massart.

17. LADAM (1) passe pour estre le fils d'un pasteur qui l'at eslevé tout grand, luy faisant acroire que ses père et mère estoient morts; at espousé une des filles *Grau*, marchand de clous (2); son beau-frère aisné (3) tint la boutique; sa sœur espousa le sieur *du Gardin*, receveur du comte de..... (4); une autre, le sieur *le Comte*, de Lille, et un autre frère chanoine (5), aussy une autre fille, Mon-

(22) *Pierre-Joseph* DELFOSSE, ou *Louis-Ferdinand Delfosse.*

(23) *Charles-Dominique* DELFOSSE, seigneur du Marquais.

(24) *Marie-Louise* DELFOSSE, femme de Marc-Antoine *de Bargibant*, écuyer, seigneur de Chin.

(25) *Catherine-Françoise* DELFOSSE, dame de la Tourbaudry.

(26) *Jean-Baptiste-Joseph* DELFOSSE, archidiacre de Flandre.

(1) *Ghislain-François* LADAM, licencié-ès-loix, peintre d'histoire, fils de *Gabriël* LADAM, bourgeois de Tournai.

(2) Madeleine *Grau*, première femme de Ghislain-François *Ladam*, était fille de Jacques, juré de Tournai, et de Marguerite *Pontpierre*; son mariage eut lieu à Notre-Dame de Tournai, le 16 janvier 1659.

(3) Gilles *Grau.*

(4) La femme de François *du Gardin*, juré de Tournai, était la tante de la première femme de *Ghislain-François* LADAM, et la mère de sa seconde épouse.

(5) *Catherine* GRAU, mariée à Notre-Dame de Tournai, le 24 août 1664, avec François-Daniël *le Comte*, écuyer, seigneur de Beaumont, de Meurs, du Bus, etc., et *Paul-Martin* GRAU, chanoine.

sieur *Heckmanne*, qui fut conseiller du Conseil souverain, mort l'an 1673 (6).

Ledit LADAM, l'an 1677, vers le mois de juin, il espousa, en secondes nopces, la fille aisnée dudit s^r *du Gardin*, mort un an devant comme il estoit juréz; son fils aîné est mort un peu après (7).

D'autres disent que son père estoit un brodeur rue St-Martin. Il fut page au défunt comte d'Egmont (8), avec qui il fut à Paris et en Angleterre.

18. VAILLANT. Le 1er janvier 1676, le président *Mulet* dit, à mon père, au Conseil souverain, que le grand père de VAILLANT, seigneur de Wattripont, frère au chanoine et au seigneur de la Bassarderie ou Merlin (1), estoit sergeant au bailliage. Du depuis M. *Maubray* (2) m'a dit avoir trouvé sa généalogie

(6) *Jeanne* GRAU, fille aînée de *Jacques* GRAU, et de Marguerite *Pontpierre*, épousa, à Notre-Dame de Tournai, le 7 août 1653, Josse *Hecqman* ou *Eckman*, qui fut reçu Conseiller au Conseil souverain de Tournai, le 9 janvier 1671.

(7) Paul-Antoine *du Gardin*, mort à Tournai, en la paroisse de St-Jacques, le 13 avril 1676.

(8) Philippe II, comte d'*Egmont*, prince de Gavre, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne en Angleterre et vice-roi de Sardaigne.

(1) Pierre *le Vaillant*, écuyer, seigneur de Waudripont, capitaine au service espagnol, mourut au siège d'Ostende, le 3 novembre 1599. Il fut l'aïeul de Guillaume-François *le Vaillant*, créé baron de Bousbecque par lettres du roi Louis XIV données à Versailles, en février 1697, de Jean-Philippe-François *le Vaillant*, chanoine de la cathédrale de Tournai, et de Nicolas *le Vaillant*, écuyer, seigneur de la Bassardrie, etc., capitaine des gardes du roi d'Espagne, Philippe IV.

(2) Jean-François *de la Croix*, écuyer, seigneur de Maubrai, qu'on a vu, ci-devant, note 1 de l'article 10.

dans la maison mortuaire de M. *la Maillerie* (3), bailly de Potte, où il se voit qu'un *Vaillant*, paysan de Pot, espousa une fille de la maison *de Cocq* (4), et son fils espousa *Wattripont*, fille de la maison *de Wattripont*, tombée dans la pauvreté (5), et il prit les armes entiers des *Wattripont;* son petit-fils espousa *Dassonville* (6), le descendant espousa *Dubosquel* (7), le fils de celui-là espousa *Hennin* (8).

19. DU CHAMGE. Le président *Mulet* a dit, à mon père, l'an 1676, que l'ave des sieurs DU CHAMGE, aujourd'hui chanoine de Tournay, greffier des Estats, bailly du Chapitre, des vefves *Van de Rodes, Deflines*, et la vefve du conseiller *Deflines* (1), estoit, aussy,

(3) Nicolas *de la Chapelle*, chevalier, seigneur de Mallery, grand prévôt de Tournai, où il mourut en la paroisse de St-Jacques, le 13 janvier 1675.

(4) Léon *le Vaillant*, seigneur des Vallées, épousa Agnès *le Cocq*, fille de Luc, seigneur de Nonancourt, et de Marie de Limoges (1489).

(5) Catherine *de Waudripont*, dame héritière de Waudripont, des Auneaux, du Thil, etc., transmit ces fiefs à ses descendants du nom de *le Vaillant;* sa pauvreté serait difficile à prouver. Elle mourut le 18 janvier 1599.

(6) Isabeau *d'Assonleville*, fille de Gilles, écuyer, seigneur de Patouval, gouverneur du fort St-Philippe-lez-Anvers, et de Marie *de Givry* (1588).

(7) Marie *du Bosquel*, ou *du Bosquiel*, fille de Jehan, écuyer, seigneur de Guisignam, etc., et de Marie *Hangouart* (1613).

(8) Anne *de Haynin*, dame de Bousbecque, etc., fille de Pierre, écuyer, et de Marie *de Groote*. Voir, pour le notes, 1, 4, 5, 6, 7 et 8, l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique pour* 1864, page 237.

(1) *Jean* DU CHAMBGE, bailli de Rumes et de Pecq, membre des Etats du Tournaissis comme représentant les seigneurs dont il était bailli, décédé à Tournai, le 16 août 1603, laissa entre autres

sergeant du bailliage comme *Delfosse* (2). Il laissa trois enfants mariez et un chanoine mort 1670 (3); de l'un est descendu le chanoine *Jaspard* DU CHAMBGE, mort 1684, greffier des Estats et le bailly du Chapitre et la veuve *Hardy* (4); de l'autre, les trois vefves et un chanoine d'Arras (5); du 3me un garçon mort à marier et deux filles religieuses au cloistre du Chasteau (6). — J'ay une lettre en parchemin où un *Nicolas* DU CHAMGE fut sergeant du bailliage en 1542 (7).

20. MULET. Le père de Monsieur le Président MULET (1) at esté vaché et valet de l'abbaye de St-Amand, et son fils depuis secrétaire, de là fût pensionnaire des Estats, puis pensionnaire de la ville, Conseiller du Conseil souverain, et, l'an 1675, Président, et il est mort le 29 septembre 1677, sur les huit heures du matin. 600 pistolles qu'il donna à un

enfants, quatre fils; savoir: NICOLAS, chanoine de Tournaï; JEAN, aïeul du chanoine *Jaspard*, du greffier et bailli, *Jean*, et de *Marie-Catherine*, femme de Jean-François *Hardy*, conseiller du roi, au bailliage de Tournai; NOËL, père de *Séraphin*, chanoine d'Arras; de *Thérése*, femme de Denis *van Rode;* d'*Isabeau*, femme de Robert *de Flines*, et de *Catherine*, femme de Balthazar *de Flines*, frère dudit Robert; DENIS, père de trois enfants qui me sont inconnus.

(2, 3, 4, 5, 6,) Voir les notes 1 de l'article 16, et 1 de cet article.

(7) Nicolas *du Chambge*, bailli de Rumes, mort à Tournai, en la paroisse de St-Jacques, le 30 octobre 1578, après avoir épousé, successivement, Jeanne, légitimée *de Cuinghien*, Marie *Brullant* et Marie *Desfontaines*.

(1) *Guislain* MULLET, fils d'Adrien *Mullet*, de Montenescourt, et d'Isabeau *le Comte*, fut nommé conseiller au Conseil souverain de Tournay, le 9 janvier 1671, et y devint second président le 2 octobre 1675. Il épousa Louise *le Febvre* dont il eut onze enfants.

commis de M. *de Louvoy* l'ont fait estre président, car M. *Courtin* at escrit de la Cour que mon père le seroit. Les cousines *Van Rodes* (2) m'ont dit, cejourd'hui, que son grand père tournoy le roty de St-Amand (3). Son fils est advocat fiscal du baillage depuis la mort de *Cocquel* (4). Sa fille at espousé M. *Honoré* fils du docteur et professeur en droit de Douay (5) Il at un garçon, moine à St-Martin, et d'autres enfants en nombre de six (6). *Honoré* est prévost de St-Amand.

21. CAMBIER. Mon père m'a dit souvent que lorsqu'il estoit jeune, dans les premières années de son mariage, fréquentant les CAMBIER, il y trouvoit souvent *Deflines*, le tabellion, qui s'entretenoit souvent avec ledit CAMBIER, de leurs fortunes, contant, l'un à l'autre, comment ils avoient quitté la conduite des porcs et des vaches pour prendre condition à Tournay. Le fils dudit CAMBIER at espousé une des filles *Bommars*, chaufourier, et son frère la fille d'un

(2) Marie-Magdeleine *van Rode* et Jeanne-Thérèse *van Rode* (Mme *de Flines*) qui avaient, pour oncle utérin paternel, le père de *Pierre* DE LA HAMAYDE, auteur de ces mémoires.

(3) Faux! Jean *Mullet*, ou *de Mullet* demeurait à Willerval.

(4) *Charles-Albert* DE MULLET remplaça N... (PAUL?) *Cocquiel* dit *le Merchier*.

(5) Hector-Ignace *Honoré*, écuyer, licencié ès-loix, seigneur du Locron, fils du docteur Georges *Honoré* et d'Elisabeth *Waghenart*, ou *Waggenaar*.

(6) Voir la note 1 de cet article. Le prêtre ou moine fut *Michel-Ange* DE MULLET.

fermier de Callonne. La mère dudit CAMBIER estoit une *Farinart* (1).

22. MONNEL. Le père de celuy qui a toujours esté le compagnon de mon père et son rival, cadet pourtant de sa maison, estoit docteur en médecine (1). Il s'est fait anoblir un peu avant mourir (2). Il avait trois fils : l'aisné estoit le plus accomplit et estoit amy à mon père ; il fut tué malheureusement, comme, aussy, son fils aisné, dans le bordel à Bruxelles (3). Le cadet, à présent aisné, est encore à marier, n'ayant point d'estude et fort incommodé de la langue ; il est inutil. Sa fille unique at espousé le cadet des *Prud'homme* (4). — Le cadet presque toujours esté du Magistrat, second Prévost et mayeur ; par mon père (5). Le 3e cer *Desmarets* est mort l'an 1679, laissant trois filles (6).

(1) Ici Pierre *de la Hamayde* confond les familles, car il est impossible que *Jacques Cambier*, marié, le 10 mai 1646 (Tournai, St-Quentin), à Marie *Farinart*, put être le grand père, ou même le père de *Jacques* CAMBIER qui épousa Marie *Bommart* le 19 juin 1650 (Tournai, Ste-Catherine). L'époux de Marie *Bommart* était fils de *Maximilien* CAMBIER, licencié-ès-loix, et de Marie *de Villers*

(1) Voir la note 2 de l'article 12.

(2) Voir la note 2 de l'article 12. Il mourut *vingt-deux ans après son anoblissement.*

(3) C'est le fils aîné du fils aîné, c'est-à-dire *Antoine-Joseph* DE MONNEL, fils de *Michel*, qui fut tué dans le bordel à Bruxelles.

(4) Le cadet qui était bègue se trouve mentionné, ci-devant, dans la note 5, et Madame *Preud'homme* l'est dans la note 6 de l'article 12.

(5) Cet autre cadet fut *Charles* DE MONNEL, écuyer, seigneur de l'Espinoi, mort à Tournai, en la paroisse de St-Nicaise, le 5 septembre 1702.

(6) Le troisième fils fut *Jean* DE MONNEL, écuyer ; mais le 3e

23. BARGIBANT. Le Président fut Conseiller des Doyens, puis Conseiller pensionnaire de la ville plus de 20 ans, puis Conseiller au Conseil souverain et président. Il s'est fait anoblir deux ans avant le changement d'Estat (1). Il vient d'une des plus anciennes familles de Tournay et des meilleurs bourgeois. Une de ses filles at espousé le seigneur *de Baudimont* (2); elle et un seul enfant qu'elle eut de luy moururent en une année de temps. — Son père estoit marchand de drap sur la place et fut massart (3).

24. BURGAU. Celuy qui at espousé une des filles de Paul *Cocquel*, sœur à ma cousine *Gauley*, est le fils d'un paysan d'Hu, près de Liège (1). Mon père le

conseiller fut, peut-être, Pierre *le Cappellier*, seigneur de Maretz on des Maretz à Willemeau, confondu par un copiste, dans l'article MONNEL dont il devrait être séparé pour former l'article 22.*bis*.

(1) *Jean* DE BARGIBANT fut anobli par le roi d'Espagne, Philippe IV, par lettres du 13 juin 1664. J. DE SEUR, escuier. *La Flandre illustrée*, etc., page 260.

(2) *Françoise* DE BARGIBANT épousa, à St-Piat de Tournai, le 31 décembre 1668, Alexandre-François *de Cambry*, écuyer, seigneur de Baudimont à Blandain; elle mourut, en la même paroisse, le 31 octobre 1670.

(3) *Louis* DE BARGIBANT, massart, ou receveur-général de Tournai, mort en la paroisse de St-Pierre de cette ville, le 25 mars 1634.

(1) *Henri* BURGAU, ou BOURGAU, *né à Maestricht, le* 1er *mars* 1624, selon ce que dit une note de l'auteur de ces *Mémoires*, épousa, à St-Jacques de Tournai, le 4 novembre 1647, Marguerite *Cocquiel*, dite *le Merchier*, baptisée à St-Quentin de la même ville, le 9 février 1629, fille de Paul *Cocquiel*, dit *le Merchier*, bourgeois de Tournai, et de Marie *Binoy*, dame du Val. Mademoiselle DE GAULEY, née Marie *Cocquiel*, dite *le Merchier* était sœur de Mademoiselle BOURGAU. *Mademoiselle* est la qualification des bourgeoises patriciennes mariées, sous l'ancien régime.

fait notaire, puis recepveur d'Anthoin, de là controlleur du bureau et du depuis petit procureur des Prévost et Jurez. — Sa fille aisnée est religieuse aux sœurs grises. Il y en at une autre dans une abbaye. La seconde est mariée à M. *des Coral*, commis au bureau de Calais (2).

25. ROTY. Le grand père de Monsr *Roty*, teinturier, eschevin et juré à son tour presque toute sa vie, s'appelloit *Rostie*, maistre d'hôtel à Philippes second, roy d'Espagne, pour quelque disgrace resta au Pays-Bas, et ayant mangé son bien, son fils, qui fut un très-honneste homme, vint demeurer à Tournay, et, pour ne point estre cognu, prit le nom de *Roty*, et, se meslant parmy les bourgeois, fit marchandise de teinture, et comme on le voulut faire Grand Doyen, il fit durer le procès un an entier, avec quoy il ne le fut point (1). Il laissa deux garçons : l'aisné s'en alla en Allemagne, et le second, mieux nay, resta icy et espousa la fille de Monsr *Sallablanca*, de Bruxelles, de qui il a 4 enfans (2).

26. VARLUT. *Gaspard* VARLUT, massart. — Son ayeul, *François* VARLU, fut décapité sur le marché de Tournay, avec Alexandre *Decq*, par ce qu'ils estoient

(2) *Coral* est un nom poitevin, *Corail* est provençal, mais *des Coral*, ou *d'Escoral*, m'est inconnu.

(1) *Pierre* ROTY, époux de Jeanne *Ladam* et père de *Jacques* ROTY, baptisé à St-Brice de Tournai, le 28 novembre 1633, échevin et juré de Tournai de 1655 à 1679.

(2) *Jacques* ROTY épousa, à St-Brice de Tournai, le 21 novembre 1664, Catherine *de Sallablanca*.

huguenots. — Le père de *Jaspard* s'appelloit... (1). Il espousa une *Surmon* (2). Il mourut d'une saignée mal faite. — Ledit *Jaspard* espousa..... *Vanderheyden*, morte sans enfans (3). Voié ma cassette à généalogies.

27. THIÉRY. Il a porté les couleurs chez Madame d'*Oignies* (1) comme valet et cocher. Il a esté valet de charpentier, et espousé une servante qui portoit pour toutte juppe une cotte de toille bleu, puis fut maistre charpentier, de là eut des commissions pour les ouvrages de l'évêché et du Chapitre de Tournay, et vers l'an 1670 fut bailly de Warcoing et puis bailly de l'évesché à la place d'un gentilhomme nommé .....

De sa première femme, il at eu un garçon (2); il at espousé, en secondes nopces, la fille aisnée du procureur *Bonnet*, qui at espousé une des filles du sieur

(1) Le père de *Jaspard* VARLUT fut *Nicolas* VARLUT mort à Tournai, en la paroisse de Saint-Jacques, le 17 septembre 1628. Ce Nicolas n'était pas fils de François VARLU, mais il eut, pour père et pour mère, *Paul* VARLUT et *Madéleine* REGNAULT.

(2) Jaspard *Varlut* épousa, à Saint-Piat de Tournai, le 28 novembre 1623, Jeanne de *Surmont*.

(3) Jeanne de *Surmont*, étant morte en 1660, vingt-et-un an après son mari, celui-ci n'a pu épouser une *vander Heyden*.

(1) Madame *d'Ongnies* était Marie-Antoinette-Florence *de Gribowal*, veuve du chevalier de Milomez (Jean de *Harchies*) et femme de Charles-Philippe *d'Ongnies*, comte de Sweveghem.

(2). *Bauduin* THÉRY ou THIÉRY, fils d'Arnould et d'Adrienne *De le bar*, ou *Delbarre*, sa première femme, fut baptisé à Notre-Dame de Tournai, le 23 août 1661.

Delfosse en son vivant Massart de la ville (3). — Il est paysan de Jolain près de Lédin. Il est bailly et recepveur d'aucuns gentilshommes (4).

28. SEPPA. SEPPA, le docteur en médecine, est le fils du lombard de Courtray. Il at espousé la fille d'un autre lombard, *Cantalouppe*. Il at esté, demy an, Dominicain à Gand ou Courtray (1). — Le père qui at espousé une des filles..... (2) et a laissé enfans. Celui-cy estoit docteur en médecine (3). Il at esté Eschevin, juré et mayeur de Saint-Brixe ; son second fils at espousé la fille du feu conseiller pensionnaire *Ternois*, le père duquel estoit teinturier à Lableau (4). Son troisième at espousé la fille unique de *Bargibant*, lequel at esté navieur, puis facteur et à

(3). Marie-Adrienne *Bonnet*, baptisé à Sainte-Marguerite de Tournai, le 23 janvier 1654, fille de Claude *Bonnet*, notaire, et d'Adrienne *Delfosse*.

(4) *Arnould* THIÉRY, qui finit par devenir ingénieur du Roi Très-Chrétien, chevalier des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, fut directeur de tous les travaux faits à Tournai sous Louis XIV, Quartier du Château, Quais, Citadelle, etc. Il eut, pour troisième femme, Alexandrine-Françoise *de la Broye de la Val*, dame d'Estaimbourg. Les *Macau*, de Jollain, sont issus de son second mariage par les *Pinchon*.

---

(1) *Antoine* SEPPA, mort à Tournai, en la paroisse de Saint-Jacques, le 25 novembre 1694.

(2) Catherine *Cantalupo*, ou *Cantaloup*.

(3) Voir la note 1 de cet article.

(4) Anne-Catherine *Ternois*, fille de François, conseiller de Saint-Brice, et d'Anne *du Quesne*, épousa, à Saint-Brice de Tournai, le 8 juillet 1674, *Dominique* SEPPA, lequel convola, à Saint-Piat de la même ville, le 16 février 1700, avec Marie-Anne *de Calonne*.

présent marchand de cette ville en Flandres, en briquettes, bois et autres denrées (5).

29. SCKINGQ, qui at épousé la fille feu M. *Hannart*, seigneur de Bisselinghe, est fils d'un bourgeois de Furnes (1). Son père fut greffier dudit Furnes (2), à ce que disent MM. *Hendricq* (3) et *Bervoet* (4). — Sa sœur at espousé M. *Desmartin* qui fut aux Indes Orientales (5).

30. SUCCRE, compagnon de *Succa*, tous deux petits et des plus médiocres bourgeois de Liége, vinrent s'habituer ici par leurs mariages qu'ils firent en espousant chacun une fille de *Pallio*, dit aujourd'hui *Pally*, infâme race qui, dans ce temps-là n'osoient paraistre en rue et estoient chassez des églises par les clocqmans avec les chiens (1). Celui-ci demeurant à Lille, et les enfants de son petits-fils

(5) Catherine-Thérèse *de Bargibant*, fille de Pierre et de Marie-Madeleine *Lambert*, épousa, à Saint-Jacques de Tournai, le 4 juillet 1677, *Jean-Baptiste* SEPPA, dont elle fut la première femme.

(1) *Charles-Dominique* DE SCHYNCKELE, écuyer, seigneur d'Audenarche, qui espousa à St-Jacques de Tournai, le 17 Avril 1673, Anne-Marie-Catherine *Hannaert*, était le fils de *Jacques* DE SCHYNCKELE, écuyer, et de Catherine *de Thouars*.

(2) Il n'est pas impossible que *Jacques* DE SCHYNCKELE ait été greffier de Furnes.

(3) Jean *Henderick*, licencié ès-loix, seigneur d'Ysenberghove et de Stouvre, reçu Conseiller au Conseil souverain de Tournai, le 11 septembre 1673, devint seigneur de Froyennes.

(4) Guillaume *Bervoet*, natif de Furnes, fut reçu greffier au Conseil souverain de Tournai, le 9 janvier 1671.

(5) Théodore *Desmartin*, seigneur de Casau, épousa *Marie-Madeleine-Anne* DE SCHYNCKELE.

(1) Voir la note 5 de l'article 14.

taschèrent de se maintenir dans la condition de noblesse dans laquelle le fils avoit usurpé à raison des grands biens qu'ils possédoient (2).

31. VANDER WOSTINE. Il est de Gand ; son père estoit marchand (1) ; il a deux sœurs : l'une mariée à..... (2) et l'autre..... (3). Luy, il at espousé la vefve *Coquel*, fille de la vefve *du Fay* (4) et voulant passer pour noble et faisant appeller sa femme Madame, ceux du bailliage luy firent un procès qu'il a perdu et payé grands despens. Le baron *de Launay* luy fit avoir un acte faut, à ce que mon père m'a dit, et n'osant en appeller au parlement il acheta une croix de St-Lazare pour pouvoir porter l'espée, et on dit qu'il en a payé 1,800 florins en jullet 1686 ; il perdit son procès au commencement

(2) Philibert *de Succre*, écuyer, seigneur de Bellaing, d'Oizies, etc., appartenait à la noblesse du Brabant Wallon ; ses quartiers étaient : SUCCRE, *Hontoy*, ROUVEROY-ST-SIMON, *Poupillon*. Il épousa, à St-Jacques de Tournai, le 26 Janvier 1621, Antoinette *Pally*.

(1) *Jacques-François* VAN DE WOESTIJNE, écuyer, fils de Jacques, surnommé l'Indien, à cause de ses voyages outremer, etc., et d'Isabelle-Ursule *le François de Regnauville*, fut seigneur du Plouy et mourut à Tournai, St-Quentin, le 14 avril 1721.

(2) *Marie-Claire-Cécile* VAN DE WOESTIJNE mariée, à Notre-Dame, de Gand, le 27 septembre 1668, avec Adrien *d'Haene*, avocat au Conseil de Flandre.

(3) *Claire* VAN DE WOESTIJNE (Annuaire de la noblesse de Belgique pour 1865, page 326.)

(4) Catherine *du Fay*, veuve de Paul *Cocquiel*, conseiller-pensionnaire de Tournai, épousa, à St-Quentin de Tournai, le 7 juillet 1682, *Jacques-François* VAN DE WOESTIJNE ; elle était fille de Philippe *du Fay*, seigneur de la Tourette, (à Reveaux, près Tourpes), et de Catherine *le Vent*.

de ladite année. M. *le Gay* (5) l'a toujours flatté pour vuider sa bourse et en profiter. Il n'a pas d'enfants.

32. SUCCA, compagnon de *le Succre*, petit bourgeois de Liége, espousa, aussy, une fille de *Pallio*, infâme race, dit à présent *Pally* (1), de laquelle il at eu un garçon et une fille (2); ils ont vescu, le père et le fils, comme des chiens, tant ils estoient mesquins. Le fils a espousé la fille de..... (3), de laquelle il at eu 4 ou 5 enfants, entr'autres l'aisné porte le nom *des bouvries* et at espousé, en jullet 1677, Mademoiselle *Condet*, vefve de feu le seigneur du Chastelet, de qui elle a bien emporté licitement et illicitement 40 mille florins (4).

33. VAN HORN. *François* VAN HORN estoit fils d'un huissier sans biens, et sa femme est la fille d'un surintendant du mont de piété de Courtray appellé...

(5) Charles-Joseph *le Gay*, licencié ès-loix, seigneur de Cartigny, bourgeois de Lille, mort à Tournai, St-Nicolas, le 19 août 1702. Voir à la fin de l'article 33.

---

(1) *Benoît* SUCCA, ou DE SUCCA, fils de Guillaume, capitaine au service du prince d'Orange, seigneur en Destelbergen, etc., et d'Hélène *van Milanen*, épousa, à St-Jacques de Tournai, le 9 novembre 1599, Marie *Pally*.

(2) *Benoît* DE SUCCA fut père de cinq enfants.

(3) *Guillaume* DE SUCCA, fils de Benoît et de Marie *Pally*, épousa, à Liége, par contrat du 6 juin 1634, sa cousine germaine, *Marie* DE SUCCA.

(4) *Benoît* DE SUCCA, seigneur de Bouverie, etc., épousa, à St-Brice de Tournai, le 13 juin 1677, Marie-Madeleine *de Mauldé de Condette*, veuve de Marc-Antoine *Pally*, chevalier, seigneur du Grand-Chastelet, de Grandrieu, de Steenbrugge, des Haies, etc.

(1). Le susdit VAN HORN fut pensionnaire de Courtray 17 ans et depuis conseiller au parlement de Tournay, mort le 21 septembre 1679 d'un mal de dent ; on luy donna un poison pour l'appaiser et il en avala, sujet de sa mort. Il a laissé trois filles et une morte à 10 ans, enterrée près de son père à St-Nicolas de Tournay. J'ay appris cecy de M. *Le Gay Cantigny*.

34. MONDET. Le conseiller du Conseil de Tournay est le fils d'un notaire de très basse condition : il paroît ce qu'il est dans ses mœurs (1). Il at espousé en secondes nopces la fille de Monsieur de Potteghem, gentilhomme, demeurant près de Courtray le..... .....; elle est morte le..... 1681 (2), et elle a laissé deux enfans. Le 20 de janvier 1682, il at espousé la seconde fille de Robert *Scorion*, défunt il y a longtemps (3); sa veve demeure en la

(1) François *van Hoorn*, conseiller au Conseil souverain de Tournai, mort à Tournai, St-Nicolas, le 21 septembre 1679, épousa Anne *van Humen*, dont il eut : *Marie-Isabelle-Thérèse* morte en la même paroisse, le 9 septembre 1678 ; *Philippotte*, y décédée le 24 mai 1690 ; *Anne-Marie*, y décédée le 12 avril 1729, âgée de 60 ans ; *Jeanne-Françoise* (Madame *de la Croix de Maubray*), y décédée le 4 janvier 1753, âgée de 83 ans. *Anne van Humen* mourut en la même paroisse, le 7 mars 1721, âgée de 85 ans.

(1) *Adrien* MONDET, licencié ès-loix, conseiller au Conseil souverain de Tournai, par réception du 7 avril 1668, était né à Renaix, le 10 avril 1633, du mariage de *Nicolas* MONDET, notaire, avec Catherine *Vullevens*.

(2) Jeanne-Marguerite *van den Berghe de Potteghem*, morte à Tournai, St-Jacques, le 14 mars 1681.

(3) Marie-Anne-Josèphe *Scorion*, veuve de Jean-François *de Gouy*, et fille de Robert *Scorion*, seigneur d'Ackelghem, et d'Elisabeth *vander Meulen*.

grande rue de St Jacques. Il a laissé 10 enfans ; la troiziesme fille at espousé le neveu du chanoine *Jonart* (4), ladite seconde fille avait espousé, en premières nopces, le fils aisné *de Gouy*, marchand de Tournay ; il est mort à Gand et il a laissé une fille à sa femme (5).

35. DELTERRE (1) se tient à Valenciennes. Son fils aisné qui espousa une des demoiselles *Labar* (2), sœur de la femme de Monsieur *de Chastillon* (3), passe à Tournay pour n'estre gentilhomme. Son père, ledit que dessus, at espoussé, en premières nopces, une femme qui n'estoit pas demoiselle et sans biens (4). Sa seconde..... (5). Une de ses filles at espousé, dans le caresme 1678, Monsieur *de Den-*

(4) Il s'agit des enfants de Robert *Scorion*, dont la troisième fille, Marie-Elisabeth, épousa, à St-Jacques de Tournai, le 17 février 1681, François *Jonart*, de Mons, fils de Philippe *Jonart* et de Saintine *Harou*.

(5) Il s'agit ici des enfants de Jean-François *de Gouy*, premier époux de Marie-Anne-Josèphe *Scorion*. Voir : Annuaire de la Noblesse de Belgique pour 1865, page 107.

(1) Ce nom de *Delterre* désigne un seigneur de le Tenre du nom de *de Spiennes*, ou *Despiennes*.

(2) C'est-à-dire une des filles de Jean *de Spiennes*, écuyer, seigneur de la Barre, châtelain de Leuze.

(3) Marie-Catherine *de Spiennes de la Barre*, femme de Charles *de Chastillon*, écuyer, seigneur del Gueule (à Kain-lez-Tournai), mourut à Tournai, en la paroisse de St-Jacques, le 17 avril 1703.

(4) Le seigneur de le Tenre qui me paraît être *Aimery* DE SPIENNES, écuyer, épousa Jacqueline *Desmaisières*, dont il eut Philippe-Dominique *de Spiennes*, écuyer, seigneur de le Tenre, et Madame *Dennetières de Leslieu* de la note 6 de cet article.

(5) La généalogie de la famille DE SPIENNES, ou DESPIENNES ne fait pas connaître les deux femmes du seigneur de le Tenre.

netier, seigneur du Lelieu (6), frère au seigneur des Watines, prévost (7); lors on dit qu'elle n'a point 600 florins de reute, d'autres disent 1200.

36. LEBRUN. Monsieur LEBRUN, qui a succédé au décanat de la cathédrale de Tournay (1694), à la mort du doyen *Jennaro*, est le fils d'un hoste et cabaret en Picardy. Pour avoir esté trop honneste, il a despleu aux Jésuittes et autres religieux, aussy à la princesse d'Espinoy (1), pour cela on l'at appellé en Cour où il reste et à luy défendre de retourner à son chapitre en 1705.

37. MARASSÉ. Mr MARASSÉ, aide-major à Tournay, espousa, en premières nopces, une françoise de bas lieu (1), morte dans les chagrins de sa conduitte. Il espousa, en secondes nopces, la veve des Foresteau, dit Desmartin (2), de qui il a eu un fils; elle est

(6) *Robert-François* DENNETIÈRES, écuyer, seigneur de Lelieu, ou de Leslieu, épousa *Marie-Hyacinthe-Thérèse* DE SPIENNES, Voir: F. V. GOETHALS. *Miroir des Notabilités nobiliaires*, etc., tome 1, p. 955.

(7) Arnould-Jean *Dennetières*, écuyer, seigneur de Laplaigne, des Wastines, etc., prévôt de Tournai.

(1) Jeanne-Pélagie *Chabot de Rohan*, femme d'Alexandre-Guillaume *de Melun*, prince d'Epinoy, marquis de Roubaix, vicomte de Gand, etc.

(1) *Marie-Thérèse* PAIN ET VIN dont les armoiries se trouvent dans l'Armorial général de RIETSTAP.

(2) Marie-Josèphe *le Clercq des Noyelles*, douairière du Foresteau, veuve de Guillaume *Desmartin*, seigneur du Foresteau, épousa, à Ste-Marguerite de Tournai, le 4 mars 1662, *Antoine* MARASSÉ, écuyer, seigneur de Potel et de la Rocquette, fils d'Antoine, écuyer, seigneur de la Rocquette, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du Roi Très-Chrétien, capitaine de chevau-légers.

morte à Arras en may 1794. Il est aide-major ou capitaine des portes à la citadelle dudit Arras. Madame *du Hamel*, femme d'un capitaine des portes de Tournai (3), m'a dit, le 11 aoust dudit en 1694, qu'il est natif de Toulouse et fils d'un graissier du nom de *Leblun*, connu de Mr *Darasse*, aide-major en sa place à Tournay (4).

38. FRIGHEM, marchand gressier, puis marchand de bas, puis receveur de plusieurs particuliers, de là Eschevin, puis juré de Tournay l'an 1694 (1). Un de ses fils at espousé la fille d'un vitrier, *van Schoenhove* une fille at espousé *Josson*, conseiller au bailliage (2).

39. DU BOIS D'HERMAVILLE est le fils d'un conseiller d'Arras qui fut receveur du comte *d'Egmont* (1), père de celuy qui vit à présent (1698), et le père du conseiller a porté les couleurs comme laquais au grand père dudit comte *d'Egmont* (2) à présent vivant (1698). M. *Marbais*, doyen à Anthoin, me l'at asseuré ainsy pour avoir toute sa vie fréquenté

(3) Un Gilles-Louis *du Hamel* fut aide-major au Quesnoi-le-Comte (Hainaut), vers 1697. Il figure dans l'*Armorial général de France*, au registre de Flandre, Hainaut, etc.

(4) La généalogie de la famille DE MARASSÉ se trouve dans l'*Annuaire de la Noblesse de France* pour 1882.

(1) *Jacques* FRIGHEM, marchand, fit partie de la magistrature tournaisienne de 1682 à 1698.

(2) *Marie-Madeleine* FRIGHEM épousa, en premières noces, à St-Brice de Tournai, le 25 janvier 1695, Antoine-François *Josson*, licencié-ès-loix, conseiller royal au baillage de Tournai; et, en secondes noces, dans la même paroisse, le 28 mai 1698, Edouard *Henry*, seigneur de Chasau.

(1) Philippe II, comte *d'Egmont*. Voir note 8 de l'article 17.

(2) Procope-François, comte *d'Egmont*, duc de Gueldre, de Juliers et de Berg, prince de Gavre, etc.

dans la maison du comte *d'Egmont* défunt père. — Ledit seigneur HERMAVILLE est entré dans le parlement pour avoir donné parolle d'épouser une seure ou une fille du premier secrétaire de l'intendant *des Baignols* (3) ; dès qu'il fut conseiller, il ne tint sa parolle ; trois ou quatre années après (1690), il acheta une présidence, et, en 1698, il voulut espouser la fille de Mademoiselle *Locart*, veufve et remariée à un officier qui avoit une femme, il s'appelloit *Saint-Ange*, de qui elle a une fille toute grande ; celle qu'il veut espouser est de M. *Locar*, premier mary de *Saint-Ange*, mais ses parents ne le veuillent point.

40. BACLAN viennent d'un marchand de drap sur la place (1).

41. DE SURMONT. Marie *Binoy*, étant veuve de Michel *Visart*, espousa Nicolas *de Surmont*, fils de Pierre et de Marie *Martin* (1).

Elle mourut le 15 janvier 1676, à St-Jacques. Ses enfants sont : 1° *Marie-Gabrielle* DE SURMONT qui épousa Sébastien *Monnier* ; 2° *Nicolas* DE SURMONT, chanoine de Seclin ; 3° *Jacques* DE SURMONT ; 4° *Philippe* DE SURMONT ; 5° *Pierre* DE SURMONT qui épousa

(3) *Du Gué de Bagnols*, intendant de Flandre, Hainaut, etc. Les DU BOIS D'HERMAVILLE, dits, aujourd'hui *de Fosseux*, sont une branche cadette des *du Bois de Hoves ;* ils demeuraient à Douai avant d'aller en Artois.

(1) Jehan *Backeland* ou *Baclan*, marchand de drap, vivait à Tournai, en 1514, avec Marie *Gossiel*, sa femme.

(1) *Nicolas* DE SURMONT épousa, à Notre-Dame de Tournai, le 22 juin 1636, Marie *Binoy*.

Marie-Adrienne *Haugoubart* (2); 6° *Jaspard* DE SURMONT, religieux au monastère de St-Mard ; 7° *Marie-Thérèse* DE SURMONT, seconde femme de Simon *de Felleries*.

42. VISART. *Michel* VISART, marchand de bas, espousa Anne *Cachoire*, de laquelle il at eu trois enfans :

Le premier, *Michel* VISART, espousa Marie *Binoy*. Ils ont laissé un fils nommé *Michel* VISART qui espousa *Persin* (1), de laquelle il a laissé 2 ou 3 filles. Il est mort le 17 août 1665, gasté de boisson, et sa femme le 10 mars 1674.

Le deuxième, *Robert* VISART, espousa Jeanne *de Callonne*, la cousinne germaine de mon père. Il est mort le 28 septembre 1676, et elle le 20 novembre 1667. Ils ont laissé plusieurs enfans. *Jacques*, fils aisné, espousa, estant Eschevin, l'an 1666, 17 janvier, Anne *du Busse*, de Valenciennes. Il at plusieurs enfans. Il at un frère, moine à St-Martin ; un autre, moine à Vicoigne ; une sœur, religieuse aux Dominiquines, et une autre, religieuse aux Sœurs noires.

La troisième est une fille, ... *Visart* (2),

(2) *Pierre* DE SURMONT épousa, à St-Jacques de Tournai, le 4 octobre 1664, Adrienne-Marguerite *Haugoubart*, fille d'Olivier, surintendant du Mont-de-Piété de Tournai, et de Marguerite *de Douay*.

(1) *Michel* VISART épousa, à St-Quentin de Tournai, le 2 avril 1634, Marie-Catherine *Presin*.

(2) La troisième, c'est-à-dire l'aînée, *Anne* VISART épousa, à Notre-Dame de Tournai, le 20 juillet 1621, Jean *Laurent*.

espousa *Presin* (3), ont laissé Pierre *Presin*, greffier de St-Brixe qui espousa..... (4), at eu trois enfans : la femme *Vandueille* (5), la femme *van Rode* et un garçon (6).

Le susdit *Jacques* VISART est à présent conseiller au Conseil souverain de Tournay (7), et il doit son avancement à mon père, à qui, du depuis, M. *de Bly*, 1er président, a reproché, plus d'une fois, qu'il avait prévenu le Conseil et que s'il estoit encore à faire qu'il n'y parviendroit pas pour des raisons à cacher. Il at eu une fille, morte de peste, née le 19 février 1668 ; un garçon, né le 15 mai 1669 ; un autre né le..... 1670 (8) ; un troisième né le 2 febvrier 1672 ; une fille, née le 17 février 1673 (9).

(3) *Michel* PRESIN, le père du greffier de l'échevinage de St-Brice, n'épousa pas une *Visart*, mais bien Marguerite *Cottrel* et Marguerite *du Chambge*.

(4) Marie *de Surmont* épousa à Notre-Dame de Tournai, le 9 décembre 1664, *Pierre* PRESIN.

(5) *Marie-Gabrielle* PRESIN, femme d'Amable *Maupoint de Vendeul*.

(6) *Louise-Josèphe* PRESIN, femme de Jean-Baptiste-Charles *van der Heyden*, et non *van Rode*. — Le garçon était Jacques-Joseph *Presin*, écuyer, seigneur du Hennocq (à Froyenne, près de Tournai).

(7) Bien que *Jacques* VISART soit précédé du mot *susdit*, il n'en a été rien dit dans le paragraphe qui précède. Il était fils de *Robert* VISART et de Jeanne *de Calonne* et fut reçu Conseiller au Conseil souverain, le 7 janvier 1678.

(8) *Jean-François* VISART, baptisé à St-Jacques de Tournai, le 4 janvier 1671.

(9) *Pierre-François* VISART, fut baptisé à Tournai, en l'Eglise de Ste-Marguerite, le 3 janvier 1672. Sa sœur, Thérèse-Françoise, le fut le 15 février 1673.

43. BARGIBANT. *François* DE BARGIBANT, ave maternel de ma mère, maïeur de St-Brice en son temps, espousa..... *de la Haye* (1), l'an.... (2). Il mourut l'an..... (3), et sa femme, le.....(4). Il a fondé, en faveur des descendans, aux Chartreux près de Tournay, une cellule et un lict à Artevy (5). Son épitaphe est à St-Pierre. Ils ont laissé 5 enfans : un jésuitte, 2 capucins, *Louis* et *Marthe*. *Louis* espousa..... *Zivert* (6), en première nopce, de laquelle il eut *Louis*, chevalier du Saint-Sépulcre, docteur en théologie et chanoine de Cambray, mort 1638 ; *Jean*, qui fut jésuitte et mourut 1657 (7), et *Jean* qui fut Président au Parlement de Tournay, il espousa..... *Picquerie* (8), de laquelle il a laissé 2 garçons et 4 filles, sans les morts ; l'une a épousé ..... *Bodimont* (9). Elle mourut..... (10) et son enfant le..... (11).

(1) *Guillemette* DE LA HAYE, fille de Louis et de Guillemette *Localin*.

(2) Ce mariage eut lieu vers 1573.

(3) Il mourut à Tournai, St-Pierre, le 12 juillet 1606.

(4) *Guillemette* DE LA HAYE, mourut avant le 19 octobre 1592.

(5) Couvent des sœurs noires.

(6) *Louis* DE BARGIBANT épousa, à St-Jacques de Tournai, le ....1597, Catherine *Zivert*.

(7) Ce fils *Jean*, jésuite, n'a jamais existé, je crois qu'il s'agit de *François*, chanoine et écolâtre d'Antoing, puis chanoine de Tournai, omis par DE LA HAMAYDE.

(8) Jean DE BARGIBANT, épousa, à Saint-Pierre de Tournai, le 23 septembre 1633, Marie *Picquery*, originaire de Mons.

(9) Alexandre-François *de Cambry*, écuyer, seigneur de Baudimont.

(10) A Tournai, St-Piat, le 31 octobre 1670.

(11) La même année que la mère ; voir la note précédente.

Marthe, mère-grande de ma mère, espousa Philippe *Harout*; il mourut le..... (12), et elle, le..... (13) Ils ont laissé deux enfans, fille et fils. Le fils mourut estudiant au droit à Douay, et la fille, Catherine, espousa Nicolas *Scorion*, de qui elle a eu Françoise *Scorion*, ma mère, mourant 1618, 15 jours après l'avoir mise au monde. Tous ces biens viennent de *François* DE BARGIBANT.

Catherine DE BARGIBANT, sœur du président, espousa *Hannoteau*; elle mourut 1640 et luy 1665 (14). Ils ont laissé plusieurs enfans, tous religieux et religieuses, ormis une fille..... (15), laquelle at espousé..... *Liévo* (16), marchand de bas, souvent juré de la ville; depuis la mort de son père, il a quitté le négoce. Il a plusieurs enfans.

Marguerite DE BARGIBANT, aussy sœur audit président, espousa Jean *de la Charité*, d'Arras (17); il est

(12) *Philippe* HAROULT, mourut à Tournai, Notre Dame, le 23 janvier 1625, année de l'approbation de son testament qui se trouve aux Archives de Tournai.

(13) *Marthe* DE BARGIBANT, mourut avant 1625; son testament se trouve aux Archives de Tournai.

(14) *Catherine* DE BARGIBANT, épousa, à St-Pierre de Tournai, le 10 janvier 1621, Jaspar *Hannoteau*, échevin de St-Brice, fils de Jean, juré de Tournai, et de Marie *de Rodder*, sa première femme.

(15) *Marie-Madeleine* HANNOTEAU, mariée à Jacques *Liévou*, (Tournai. St-Brice, 25 novembre 1649),

(16) *Jacques* LIÉVOU, marchand, natif de Cambrai, fils de Nicolas *Liévou*.

(17) *Marguerite* DE BARGIBANT épousa, à St-Pierre de Tournai, le 19 février 1632, Jean *de la Charité*, que je crois fils de François et de Marie-Jeanne *Lequenne*. Il était natif d'Arras.

mort..... (18), et elle, le..... (19). Ils ont laissé sept fils et deux filles : *François, Jean, Antoine, Louis, Léandre, Ermès, Pierre-Joseph, Thérèse* et *Marie-Anne.*

Louis DE BARGIBANT, qui a eu 2 femmes estoit marchand de drap sur la place et fut massart et père du Président.

Le susdit *Louis*, fils de François, espousa, en secondes noces..... (20); il mourut le .....(21), et sa première femme le .....et sa seconde femme le.....(22). Il a eu deux enfants d'elle : Jacques, mort l'an 1651 (23), et François, chanoine d'Anthoin, et, en après chanoine de Tournay, et comme il pensoit d'aller en mesnage, il mourut le..... (24).

44. PIEDANA. *Joseph* PIEDANA est un paysan de Marchiennes-lez-Tournay, a porté les couleurs sous le conseiller *Couvreur* (1), fut clercq au procureur

(18) *Jean* DE LA CHARITÉ, mourut à Paris (St-Médéric), le 26 août 1672.

(19) *Marguerite* DE BARGIBANT, mourut à Tournai, St-Piat, le 9 novembre 1670.

(20) A St-Piat de Tournai, le 15 septembre 1618, Barbe *Liébart.*

(21) A Tournai, en la paroisse de St-Pierre, le 25 mars 1634.

(22) Catherine *Zivert*, la première femme mourut avant septembre 1618, et Barbe *Liébart*, la seconde, mourut à Tournai, St-Piat, le 21 janvier 1667.

(23) *Jacques* DE BARGIBANT, mort avant le 26 avril 1651, était fils unique du second lit :

(24) *François* DE BARGIBANT, septième enfant du premier lit, mourut à Tournai, en la paroisse de St-Pierre, le 27 juin 1655, âgé de 43 ans ; il fut enterré à Notre-Dame.

(1) François *Couvreur*, ou *le Couvreur*, seigneur du Plisson et du Sart, conseiller au Parlement de Flandre dès le 31 octobre 1689.

Godefroy et puis acheta sa procure (1698). On croit qu'il a fait un enfant à Marie-Joseph, sa servante.

45. DE WEULDRE. Le fils de Monsieur *de Weuldre*, seigneur de Meulebecq (1), at espousé Mademoiselle *Rabecq*, la seconde (2), et, en octobre 1692, comme ils estoient chez eux à la campagne, les trouppes de Brandebourg passant par chez eux, ils furent tout pillez et perdirent tout et furent si mal traités, luy et sa femme, qu'il mourut quinze jours après dans Tournay (3). On croit que sa femme fut fourragée, mais cruellement (4).

46. DE MARBAIS. Le père de *Jean-Louis* DE MARBAIS estoit un bastard et paysan, demeurant à Brugelettes-lez Ath (1). Sa mère..... (2). La prise d'Ath (1667) et y ayant fait ses humanités en est sorty avant qu'icelle fut remise par la paix de Nimègue, le 10 août 1678, et acheva ses estudes à

(1) *Philippe-Jacques* DE VULDER, écuyer, fils de Philippe, seigneur de Marienhove, etc., et d'Antoinette-Françoise-Lucrèce *Pally*.

(2) *Philippe-Jacques* DE VULDER épousa, à St-Brice de Tournai, le 18 septembre 1685, Marie-Lucrèce *Pally*, fille de Gérard Pally, écuyer, seigneur de Steenbrugge, etc., et de Marie *Ganthois (de le Cambe*, dite).

(3) Il mourut à Tournai, en la paroisse de St-Brice, le 25 octobre 1692.

(4) Marie-Lucrèce *Pally* convola avec Pierre-Lamorald *de Héricourt*, écuyer, seigneur de Beaumez, fils de Jean, écuyer, seigneur de Loches, etc., et d'Anne *Grenet*, dame de Garins.

(1) Jean-Louis *de Marbais* était fils légitime de Pierre *de Marbais* et d'Anne *Zuallart*.

(2) Anne *Zuallart* était issue d'une famille patricienne de la ville d'Ath.

Tournay, l'an 1675. Ainsy, voilà 23 à 24 ans qu'il demeure sous cette domination, sauf qu'il a esté cinq ans à Douay pour la philosophie et le droit, espousa Mademoiselle *de la Rue* (3), de Douay, et demeura tousjours à Tournay, paroisse St-Brixe et de St-Nicolas du Bruille, du costé d'Haynau ; les originaires desquelles paroisses et de ladite terre d'Ath ou du Hainault sont rénicoles, cela veut dire point aubin (4), estant d'un même pays et territoire, selon qu'il est notoire et expliqué par la coustume, joinct que les Flamans ne sont point aubins en France, ainsi qu'il est décidé par les ordonnances et arrests.

De sa première femme, *de la Rue*, en at eu deux filles et un garçon (5), puis espousa la proche parente de sa femme (6), native d'Arras, fille du receveur du défunt Evesque, sans enfans, et, en l'an 1704, il acheta un Consulat d'Arras (7).

47. D'WERP. Les *Gaillets* ont hérité bien 25 mille florins du costé de leur grande mère, des biens venant des *Fruitiers*, qui devaient tomber dans nos-

(3) *Jean-Louis* DE MARBAIS épousa, en premières noces, à St-Brice de Tournai, le 22 novembre 1683, Iolente-Ernestine *de la Rue*, fille de Philippe, bailli et receveur du comte *d'Ongnies*, et de Madeleine *le Maire*.

(4) *Aubin*, ou mieux *Aubain*, étranger non naturalisé.

(5) *Anne-Madeleine-Thérèse* DE MARBAIS, *Marie-Louise* DE MARBAIS, et *Louis-Ernest* DE MARBAIS.

(6) J. L. DE MARBAIS convola à St-Brice de Tonrnai, le 13 octobre 1692, avec Marie *Boucquel*, fille de Nicolas, bourgeois d'Arras, et de Marguerite *de la Rue*.

(7) J. L. DE MARBAIS fut reçu conseiller au Conseil d'Artois, le 22 octobre 1703, en remplacement de Robert-Antoine *le Clercq*.

tre maison *de la Hamayde*. — *Jean* DUERP ne leurs appartient de rien ; ils luy sont parents du costé de ladite grande mère et non de leur grand père : je parle de la femme de *Pollereau* et les siens. Ainsy, ils n'ont rien à connoître à l'obit de *Jean* DUERP, c'est par honesteté qu'ils y sont priez : mon père me l'a dit ainsy le 23 juin 1681. — Leur mère grande estoit sœur à la mère grande de mon père (1).

48. DE CALLONNE. *Jean* DE CALLONNE espousa Jeanne *de la Hamayde*, ma grande tante, le 10 octobre 1616 (1), laquelle nasquit le 13 décembre 1598 (2) et mourut de contagion, le 5 mai 1551 (3), et son mary, le. . . . . 1633 (4) ; laissèrent cinq enfans, sans les morts en bas âge. Ils laissèrent bien 1200 florins de rente à chacun.

1ère

JEANNE, née le. . . . . (5), espousa Robert *Visart*, le 7 février 1637 (6); elle mourut le 20

(1) La mère grande des GAILLET était, sans doute, une *Willocqueau*, mais ce devait être leur grand'mère maternelle, car je n'ai pas rencontré de *Gaillet-Willocqueau*.

(1) Ce mariage eut lieu à Notre-Dame de Tournai, le 6 novembre 1616. La date du 10 octobre 1616 est celle du contrat.

(2) Jeanne *de la Hamayde*, fille de Jean et de Judith *Willocqueau*, fut baptisée à St-Brice de Tournai, le 15 décembre 1598.

(3) En la paroisse de Notre-Dame, à Tournai.

(4) En ladite paroisse Notre-Dame, le 16 avril 1633.

(5) Baptisée à St-Pierre de Tournai, le 11 janvier 1618.

(6) A Notre-Dame de Tournai.

novembre 1667, à 10 heures du matin, d'une fièvre maligne, et son mary, le..... (7); laissèrent sept enfants vivans, sans les morts en bas âge (Voyez ci-devant, VISART, article 42) : *Marie-Barbe*, religieuse dominiquine, morte le.....; *Jacques* espousa Anne *du Bus*, il est conseiller au Conseil souverain, il a plusieurs enfans; *Jean-Baptiste*, né le..... (8), religieux à Saint-Martin, professe le..... 1665; *Marie-Anne*, née le ..... (9) religieuse aux sœurs noires, professe le..... 1666; *Denys*, né le 21 janvier 1651, professe à l'abbaye de Maroille, le.....; *Marie-Magdeleine*, née le 23 juin 1654 (10); *Robert-Joseph*, né le..... (11), religieux à St-Amand, professe le.....

2me

DENYS, né le....., espousa, le.....(12), morte le..... et lui, le..... (13); laissèrent cinq

(7) *Jeanne* DE CALONNE mourut à Tournai, en la paroisse de Notre-Dame, le 20 novembre 1667, et Robert *Visart* mourut en la même paroisse, le 28 octobre 1676.

(8) A Tournai, St-Piat, le 8 juin 1645.

(9) Baptisée à Tournai, Notre-Dame, le 4 avril 1647.

(10) Baptisée à Notre-Dame de Tournai, le 23 juillet 1654; épousa, à St-Quentin de la même ville, le 18 novembre 1686, *Jacques-Calixte* DE CALONNE, seigneur d'Havelus, etc., grand bailli de Mortagne.

(11) A Tournai, Notre-Dame, le 28 mai 1656.

(12) *Denis* DE CALONNE, licencié ès-loix, baptisé à St-Pierre de Tournai, le 17 juin 1621, épousa Marguerite *Liébart*.

(13) Les décès de *Denis* DE CALONNE et de sa femme ne sont pas dans les registres de catholicité de Tournai.

enfans : *Jeanne-Marguerite*, née le.... (14), espousa le..... *d'Hane*, capitaine d'infanterie ; il est mort le..... 1684 ; *Jacques*, né le..... (15) ; *Denys*, né le..... (16), professe à l'abbaye de Maroille, le.....; *Marie-Magdelaine*, née le 28 novembre 1647, espousa Ignace *van Rode*(17),qui fut jésuitte 5 ou 6 ans, le..... (18); ..... espousa *Havet*, le....., elle est morte sans enfants, étique, le..... (19).

3me.

JEAN-FRANÇOIS, né le....., espousa Gillette *de la Charité*, le..... (20).

(14) Baptisée à Notre-Dame de Tournai, le 14 avril 1642, elle eut, pour second époux, Baudry *le Sart*, écuyer, seigneur de Farvacq, de la Haute (à Bruyelle), etc.

(15) *Jacques-Calixte* DE CALONNE, seigneur d'Havelus, de Hauchin, etc., fut baptisé à St-Piat de Tournai, le 14 octobre 1644.

(16) *Denis-François* DE CALONNE, licencié-ès-loix, baptisé à St-Piat de Tournai, le 5 novembre 1646.

(17) Baptisée à St-Piat de Tournai, le 28 novembre 1647, *Marie-Madeleine* DE CALONNE épousa, à St-Brice de la même ville, le 6 janvier 1681, Ignace-François *van Rode*, juré de Tournai.

(18) *Marie-Madeleine* DE CALONNE mourut à Tournai, en la paroisse de St-Brice, le 3 octobre 1685, et son mari convola avec Anne-Louise *de Flines*.

(19) *Marie-Antoinette de Calonne*, baptisée à St-Piat de Tournai, le 21 août 1650, épousa Jaspard *Havet*, avocat au Conseil souverain de Tournai, et mourut à Tournai, Notre-Dame, le 31 août 1676.

(20) *Jean-François* DE CALONNE fut marchand de vins en gros. Il épousa, dans l'église de St-Piat à Tournai, le 9 février 1659 Gillette *de la Charité*, fille de Jean, natif d'Arras, et de Marguerite *de Bargibant*.

4me

MARIE-MAGDELAINE, née le....., espousa Denis *van Rode*, le..... (21). Elle est morte le....., et son mary, le..... (22). Ils laissèrent cinq enfans : *François-Ignace*, né le..... (23), espousa Marie-Magdeleine *de Callonne*, comme dit est ; *Jeanne-Thérèse*, qui at espousé Noé François *de Flines*, le 9 novembre 1672 (25); elle est morte le ..... et son mary le..... (26), laissèrent trois enfans et un garçon que son mary avait eu de sa première femme, Marie-Magdelaine *de la Hamayde* (27). Le troisième enfant de *Marie-Magdelaine* DE CALLONNE, femme de Denys, s'appelle *Antoine-Benoît*, se fit moine à St-Martin avant d'avoir achevé ses estudes, fit professe le..... *Marie-*

(21) *Marie-Madeleine* DE CALONNE, baptisée à Notre-Dame de Tournai, le 10 septembre 1628, y épousa, le 27 novembre 1651, Denis *van Rode*, prévôt de St-Amand, fils de Jean *van Rode*, bailli de Villers-St-Amand, et de Jeanne *Cocquiel*, dite *le Merchier*.

(22) *Marie-Magdeleine* DE CALONNE mourut avant septembre 1664, et son époux décéda le 9 mars 1675 (F. V. GOETHALS. *Miroir des Notabilités nobiliaires*, t. 1, p. 400.)

(23) Ignace-François *van Rode* fut baptisé à St-Piat de Tournai, le 25 novembre 1653.

(25) A St-Brice de Tournai.

(26) Noël-François *de Flines*, mourut en la même paroisse, le 22 décembre 1683.

(27) Jean-François *de Flines*, conseiller au Parlement de Flandre, dès le 16 mars 1705.

Magdelaine, née le..... (28), morte le....., dans le cloistre de St-André au vieux château, où elle estoit tablier (29) pour se former et instruire. *Marie-Claire*, née le .. décembre 1658 (30), fit professe aux Ursulines de Tournay, le.....

5me ET DERNIER.

LOUIS-CHARLES, né le..... 1629 (31), mourut, à marier, le 28 décembre 1672, fut trouvé mort le matin dans son lict, à onze heures du matin.

Marie-Gabriël *Rogiers*, fille du dernier Thiéry et d'une *le Febvre*, de Lille (32), espousa *Roland* DE CALONNE, son cousin germain, fils de Louis (33).— Un des enfans de ma cousine *Charlet* s'appelle *Pierre-François-Louis* DE CALONNE, l'aisné des *de la Hamayde* d'Ath, parin, et celle, susdite, mareine (34).

(28) 27 février 1656, morte en 1699. Selon GOETHALS, elle fu religieuse ursuline. (*Miroir des not. nob.*, t. 1, p. 400, Gent *van Rode*).

(29) Je ne sais ce que signifie le mot *tablier*, peut-être est-ce *préposée à la table*?

(30) Marie-Claire ne figure pas dans la Généalogie des *van Rode* par GOETHALS. Elle fut baptisée à St-Piat de Tournai, le 3 décembre 1657.

(31) *Louis-Charles* DE CALONNE, baptisé à Notre-Dame de Tournay, le 1er février 1630.

(32) Le dernier Thiéry *Rogiers*, pour l'époque bien entendu, avait épousé Françoise *le Febvre*, morte à Tournai, St-Quentin, le 12 août 1663.

(33) Le mariage de *Roland* DE CALONNE, seigneur du Quesne, et de *Marie-Gabrielle* ROGIERS fut célébré à St-Quentin de Tournai, le 22 février 1688.

(34) *Pierre-François-Louis* DE CALONNE, seigneur de Merchin, baptisé à St-Brice de Tournai, le 5 janvier 1699, était fils de

49. DE NEROL est un pauvre paysan, où il y avoit plusieurs enfans et, pour tout bien, il avoit un cincquiesme à un pigeonnier. Il fut valet et, aïant passé par tous les degrés dans les armes, il fut officier, et il espousa la fille aisnée du baron de Tinteny en 1695 (1), et sa sœur cadette espousa *Vandergractte* (2).

50. DONJE, ou DONCHE, conseiller au parlement. Il a acheté un consulat du président *Desjeuneau* (1697) et, un an après, il espousa une dame veuve qui fut la maistresse de son père qui estoit fermier et paysan près de Berghes (1).

51. DE GUIDE, advocat. Il est le fils d'un bou-

François-Louis, seigneur de Merchin, et de Marie-Thérèse *Charlez* (des *Charlez d'Autreppe*, de Wiers). Son parrain fut Pierre-Claude *de la Hamayde*, receveur du Roi catholique; et sa marraine fut Marie-Gabrielle *Rogiers*.

(1) Françoise-Albertine *Bernard et du Bois*, baronne de Taintegnies, fille de Nicolas-François *Bernard et du Bois*, chevalier, baron de Taintegnies, et de Marie-Charlotte *Damman*, sa seconde femme, épousa, à St-Jacques de Tournai, le 9 mai 1695, *Charles* CLÉMENT DU WAULT, chevalier, seigneur de l'Héraulle, major au régiment de Breteuil-Dragons, fils de René *Clément du Wault*, écuyer, et de Françoise *le Merchier*.

(2) Marie-Elisabeth *Bernard et du Bois*, épousa, à St-Jacques de Tournai, le 2 mai 1695, Antoine-Ignace *vander Gracht*, chevalier, seigneur de Fretin, etc.

(1) *François* DONCHE DE BEAULIEU, natif de Steenkerque-lez-Furnes, fut reçu conseiller au parlement de Flandre en remplacement de Mathieu *Pinault des Jaunaux*, le 26 mai 1696, il avait épousé Françoise-Germaine *vander Zype* dont son père était le fermier et le vassal.

langer de Gand. M. *Boulle* (1) est un sien parent ; il a eu, pour maistresse, une des filles du procureur *Dupont*, laquelle luy a servy de maistresse, de femme et de garde pendant ses maladies ; elle est morte vers la fin d'aoust 1685 (2). Il descharge une des charges de la chancellerie. La plommière, Anne *Ladam*, veve de Charles *Piercamp*, connoît son père et sa mère qui demeuroit en la paroisse de St..... à Gand. — Mon père luy a presté six cents pattagons pour sa charge de la chancellerie (3).

52. DENNETIERES, seigneur des Mottes, baron de la Bellière. Mr *van Oncle* m'a dit, en febvrier 1687, qu'il y avoit 140 ans que son ave ou ayeul estoit censier du seigneur de Grandmets, demeurant dans sa basse court, et m'a promis de m'envoïer une copie du bail de cense. Le Sr de Grandmets du nom de *Vander Voostine* (1) estoit pauvre et luy a donné, pour son fils, une de ses filles en mariage, qui a faict, le commencement de la famille de DENNETIERS (2).

(1) *Jean-François* BOËLE, écuyer, seigneur de la Cattoire, etc., conseiller de Hainaut à Mons, était originaire de Gand, et pouvait être parent de *Georges* DE GHEWIET, que Pierre DE LA HAMAYDE nomme DE GUIDE.

(2) Michelle *Dupont* mourut à Tournai, en la paroisse de St-Jacques, le 26 août 1685.

(3) Georges DE GHEWIET fut avocat, puis conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie établie près la Cour du Parlement de Flandre à Tournai.

(1) Toute cette historiette est fausse, car les DENNETIÈRES appartenaient au patriciat de Tournai dès le XVe siècle ; ils n'eurent pas d'alliance directe avec les *vande Woestyne de Grand-Metz*.

(2) Le commencement des DENNETIÈRES est bien antérieur à 1547 (140 ans avant 1687), il date de 1400.

53. SIMON. Le procureur SIMON est le fils d'une buresse (1); il a gardé les vaches lontemps.

54. LE GAY. L'advocat LE GAY CANTINNY est fils d'un advocat et sa mère estoit demoiselle (1); et son père grand estoit procureur à Malines. — Le 6 octobre 1695, Demoiselle Barbe *Lippens*, femme à Monsieur l'advocat LE GAY, seigneur de Cantenye, est marraine en l'église de Notre-Dame à l'enfant de Jacques-François *le Machon*, dit *de le Sauch*, écuyer, seigneur de Maresvil (2).

55. DU FIEF. *Jean* DU FIEF, le greffier des eschevins, eut un fils, Louis, né 1586, et Nicolas, chanoine de Tournay, et fut dénommé Evecque d'Arras et mourut sitost 1651, à 72 ans (1). — DU FIEF, chanoine de Tournay, Piat-Eleuther, est mort le 20 janvier 1701, sans sacrements Jamais malade n'at esté moins songné et nourry. Voilà le 6e chanoine mort sans sacrements ; tous suivans l'un l'autre : *Donné*, *Deschams*, *Larché*, *Du Fief*, *Dubois*, etc.

56. DE MALBAU. *Louis-Philippe* DE MALBAU,

(1) Jean-Baptiste *Simon d'Ombry* épousa, à St-Brice de Tournay, le 7 février 1703, Marie-Elisabeth *Carlier*, veuve de Louis *Grau*, dont des enfants baptisés à Notre-Dame de Tournai.

(1) Charles-Jacques *le Gay de Cartegny* mort à Tournay, en la paroisse de St-Nicolas, le 19 août 1702, âgé de 59 ans.

(2) Jacques-François *le Machon*, dit *de le Sauch*, écuyer, seigneur de Maresville, avait épousé à St-Quentin de Tournai, le 20 juillet 1693, Catherine-Marguerite *Cocquiel*, dite *le Merchier*, fille de Paul, conseiller-pensionnaire de Tournai, et de Catherine *du Fay de la Tourette*.

(1) *Nicolas* DU FIEF, évêque d'Arras, mourut à Bruxelles, le 21 octobre 1651.

conseiller au Parlement de Tournay, fils de..... DE MALBEAU (1), advocat à Lille, a prit et changé son nom en celuy de BUISSY et insensiblement s'est donné le nom de DE BUISSY ; at un frère moine à ..... (2); un autre frère officier dans les troupes (3), et une sœur aux filles de Notre-Dame à Mons (4), lesquelles quittent l'habit quand elles le veuillent. Ce conseiller est un des honneste homme qui se puisse connoître, bon juge, habille homme, prudent et sage, à qui ma famille a beaucoup d'obligation ; je l'ay pourtant tousjours trouvé fort réservé à mon esgard. Il fut président, 1705, avec *Polinkove*, *Donje* et *Couvreur*.

57. LA ROCQUE. Mr LA ROCQUE, capitaine des portes de la citadelle de Tournay, aïant tousjours servy le Roi comme simple cavailler dans la maison du Roy, espousa, au commencement du changement d'estat, la fille de Monsieur *Desmaret*, advocat, et de Mademoiselle *Denys* (1); elle estoit bossue et boiteuse

(1) *Albert-Maximilien* MALBAUX, lieutenant particulier de la gouvernance de Lille.

(2) Je n'ai pas mentionné le moine dans la généalogie de la famille DE BUISSY (MALBAUT ou MALBAUX, dit). *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. 1, p. 325.

(3) *Lamorald-François* MALBAUX, dit *de Buissy*, chevalier, maréchal de camp.

(4) *Françoise-Isabelle* MALBAUX, dite *de Buissy*, carmélite à Douai, où elle mourut en la paroisse de St-Jacques, le 5 février 1730, âgée de 77 ans.

(1) *Cécile* DESMAREZ, fille de *Gilles* DESMAREZ, avocat, seigneur de Montgarny, et de Catherine-Louise *Denis de Fontaines*, épousa, à Notre-Dame de Tournai, le 27 mai 1668, Jacques *de Pluviers*, chevalier, seigneur de la Rocq, de Saint-Michel, etc., chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre de Sa Majesté Très-Chrétienne.

et mort 1691 (2 ; avant estre capitaine des portes de la citadelle, ils eurent peine à vivre dans une chambre seul. Il eut plusieurs enfans ; l'aisnée des filles commença à se faire connoître par une amourette qu'elle eut avec M. *Calvo*, qui mourut tôt après, et M. *Busany*, fils de....., marchand de bois de Berry, qui est à présent (1693) à Paris, à soustenir un procès considérable au sujet de son comerce ; il at acheté ladite maison de Busany, en deça de Paris, il y a peu de temps ; son fils, cy-dessus, *Busany*, capitaine dans Dauphin (3), aïant une très meschante compagnie destachée du régiment, en devint fortement amoureux ; aïant deu s'en retourner chez luy, elle prit la poste pour le suivre, et l'aïant joint elle l'obligea feignant d'estre enceinte ; elle le prit de si juste mesure et emploïa, si à propos, ses, amys qu'il l'espousa l'an 1692 et revint à Tournay avec un carrosse; depuis elle fit le voïage de Paris, et à son retour, en febvrier ou mars 1693, elle se fit porter la queue, le sacq et un placet, ce qui donna l'envie au monde de s'informer de la condition de son mary.

58. BARTHE. Mr Barthe, lieutenant dans le régiment de....., est le fils d'un cabaret de..... Il at espousé la fille du recepveur *André*, eschevin, au commencement de l'an 1695 ; elle s'est accouchée en janvier 1696 (1).

(2) Le décès n'a pas eu lieu à Tournai.

(3) *Catherine-Louise* de Pluviers épousa Claude-Prosper *Porlier de Busagni*, chevalier, baron de Clavier.

(1) Marie-Barbe *André*, fille d'Antoine *André* et de Barbe *Malpaix*, épousa, à St-Quentin de Tournai, le 31 janvier 1695,

59. SAINT-IGNACE. Mtre Michel *Bouillon*, peintre, m'a raconté, le 26 avril 1677, que le pasteur de Brave (1), mort vers l'an 1660, ou 1661, luy avoit dict d'avoir entendu de la bouche du valet de Saint-Ignace (2), lorsqu'il estoit chanoine à Malines, à qui on fut à information sur la vie de son maistre avant le cannoniser, qu'il avoit respondu et attesté que dans le temps qui le servoit (3) estant lors à Paris vivant en ecclésiasticque, il estoit si coléricque que s'il n'estoit obéy aussitost qu'il luy avoit ouvert la bouche, qu'il prenoit soulier, mule ou autre chose pour luy jetter à la teste, l'appelant Bracque, Flaminguen, etc.

60. COPPIN. Mr Coppin, bailly de Pecq, at enfans (1).

Marie-Jacqueline;	Quatre
Agnès;	sœurs
Pétronille;	au béguinage
Marie-Joseph	de Tournay.

Denis Barde, capitaine aide-major au régiment Royal-Savoie. Son premier enfant fut baptisé, sous les prénoms de *Louise-Thérèse*, à St-Quentin de Tournai, le 19 décembre 1695.

(1) Braffe en Hainaut.

(2) Ignace *de Loyola*, chevalier biscaïen, fondateur de la Compagnie de Jésus.

(3) C'était le curé de Braffe qui avait été chanoine à Malines, mais c'était le valet qui servait St-Ignace; il ne faut pas confondre.

(1) *Charles-Louis* Coppin, seigneur d'Ossoye, etc., baptisé à Sainte-Marie-Madeleine de Tournai, le 27 février 1634, mort, même paroisse, le 31 octobre 1693, épousa Pétronille *Roelant*.

61. BECQUET. Becqué, à présent (1693) conseiller pensionnaire à Douay, est fils d'un vendeur (1).

62. HATTU, qui fut conseiller pensionnaire à Douai (1668) et mit à l'établissement du parlement de Tournay en qualité de Conseiller, fut, en après, Président et est mort en janvier 1693. Son père estoit fils d'un graissier vendeur de chandeilles à Douay. Je le sçay de Mademoiselle *Vanlier*, demeurant à Douay (1).

63. DESJEUNEAUX, Président au parlement de Tournay, fut jésuitte 7 à 8 ans ; on l'appelloit le Père *Pinaux*; il est d'Arras, enseigna ses cadets à Cambray (1).

64. DU BOIS, Conseiller à Arras, vient d'un domestique des comtes *d'Egmont* (1). Il fut recepveur, et, pendant les désordres d'Artois, il trouva moïen d'acheter la terre d'Hermanville et autres dudict comte ; mais, 1701, le comte *d'Egmont* (2) l'at attrait en procès à Paris, et, par arrest, il luy a deu rendre la terre d'Hermanville. Son fils, estant

(1) Claude *Becquet*, époux de Jeanne-Françoise *Laloe*.

(1) *Pierre* Hattu, seigneur de Marseille, né à Douai, baptisé à l'église de St-Pierre, le 2 mars 1629, mort à Tournai, en la paroisse de St-Piat, le 15 décembre 1692, était fils de *Claude* Hattu et de Marie *Commelin*.

(1) *Mathieu* Pinault, seigneur des Jaunaux, des Jonnaux, ou des Jeuneaux, fut reçu Conseiller au Parlement de Flandre à Tournai, le 3 octobre 1693 ; il était natif de Château-Gontier (Mayenne).

(1) Les *du Bois d'Hermaville* sont des *du Bois de Hoves* ; un de leurs ancêtres fut intendant du comte *d'Egmont* (Louis).

(2) Procope-François, comte *d'Egmont*.

tout jeune et avocat de peu de jours, vint à Tournay, et, ayant promis d'épouser la sœure ou la fille du secrétaire de Mr *des Bagnols* (3), il fut dénommé Conseiller au parlement de Tournay et receu ; du depuis, il acheta une charge de président à la mort de Mr..... (4). Il porte le nom *d'Hermaville.*

65. DESCHAMPS, bailli d'Anthoin et de Belœil, fils d'un paysan. Il fut domestique chez la princesse *de Ligne* (1), puis bailly d'Antoin (2). Son fils, qu'on appelle, à présent, le seigneur de Fontenelle, at la charge de bailli d'Anthoin. Il fut jésuitte sept ans. Il a épousé Mademoiselle..... (3).

66. BONNIER. Bonnié, avocat, est le fils du greffier du village de la Hamayde près d'Ath. Il at espousé la fille de l'avocat *Poucque* (1) qui fut conseiller au bailliage, et à la vente desdites charges, il l'abandonna. Elle estoit veuve du fils du docteur *le*

(3) M. *du Gué de Bagnols.*
(4) Louis *Errembault de Dudzeele.*

(1) *Feuillant* Deschamps, seigneur de Béthomez, etc., capitaine d'une compagnie bourgeoise de Tournai, mort à Antoing, le 3 décembre 1692.
(2) Il fut bailli-général et receveur de la baronnie d'Antoing.
(3) *Nicolas-François* Deschamps, seigneur de Fontenelle, bailli-général et receveur de la baronnie d'Antoing, épousa, à St-Nicaise de Tournai, le 4 novembre 1681, Marie-Josèphe *le Cappellier du Maretz.*

(1) *François-Maurice* Bonnier épousa, à St-Jacques de Tournai, le 3 novembre 1702, Louise-Joseph *de Poucques de Florimont*, fille de Guillaume, écuyer, licencié ès-loix, et de Marie-Catherine *Coutelier*, sa première femme.

Febvre qui l'avoit enlevée (2); il fut en Espagne, Italie, Naples, Sicile et ailleurs, avec son père qui estoit le médecin du prince *de Ligne* (3). Il se fait appeler BONNIER (4).

67. WEIMEL fut cordonnier, de là fut notaire, puis procureur (1). Il eut plusieurs enfans, deux filles au Saulchoir religieuses, un fils avocat qui se fait appeller *Weimelle du Parcq* (2). Le père alloit ramasser les cordeaux des rolles et toutes les dessus des lettres partout, avec quoy il y couchoit toutes ses pièces à signifier aux parties En 1701, il acheta de M. *Visart* (3), la charge de conseiller avocat-général du Roy au Parlement (4).

68. CANO, ou CANEAU, est fils d'un talandier de la ville de....., en Bourgogne (1). Une personne de son lieu demeurant près de sa maison me

(2) Henri-Joseph *le Febvre* avait enlevé Mlle *de Poucques* François *Leman* rapporte ce fait dans ses Mémoires sous la date du 16 février 1698 (Bibliothèque de Tournai).

(3) Claude-Lamorald, prince *de Ligne*, etc., vice-roi de Sicile, avait, pour médecin, Pierre *le Febvre*.

(4) *Bonnier* devint plus tard *de Bonnières* et fut confondu par M. BOZIÈRE avec *de Bonnières de Souastre*. Voir: Armorial de Tournai et du Tournaisis.

(1) Antoine *Weimel*, ou *Waymel*, mort à Tournai, St-Jacqnes, le 1er août 1693, épousa Jeanne *de le Masure*.

(2) Roland-François *Waymel du Parc*, fut reçu avocat-général au Parlement de Tournai, le 10 mai 1701.

(3) Jacques-François-Louis *Visart de Ponange*.

(4) Voir la note 2 du présent article 67.

(1) *Pierre-Joseph* CANEAU, avocat, seigneur des Cramelles à la Howarderie (canton d'Antoing), mort à Tournai, en la paroisse de St-Nicolas, le 17 mai 1723, âgé de 86 ans.

l'a dit dans le temps que j'estois mayeur et commis aux quays de la rivière. Cette personne s'appelle.... Il at espousé la seconde fille de Mr *du Gardin*, juré et mayeur des finances en son temps (2). Ladam at espousée l'aisnée (3), un à Saint-Marc, un à Hasnon et un augustin (4). Il at esté trompette dix ans dans la compagnie de *Monny* ; il vint demeurer à Tournay vers l'an 78 ou 79 ; il emprit (5) les ouvraiges de la fortification d'icy avec *Delmotte* et *Faucille*, de Lille, puis les ouvraiges de la rivière et il acheta une place de secrétaire dans la chancellerie. Avant venir à Tournay, il s'associa dans les fermes de Lille.

69. BRABANT. Mr Brabant le chanoine, archidiacre, vivant encore, 1693 (1). Il vient d'un bastard de Charles 5, empereur. Il at eu une seure demeurante avec luy, morte 1687. — Charles 5, empereur, estant marié, il eut un bastar d'une demoiselle nommée.....; il eut, pour nom *Jacques* de Brabant ; il espousa, l'an....., ..., de laquelle il at eu 24 enfans, 14 garçons et 10 filles :

(2) M. Caneau épousa, en premières noces, à St-Jacques de Tournai, le 27 août 1682, Marguerite-Joseph *du Gardin*, baptisée à Ste-Marguerite de la même ville, le 19 mars 1665, morte en la paroisse de St-Nicolas, le 15 mars 1693, fille de François, maïeur des finances de Tournai, et de Jeanne *Grau*, M. Caneau convola avec Marie-Philippine *Pallio de Rinco (Pally)*.

(3) Voir, ci-devant, l'article 17, page 22.

(4) Ces indications se rapportent à des enfants de François *du Gardin* et de Jeanne *Grau*.

(5) Entreprit.

(1) *Gilles* de Brabant, mort le 27 avril 1694. (*Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, tome XVI, p. 39.

2 religieux à St-Sépulcre de Cambray;

2 autres à l'abbaye de Lobbe ;

2 autres à l'abbaye d'Hane (2) ;

2 filles religieuses au cloistre d'Olive, près Mariemont;

Une *Charlotte* qui espousa.....

Une *Marie* qui espousa..... *Delmotte*, de Bins (3);

Une *Anne*, morte fille dévote ;

Une fille, *Catherine*, qui espousa Stephanus *Tibaut*, laquelle a laissé plusieurs enfans, entre autres, Quintile *Tibaut*, âgée en 1693 de 89 à 90 ans, que j'ay veu en parfaite santé. Elle a eu cinq frères et une seure.

Du susdit *Jacques*, il y a eu trois fils mariés :

Polie, se maria à Bins ;

Balthazar se maria, aussy, à Bins ;

André se maria, aussy, à Bins ;

Le susdit chanoine DE BRABANT est fils dudit *Polie* ou d'*André*, il ne l'a jamais voulu dire.

Voicy les sept enfans de *Catherine* (4) :

Jacobus, pasteur de Wier ;

Bertrand espousa....., cinq enfans ;

Nicolas espousa....., de Liège, cinq enfans ;

Estienne espousa....., un fils unique, nommé François (5) qui fut à Batavia ;

Charles espousa....., de Bruxelles, un fils seul, Charles (6);

(2) L'abbaye d'Aulne, ou d'Alne, en Hainaut.

(3) Binche.

(4) *Catherine* DE BRABANT, femme de Stephanus *Tibaut*.

(5) François *Tibaut*.

(6) Charles *Tibaut*.

Quintine (7) espousa Franciscus *Vanacque*, de Bruxelles ; elle a eu trois enfans ;

Le 1er, Catherine-Françoise (8) espousa Robert-Claude *Fisco*, fabre (9), de Louvain, et n'a eu qu'un fils vivant : Jacobus *Fisco* ;

Le 2e, Marie-Françoise espousa....., et at eu deux enfans ;

Le 3e, Gérosme-Augustin, mort à deux ans.

70. DE FRANCQUEVILLE. Mr DE FRANCQUEVILLE, de Cambray, est fils d'un homme qui fit une grosse banqueroute (1). Le chanoine de la catédralle de Cambray et aysé paya un peu de ses debtes (un vingtiesme de ses debtes) et le fils, qui trouva moïen de cacher quelque somme, acheta une charge de conseiller au parlement de Tournay à la création de la 4e chambre (1705) (2).

71. STORDEUR. STORDEUR, procureur au Parlement de Tournay (1695), est le fils du clerc de Pottes sur l'Escaut ; il at épousé la fille de....., qui fut sergent au bailliage et marchand de bas (1).

72. DE BURGES. M. DE BURGES est le fils d'un cabaret d'un village près de Mons. Un sien oncle,

(7) Quintine *Tibaut*.
(8) Catherine-Françoise *van Acque* ou *van Assche*.
(9) Fabre : *forgeron*, ou peut-être *orfèvre*.

(1) *Jacques* DE FRANCQUEVILLE D'ABANCOURT, époux de Marie *Gilet*.
(2) M. DE FRANCQUEVILLE D'ABANCOURT, fut reçu conseiller au Parlement de Flandre à Tournai, le 19 mars 1705.

(1) *Martin* STORDEUR épousa, à Notre-Dame de Tournai, le 13 janvier 1662, Antoinette *Clocqueteur*.

chanoine à Cambray, le fit estudier, et fut doïen des bacheliers, puis espousa Mlle, vefve de....., (1) qui luy porta du bien, acheta la place de procureur du Roy, puis, en 1704, acheta de la vefve du sieur du Fresnoy (2), sa charge de conseiller au Parlement de Tournay, prit possession en avril 1705 (3).

73. GODEFROY, procureur au Parlement, est paysan près de Fontaine-l'Evecque. Estant clerc au procureur *du Hamel*, venant à mourir, il espousa sa veuve (1694) (1).

74. DOYSON est le fils d'un paysan..... .....(1). Il a fait son apprentissage de docteur en médecine à Montpellier et at espousé la fille du feu grand procureur *du Pont* à Tournay, l'an 1691 (2). M. *de Mesgregnies* (3), gouverneur de la cita-

(1) Jeanne-Françoise-Thérèse *Hériguer* fut la femme d'*Adrien-Nicolas* DE BURGES, conseiller au Parlement de Flandre.

(2) Anne-Thérèse *Cocquiel*, dite *le Merchier*, veuve de Séraphin *de Flines*, chevalier, seigneur du Fresnoi, vivant conseiller au Parlement de Flandre à Tournai.

(3) *Adrien-Nicolas* DE BURGES fut reçu conseiller au Parlement de Flandre, le 21 juillet 1704; il remplaça Jacques *Cordouan*.

(1) *Toussaint* GODEFROY, prévôt de la principauté de Chimay, épousa à St-Jacques de Tournai, le 20 septembre 1691, Marie-Françoise *du Rieu*, veuve de Bonaventure *du Hamel*.

(1) *Marc* DOISON est né à Vendegies-au-Bois (Hainaut français).

(2) Marie-Françoise *du Pont*, fille de Pierre et d'Anne *Bauduin*, épousa à St-Jacques de Tournai, le 27 juillet 1691, *Marc* DOISON.

(3) Jean-Charles *de Mesgrigny*, chevalier, comte de Villebertin, baron d'Annay (Champagne, Yonne), fils de Jérôme, chevalier, et de Marguerite *Coiffart de Marcilly*, épousa Marie-Catherine *de Tenremonde de Bercus*.

delle, l'a fait eschevin (1697), a changé trois fois son nom (4).

75. JACQUE. Monsieur JACQUE est le fils d'un ....., de Bavay. Il a fait son apprentissage de docteur à Montpellier et est sçavant. Il at espousé, le ..... 1689, la fille du procureur *Lorthioir*, l'ayant engrossée chez son père où il estoit en pension (1).

76. DE LA VERDURE. Le conseiller DE LA VERDURE est un paysan des environs d'Arras. Il fut conseiller à Douay. Il espousa une fille riche et bien apparentée. Elle hérita des grands biens et regretta fort son mariage (1).

77. SIFLET, maître à danser, est venu demeurer à Tournay vers l'an 1684. Il est fils d'un paysan vigneron du village de Tusier (1), sur la Seine, entre Mante et Meulan. Son père est mort de faim sur la paille. Il a un frère vigneron et tailleur lorsqu'il a de l'ouvrage.

78. CAZIER. La seconde fille de M. CAZIER, seigneur de Camphain, greffier de la ville et un des

(4) M. DOISON, M. D'OISON, M. DE DOISON.

(1) *Pierre* JACQUE, ou JACQUES, épousa, à St-Pierre de Tournai, le 15 février 1691, Marie-Josèphe *Lorthioir*, fille de Gaspard, procureur, et d'Angéline-Claudine *Stamps*.

(1) La généalogie de la famille DE LA VERDURE, publiée en 1861, par M. le chevalier Amédée *le Boucq de Ternas* dans les *Souvenirs de la Flandre wallonne*, donne un complet démenti aux assertions de Pierre DE LA HAMAYDE.

(1) Ce village n'existe plus parmi les communes françaises.

officiers de la chancellerie, espousa, le jour de St-Joseph du Caresmes 1700, un français qui fut laquais à Paris, puis laquais à M. *d'Aubaynie*, gouverneur de Mons, qui fut tué allant reconnoistre un parti d'Espagnols (1), qui avoit obtenu la commission de payeur à Air les Trouppes (2).

79. TAFFIN. M. TAFFIN est le fils d'un cabaret de la Gorgue, en Flandres, près de Poperingue. Il fut commis aux eau-de-vie sous *Faligan* (1), puis exempt de la maréchaussée, puis il acheta la charge de substitut du procureur-général et à présent est au présidial de Valenciennes. Il espousa..... bien apparentée et aisée (2). Son aisné at acheté un employ à Ypres ou à Lille.

80 LE PAN, procureur au parlement, est le fils d'un vacher de Marchienne à qui l'abbé donna du pain et fit apprendre à lire et escrire, puis le mit sur un comptoir à Tournay où il a si bien travaillé qu'il eut

(1) *Marie-Adrienne* CAZIER, fille de Jacques-Philippe, écuyer, seigneur de Camphain, et de Marie-Josèphe *Cazier*, sa nièce à la mode de Bretagne, épousa, à St-Jacques de Tournai, le 28 mars 1700, Roch *Desbermon*, ou *de Bermont*, trésorier de la ville d'Aire en Artois.

(2) Voir la note précédente.

(1) *Pierre* TAFFIN, (auteur des TAFFIN DE GŒULZIN, D'HŒURSEL, etc, qui portent pour armoiries : *de gueules, au pairle d'hermines*), originaire de Gand, fut reçu substitut du procureur-général près le parlement de Flandre, le 7 juin 1698. On lui doit la découverte des mines de houille d'Anzin, près de Valenciennes. Son patron, Ive *Falligan*, écuyer, seigneur de la Croix, de St-Antoine, etc., conseiller du roi, contrôleur-général des recettes et finances de Tournai, mourut à Tournai, St-Jacques, le 17 octobre 1724, âgé de 72 ans.

(2) Marie-Claire *du Hamel*.

une procure et espousa une *Gobert*, fille du brasseur du Bœuf, rue des Carliers (1). Je le scay d'un cousin germain de sa femme, nommé *Gobert*.

81. HUDSEBAUT. N. HUDSEBAUT estoit valet à la veuve *Inglebert*, y portoit des patins à ses pieds et un habit de toile, espousa..... (1). Son fils unique espousa une des filles du conseiller *Moulembay* (2).

82. MÉMOIRE DES CARMES DESCHAUS.

Père *Hilarion* estoit un bleuzé de Lille, fut prieur à Cambray, mort 1702.

Père *Thimothé* est le fils d'un boulanger de Lille, prieur à Douay (1694).

Père *Jean-Joseph*, fils d'un cordonnier de Saint-Omer demeurant à Douai.

Père *Simon Stocq*, fils d'un marchand de Lille nommé DU THOY.

Père *Albert*, de même de Lille, mort 1701.

Père *Irénée*, fils d'un tailleur de Lille.

Père *Henry Joseph*, fils d'un hoste de Tournay, prieur, fut soldat, officier et prestre avant estre religieux.

Père *Stanislas*, prieur, de

(1) Jacques *le Pan* épousa, à St-Piat de Tournai, le 28 novembre 1682, Anne-Marie *Gobert*.

(1) A Notre-Dame de Tournai, le 20 août 1647, eut lieu le mariage de *Jacques* HUDSEBAUT et Marguerite *Robert*.

(2) *Jacques-Hyacinthe* HUDSEBAUT, écuyer, épousa, à Saint-Quentin de Tournai, le 7 janvier 1687, Marie-Josèphe de *Moulembay*, fille de Jacques, licencié ès-lois, et de Marie *vander Heyden*.

Père *Modeste*, de Tournay, du nom BAUDUIN, estoit définitive, mort 1709, estoit parain à feu *du Pont*, grand procureur (1).

83. DE LONGUEVAL. Mademoiselle Marie-Anne *de Longueval*, à quinze ans, espousa un capitaine ; elle est native de Bruges (fille d'un gentilhomme, son frère aisné est grand bailli de Bruges). Elle eut un fils unicq qui mourut à vingt ans. Elle espousa, en secondes nopces, à Bruxelles, à vingt-trois ans, Gilles *des Rumeaux*, paysan du village de Waterlo. Elle mourut à Bruxelles, à 38 à 39 ans (1668), et son second mary mourut 1678, laissa cinq enfans, 4 moururent jeunes, la 5me, Marie *des Rumeaux*, eut un enfant d'un paysan, puis elle espousa Martin *Poullart*, charretier à Tournay, paroisse du Chasteau. Elle a eu 2 à 3 enfans (1).

84. SALMON. *Marie-Jacqueline* SALMON espousa, à la Madeleine, paroisse de Tournay, Jean *du Nem*, cavailler, le 20 de septembre 1670, et Louis *du Nem* nasquit à Ansereul, le 14 décembre 1669, avant son mariage ; Jean *du Nem* l'espousa à sa mort ; il fut enterré à la Madeleine à Tournay ; il en a jouy deux ans sans estre marié (1).

(1) *Pierre* BAUDUIN parrain de Pierre DUPONT.

(1) Le mariage *Poullart des Rumeaux* eut lieu à St-Nicolas de Tournai, le 9 mai 1688.

(1) *Jacqueline* SALMON, native d'Anserœul, épousa, à Sainte-Marie-Madeleine de Tournai, le 20 décembre 1670, Jean *Nesmes* ou *Dunesmes*, cavalier de la compagnie du Sr *de Piloy*. Jean *Dunesmes* mourut en ladite paroisse, le 23 septembre qui suivit son mariage.

85. DE LE COUR. M. DE LE COUR, de Mons en Hainaut, mourant âgé de 102 ans, laissa 194 enfans, nepveux et niepces, entre lesquels il y avoit 27 religieux et trois abbez Par son testament, il les fit tous ses héritiers en partageant esgalement par teste ; en sorte que celuy qui avoit le plus d'enfans héritait plus que les autres. Le grand père de Monsieur *de le Cour*, qui est échevin de Tournay depuis le 28 juillet 1674 (1), at eu, pour sa hoirie, 100 florins.

86. JOSEPH. Monsieur JOSEPH, à St Brixe, qui qui espousa une fille d'Ath (1), est fils d'un hoste de St-Amand qu'on appelloit JOSÉ, lequel laissant ce garçon unicq, qui n'avoit que des parens roturiers, son tuteur estant cordonnier, cependant ses enfans font du grand et glorieux à Tournay.

L'an 1650, il fut mayeur de St-Brixe, mort l'an 165. (2) ; son aisné espousa la fille de ..... demeurant à St-Jacques (3). Il y a un dominicain et deux autres garçons à marier, fort débauchez (4).

87. ENFANS DE LOUIS 14. L'an 1672 ou 1673, le Roy faisant la guerre aux Hollandois, toute son armée passa le Rhin près de Tolhus (1), pas loin du

(1) François *Delcourt*, échevin de Tournai.

(1) Catherine-Agnès *Desmaisières Desgrebert* épousa, à Saint-Brice de Tournai, le 14 février 1638, Philippe-Ernest *Joseph*, fils de Jacques *Joseph*, seigneur du Busquiel, et de Marie *de Villers*.

(2) 1657.

(3) Jeanne-Françoise *Liébart*, fille de Jacques *Liébart*, apothicaire, et de Marie *van Aerde*, fut la première femme de *Jean-François* JOSEPH DU BUSQUIEL.

(4) *Pierre* et *François-Dominique* JOSEPH, célibataires.

(1) *Tollhuys*.

fort de Sckincq, et M. le prince *de Longueville* (2), jeune homme à marier, le plus beau prince de France et le mieux fait, eut un enfant de Madame la Mareschale *de la Ferté* (3), à qui il a donné, par son testament, cincq cens mil escus, ou mil florins, à prendre sur tous ses biens, luy ordonnant de porter son nom. A sa morte, dis-je, le Roy le fit légitimer, et afin que la postérité ne sceut point le nom de sa mère, dans la légitimation receu et émologué au Parlement, il n'en est point parlé ny moins nommé. Et depuis le Roy en fit de même quand il maria sa fille légitimée avec le prince de Conty (4) ; elle est fille de Madame *de la Vallière* (5). On dit qu'il avoit résolu de marier la princesse de Nantes (6), sa fille, qu'il a légitimée comme les autres deux cy-dessus, c'est-à-dire de la même manière, avecq le prince *de la Rocq-sur-Wion* (7), mais comme il est allé en Pologne avec le prince *de Conty*, sans le bon plaisir

(2) Charles-Paris *d'Orléans*, duc de Longueville, tué au passage du Rhin, le 12 juin 1672.

(3) Charles-Louis *d'Orléans-Longueville*, tué au siège de Philippsburg, en novembre 1688, avait, pour mère, Magdeleine *d'Angennes de la Loupe*, femme d'Henri *de Saint-Nectaire*, duc de la Ferté, maréchal de France.

(4) *Marie-Anne* DE BOURBON (*Mademoiselle de Blois*) épousa Louis-Armand *de Bourbon*, prince de Conti, mort sans postérité.

(5) Louise *de la Baume-le-Blanc*, ou Louise *le Blanc de la Baume*.

(6) *Louise-Françoise* DE BOURBON (*Mademoiselle de Nantes*) épousa Louis III, duc *de Bourbon-Condé*

(7) *François-Louis* DE BOURBON, prince de la Roche-sur-Yon, devint prince de Conti après la mort de son frère aîné, Louis-Armand *de Bourbon*.

du Roy, sa Majesté a déclaré qu'elle espouseroit, en dedans un mois, le prince *de Bourbon*, fils du duc *d'Enguien* (8). Par ainsy ses deux filles bastardes, l'une *de la Vallière* et la seconde de la comtesse *de Montespan*, espousent les deux premiers princes du sang de France après le duc *d'Anjou*, à présent *d'Orléans* (9). ELLE EST NÉE A TOURNAY, VERS L'AN 1670 A 1671 (10). *La Vallière* at eu deux garçons : Le duc *de Vermandois* (11) mort à la dernière prise de Courtray, et l'autre (12).—Et Madame *de Montespan* at eu aussy deux garçons, l'un duc *du Maine* (13), collonelle généralle des Suisses, incommodé fort du corps, et l'autre (14), qui a succédé à la charge d'admiral de la mer, à la morte du duc *de Vermandois*.

88. Messieurs *Desjeuneaux* (1), président, *Bec-*

(8) *Louis III*, DUC DE BOURBON-CONDÉ, fils d'Henri-Jules *de Bourbon*, prince de Condé, et d'Anne *de Bavière-Palatin*.

(9) Philippe *de Bourbon*, dit *de France*, duc d'Anjou, puis d'Orléans, après la mort de Gaston *de Bourbon*, duc d'Orléans, son oncle.

(10) *Mademoiselle de Nantes* ou *Louise-Françoise* DE BOURBON, fille de Louis XIV et d'Athénaïs *de Rochechouart de Mortemart*, marquise *de Montespan*.

(11) *Louis* DE BOURBON, comte de Vermandois, né en 1667, mort en 1683.

(12) *Louis* DE BOURBON, né le 27 décembre 1663, mort le 15 juillet 1666.

(13) *Louis-Auguste* DE BOURBON, duc de Maine, né en 1670, mort en 1736.

(14) *Louis-Alexandre* DE BOURBON, comte de Toulouse, né en 1678, mort en 1737.

(1) *Mathieu* PINAULT DESJAUNAUX ou PINAULT DES JONNAUX, président au Parlement de Flandres.

kuau (2) *Desmarée*, *Hermanville*, *Von Rodes*, ont esté jésuittes (3). Le fils *de Marne* fut capucin et depuis à la Trappe et en sortit (4). *Liégeois*, le prestre, fut carme (5).

M. *Vaillant*, seigneur de Merlin, fut moine à Hanon (6). La fille de M. de Tun fut ospitalier à l'hospital de Notre-Dame (7), elle est sœur à la femme de M. *Calonne*, sieur de Boffet (8). Elle s'amourassa d'une garde de bureau. Mademoiselle *la Hostine*, fille desbauchée, la débaucha; elle a sa sœur aussy ospitallier à Notre-Dame (9). Les familles des *Landas*, seigneur des Mottes et Villeroy etc., des *Villers* (10) et *Preud'homme* (11), sont originaires de Chisoing;

(2) *René* BECUAU DE COLOMBE, conseiller clerc au Parlement de Flandre.

(3) HERMANVILLE est Antoine *du Bois de Hoves d'Hermaville;* Ignace-François *van Rode* est un parent de Pierre *de la Hamayde*, qu'on verra ci-après.

(4) *Thomas-Louis* DE BRAUX, écuyer, seigneur de Marne, baptisé à St-Piat de Tournai, le 15 avril 1677.

(5) *Georges-Louis* LIÉGEOIS, seigneur de Ricquempré, mort à Tournai, St-Jacques, le 27 novembre 1712.

(6) *Philippe-François* LE VAILLANT, écuyer, seigneur de Merlain-lez-Antoing, inhumé à Jollain, en mai 1701.

(7) Il s'agit ici d'une demoiselle *de Landas de Thun*, fille de François, écuyer, et de Catherine *Cuvelier*, des *Cuvelier de Champion*

(8) Marie-Marguerite *de Landas de Thun*, femme de Charles-Adolphe-Dominique *de Calonne*, dit *de la Chapelle*, chevalier, seigneur de Beaufayt, qu'elle épousa à Ste-Marguerite de Tournai, le 10 juin 1660.

(9) Isabelle *de la Woestine*, religieuse à l'hôpital Notre-Dame à Tournai, dès le 10 avril 1675, y décédée le 9 février 1714.

(10) *le Prévost de Villers.*

(11) Il faut se garder de confondre les *Preud'homme* ou les *le Preud'homme*, originaires de Cysoing, avec les *le Preud'homme d'Haillies*, marquis de Verquigneul, vicomtes de Nieuport, etc.

aussy Monsr *Villers*, rue des Maux, Desmottes (12) et *Preud'homme*, ont estez de temps en temps eschevins dudit Chisoing, puis *Villers* et *Preud'homme* furent à Tournay du magistrat et même seconds prévosts ; ils sont tous morts, Desmottes, Preud'homme et Villers, depuis l'an 1660 (13).

89. NOMS DONNEZ AUX RUES DU VIEUX CHASTEAU DEPUIS SA DÉMOLITION.

Rue du Bruille.—Rue du Becquerelle. — *Rue de la Tour.* — *Rue de la Vielle Monnoy.* — Rue St-Bruno.—*Rue des Cannoniers.*—Rue del Planque. —Rue de l'Arsenal. — *Rue du Curoir.* —*Rue des Potteries*, depuis les Capucins jusqu'aux cazernes. (1)

90. DE LA HAMAYDE. — *Tiré du registre noir reposant au ferme de Messieurs les Prévost et Jurez de Tournay.*

Le 11 juillet 1504, les Eschevins, pour la minorité de *Jacques* dit *Jacquet* DE LA HAMAYDE, fils de *Jean* et de Marie *Quermont* (LE MÊME LIVRE DIT QUE SA MÈRE S'APPELLOIT JEANNE *Barrat*) (1), s'assemblèrent et ordonnèrent, aux sergeans, la vente des meu-

(12) *Desmottes* est François *de Landas*, écuyer, seigneur des Mottes, de Villeroy, etc,. Son père, Roland *de Landas*, fut du magistrat de Tournai, de 1611 à 1625.

(13) *Nicolas* PREUD'HOMME (de Cysoing), écuyer, seigneur de Plainmont, fut du magistrat de Tournay, de 1639 à 1657 ;—Pierre *le Prévost*, écuyer, seigneur de Villers, Plouich, etc., fut du même magistrat de 1630 à 1654.

(1) Les rues dont les noms sont imprimés en caractères italiques n'existent plus en 1883.

(1) Le véritable nom était Marie *de Quarmont*, ou *de Carmont*, mais la mère de la dite Marie *de Carmont* était Jehenne *Barrat*.

bles, et establirent tuteurs, *Michel* DE LA HAMAYDE, chanoine de Tournay, oncle audict Jacquet (2), Jean *Henneron* et Piat *Quermont*, et rendirent compte (1505) que j'ay veu, moi-même, l'ayant eu au ferme des Eschevins. *Robert* DE LA HAMAYDE, seigneur d'Haudion, estoit frère aisné dudit *Jacquet*.

Jean DE LA HAMAYDE, seigneur de Beaulieu à Camphain, relevant de Chisoing, estoit oncle à *Jacquet*; depuis il at eu, pour parçon, fait par *Jean*, son père, ledit fief de Beaulieu et la partie de Cercle (3), près des Chartreux-lez-Tournai, qu'avoit ledit *Henri* (4).

Jean, son frère, estoit bailly du chapitre de Tournay (5), et Mathieu *Neche*, chanoine et officier de l'église de Notre Dame, paya ausdits tuteurs pour les gaiges dudit Jean, 12 livres 15 sols 10 deniers pour sa robbe de parure.

Il se voit, aussy que *Robert* paya 25 gros à la loy de St-Amand pour Haudion-Haudioncel, part dudit *Jacquet*, qui avoit aussy la moitié d'une maison gi-

(2) D'après la généalogie de la famille DE LA HAMAIDE publiée dans l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique pour* 1874, non seulement *Michel* DE LA HAMAIDE n'aurait pas été chanoine de Tournai, mais il aurait eu deux femmes : Jeanne *de Morcourt* et Jeanne *de Pellicorne*. — Le 5 septembre 1504, on donna, à *Jacquet* DE LA HAMAIDE, pour aller étudier à Paris, deux escus d'or.

(3) Chercq.

(4) *Henri* DE LA HAMAIDE était le seigneur de Beaulieu à Camphin-en-Pévèle; la copie que possède le baron *de Rasse* lui donne le prénom de *Jean* comme on le voit en tête du paragraphe que termine le chiffre de cette note.

(5) Il s'agit ici de *Jean* DE LA HAMAYDE, écuyer, seigneur de Luchin.

sante à Sainte-Catherine (6), contre son frère pour l'autre moitié.

Dans ce même temps, Jacques *de la Barre* estoit marchand de drap.

Et ledit *Robert* a receu, d'un autre *Jean* DE LA HAMAYDE, seigneur de Cherreng, 12 livres 16 sols flandres qu'il devoit à son père. Son service fut fait à Saint-Quentin (7), pour la somme de 40 livres, 18 sols, 6 deniers flandres ; son enterrement à ladite église et le palle à l'égliseur *Brabant*, payé 24 livres flandres ; pour les luminaires, torses (8), chandeilles et celles de toute l'année : 25 livres, six sols, six deniers flandres. Quand *Jean* mourut *Jacquet* estoit à Louvain, pourquoy on le fut chercher le 10 jullet ; il fut enterré sous la même lame que le corps de Pyat *Quermont*, son beau-père, comme aussy sa femme.

Il y a eu un *Claude* DE LA HAMAYDE, prévost de Chisoing et un autre bailly dudit Chisoing.

Il y a une tombe à la Magdelaine et une autre à St-Nicaise.

Environ l'an 1480, *Lambert* ou *Lambil'on* DE LA HAMAYDE, grand oncle de *Charles* DE LA HAMAYDE, seigneur de Nieubourg, demeurant à Tournay, fut conseiller de la ville, pour quelque querelle et disgrâce deu se retirer aux environs de Fumay sur la rivière de Meuse, sous la protection de l'archevesque

(6) C'est-à dire à Tournai, en la paroisse de Ste-Catherine (Esplanade et citadelle).

(7) De Tournai.

(8) Torches.

de Trèves, espousa, peu après, Noble Damoiselle Jeanne *Bodart*, de Franchimont (9).

Ledit DE LA HAMAYDE portoit : trois hamaydes de gueules et champ d'or avec le timbre couronné d'une couronne de Prince, et chimier deux pots d'argent panchans du costé des anses, avec les manses entrelassez (10).

Et ladite Dame : d'argent à un aigle de sable, la teste tournée à gauche, les aisles ouvertes et desploiez à droite et à gauche, et en la poitrine une croix de gueulle et un escusson d'argent (11).

Gilles et *François* DE LA HAMAYDE estoient petits-fils dudit Lambillon qui estoit père et père grand de *Nicolas* DE LA HAMAYDE, seigneur de Nieubourg, demeurant audit Tournay, et ses collatéraux, et en quel degré luy appertenoit ledit Lambillon qui est allé demeurer sur la rivière de Meuse, à Revin et Fumay, environ l'an 1460 (12).

(9) La branche meusienne de la maison DE LA HAMAIDE était représentée, en 1697, par Jean-Théodoric *de la Hamaide*, ancien bourgmestre de Dinant. Il brisait ses armoiries d'une *molette d'argent* posée sur la troisième pièce de sa *hamaide*.

(10) *D'or, à trois hamaides* (ou *à la Hamaide*) *de gueules*. Timbre *un casque couronné d'une couronne princière*. Cimier : *deux pignates*, ou *pots d'argent*, *adossés par les anses entrelacées*.

(11) *D'argent, à une aigle, éployée sénestrée, de sable, portant sur la poitrine un écusson d'argent, à la croix de gueules*.

(12) 1480, plus haut. D'après ce qui est dit ici la généalogie des *de la Hamaide*, seigneurs de Nieubourg, comprendrait ces degrés :

I. *Lambillon*, père de *N.*, qui suit, II.
II. *N.....* père de :
III. *Gilles*, père de :
IV. *François*, père de :
V. *Nicolas*, seigneur de Nieubourg.

Jean DE LA HAMAYDE, seigneur de Lusseignies (13), Soubrechies, Gammeraiges, etc., est né le....., épousa Magdelaine *de la Motte* (14), le..... Il est mort le .. mars 1627, et sa femme le....., laissèrent trois garçons et des filles.

Charles, seigneur de Lusseignies, est mort à marier.

Louis, né le....., seigneur de Lusseignies et de Soubrechies, espousa Anne *de Rinceveld* (15), le..... Il mourut le ..... 1675, et elle, le..... 1672, sans enfans.

Jacques, né le....., seigneur de Gammeraiges, est mort le....., à marier.

Michel DE LA HAMAYDE, escuyer, seigneur de..... (16), espousa : 1° Jenne *de Mourcourt*, fille de.....; 2° Jenne *de Pelicorne*.

Jean (*Thiéry*) DE LA HAMAYDE, père de l'ave de mon père grand, espousa Gillette *de le Roistre* (1514 ou 1515), vivoient de leurs biens comme gentilhomme qu'il estoit, furent contrains et ses enfans de se réfugier en ville pour esviter la furie des hugue-

(13) *Lusseignies* ou *Lussignies*, à Frasnes, lez-Buissenal, Hainaut.

(14) D'après la généalogie donnée par l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique* cité plus haut, note 2 de cet article, *Jean* DE LA HAMAIDE, seigneur de Lussigny aurait épousé Catherine d'*Ennetières*.

(15) D'après la même généalogie, *Louis* DE LA HAMAIDE, seigneur de Lussigny, épousa MARIE *de Rinckvelt*, fille d'Arnould et d'Anne *Spyskens*.

(16) Ici il s'agit d'un *Michel* DE LA HAMAIDE, correspondant à l'oncle de Robert et de Jacquet *de la Hamaide* donné par l'Annuaire pour 1874, page 157, et qui fut père d'un chanoine du nom de *Michel* DE LA HAMAIDE, alors cousin germain et non oncle de *Jacquet*. Voir note 2 du présent article.

nols ; néantmoins ils furent enterrez au village de Cerres (17), près des Chartreux et de l'abbaye de St-Nicolas où ils demeuroient, où le grand père de mon père fit dresser, l'an 1611, une croix de fer sur le cimetière, lieu de leurs enterrements. Ils laissèrent trois enfans, *Pierre*, né l'an 1516, *Michel* et une fille, *Catherine*.

Michel (18).

Catherine (19).

Pierre l'ave de mon père, naquit, 1516, à St-Brixe, devant le Seau, espousa Claude *Fruitier*, le 16 aoust 1553. Il mourut le 28 janvier 1593, et sa femme le 23 décembre 1600. Il fut plusieurs fois Eschevin de St-Brixe et vescut de son revenu fort noblement, âgé de 77 ans et elle 72 ; furent enterrez à St-Brixe en la carolle de la main droite proche le premier pilier. Ils laissèrent un fils unique appellé *Jean*, né 1555.

Constant *Willoqueau*, père de la femme de mon ave, laissa 8 enfans de Gillette *Zègre*, laquelle tres-passa le 28 novembre 1612, âgée de 86 ans : 2 fils et 6 filles.

Jehan, mon ave, naquit le 27 mai 1555, espousa le 15 octobre 1584, Judith *Willoqueau*, fille de Constant et de Gillette *Zègre*, laquelle nasquit le jour de

(17) Chercq, prés Tournai.

(18) La destinée de Michel *de la Hamaide*, est ignorée.

(19) Elle épousa, en 1546, Henri *Goudt*, écuyer, fils d'Ingel *Goudt* du pays de Schoenhoven en Hollande, et elle mourut à Tournai, Notre-Dame, le 25 septembre 1606, selon *l'Annuaire de la Noblesse de Belgique* pour 1874, p. 159, mais la femme de Henri *Goudt*, mourut le 25 septembre 1607, et était fille de Robert *de la Hamaide*, écuyer, seigneur de Haudion, etc., et de Marie *de Landas*.

pasque (26 mars) 1559. Ils demeurèrent à la paroisse de Notre-Dame en sa grande maison en haut de la rue de la Teste d'or, à présent appartient aux *Calonnes* (20). Il vescut, aussy, noblement et fut plusieurs fois Eschevin de St-Brixe et jurez de la ville et mourut, plein d'honneur, âgé de 76 ans (1631) et elle 68 (1622). Ils sont enterrez en la paroisse de Nostre-Dame où il y a une pierre avec leurs armes dattées, et y ont donné une table d'hostel représentant l'histoire de Sainte-Barbe en partie, avec les armes et épitaphes. Ils laissèrent trois enfans : *Pierre*, né 1588 ; *Claude* et *Jeanne*, née le 13 décembre 1598, et quatre autres morts en bas âge.

Claude, seconde enfant de Jean, espousa Géry *Denis* et n'a eu génération (21). *Jeanne*, naquit le 13 décembre 1598, espousa le sieur Jean *de Calonne*, le 10 décembre 1616 ; il mourut, 1633, laissant cinq enfans : Jeanne, Denys, Jean-François, Marie-Magdelaine et Louis-Charles, et trois autres morts en bas âge. Elle at esté la deuxième mère de mon père pour sa sincère affection qu'elle luy portoit, à la mémoire de laquelle nous luy devons infiniment. Elle mourut le 5 may 1651, de peste, avec autant de réputation pour sa prudence, conduite et piété et vertu que femme qu'il y ait eu à Tournay. Jeanne, sa fille, espousa Robert *Visart*, juré et mayeur des finances,

(20) DE CALONNE (*aux aigles*), de la famille du comte d'Annonville, qu'il ne faut pas confondre avec les DE CALONNE DE BEAUFAYT, les *de Calonne de Courtebourne*, et les *de Calonne*, de Picardie.

(21) Fils de Marc *Denis*, bourgeois de Tournai, d'une branche cadette de la famille *Denis du Péage*, et de Marie *de Jeumont*.

elle mourut le 20 novembre 1667, et luy..... (22) ils ont laissez quatre garçons et trois filles.

Denys *Calonne* espousa

Jean-François espousa Gillette *de la Charité.*

Marie-Magdeleine, espousa Denys *van Rode.*

Louis-Charles a été trouvé mort en son lict, le 28 décembre 1672 (23).

Pierre, mon père grand, naquit en 1588, espousa Jeanne *Cocquel*, fille de Caron et d'Anne *Desmaistre*, le 5 juillet 1609; elle naquit 1589, et mourut novembre 1652, âgée de 63 ans, et luy mourut le 21 juillet 1618, âgé de 30 ans et demi, sur les 6 et 7 heures du matin.

Ils furent enterrez au cloistre de Notre-Dame, proche le dernier pillier, sous une pierre marquée de ses armes (24), au lieu où est mon ave (25).

Ils ont demeuré devant la halle des doyens où pend pour enseigne la croix verte. La dite maison at esté vendue à Quintin *Cousturier*. Il laissa, à sa mort, trois enfans : *Gillette*, *Jean* et *Pierre-Claude*.

Ma mère grande, sa vefve, espousa, en secondes nopces, Jean *van Rodes*, demeurant à Ath, un an et..... après la mort de mon père grand (26); elle s'en alla demeurer à Ath, après son remariage ;

(22) le 28 octobre 1676, en la paroisse de Notre-Dame de Tournai.

(23) Dans les lignes qui précèdent, il est question des DE CALONNE qu'on a rencontrés, ci-devant, article 48,

(24) Les armes *de la Hamayde*

(25) Son aïeul, Jean *de la Hamayde-Willoqueau.*

(26) *Pierre* DE LA HAMAYDE mourut à Tournai, paroisse de Notre-Dame, le 21 juillet 1618.

luy est mort 1650, estant bailly de Vilers, Ciraut et Saint Amand, et elle, en 1652, de peste à Tournay, au refuge de Saint Amand.

Ils laissèrent trois enfans : *Ignace* mort âgé de 5 à 6 ans (1627), Denys et Ignace-François (27).

Gillette, ma tante, naquit le jour St Pierre en juin 1610, espousa Jacques *du Mont*, escuier, seigneur de Terraque, natif d'Ath, en aoust 1629 ; il mourut en septembre 1650. Il laissa Jean François, Denys, Jeanne, Jacques, Pierre-Claude, Louis, Marie-Ignace et Anne-Thérèse. Elle se remaria, en secondes nopces, au sieur *de Lestrée*, sans génération. Elle mourut en jullet ou aoust 1664 et luy..... — JEAN-FRANÇOIS, Dam Emilian ; DENYS, carme chaussé ; JEANNE espousa..... ; JACQUES, mort à marier ; PIERRE-CLAUDE espousa, octobre 1666, ...; LOUIS espousa, en janvier 1666, ... *des Enfans* (28).

Pierre-Claude (29), mon oncle, naquit le 21 octobre 1618, espousa, à Ath (septembre 1640), demoiselle Claire *d'Aras*. Il mourut entre le 27 et 28 février

(27) Ignace-François *van Rode* n'a pas été connu de M. F.-V. GOETHALS qui attribue à Louis *van Rode*, oncle dudit Ignace-François, ce qui concerne ce dernier. Voir *le Miroir des Notabilités nobiliaires*, tome I, page 399, ligne 14.

(28) *Antoinette des Enffans*, née à Ath, le 14 septembre 1631, fille de Nicolas, receveur de Chièvres, etc., et d'Antoinette *d'Espaignes*, mourut le 11 février 1710, après avoir épousé Louis DU MONT, écuyer, seigneur de Ten-Ham.

(29) DE LA HAMAYDE. L'*Annuaire de la Noblesse de Belgique pour* 1874, le prénomme, deux fois, PIERRE-CHARLES. Voir pages 160 et 168.

1666, à 2 heures à minuit, d'une forte fièvre maline tierce changée en continue, en moins de sept jours, ayant esté tousjours en resveries et n'ayant eu qu'une demy heure d'intervalle pour se confesser et recevoir son Créateur. Il estoit bailly de Ciraut et de l'abbay d'Ath, surintendant de Guislenghien et de la Bellière, avoit obtenu la recepte de Liessie et estoit lieutenant d'Ath et receveur des domaines du Roy audit Ath, aussy Mayeur de ladite ville, qui estoit tout ce qu'il pouvoit prétendre audit lieu où il estoit aimé de tous; mon père, mon aisné et moy allasmes à son service qui se fit en musicque, usage du lieu. Il fut enterré à Saint-Julien devant le portal de la carolle droite en entrant. Requiescat in pace. Sa femme, ma tante, est morte le..... Ils ont laissé : *Jeanne*, morte estique le 11 avril 1666, âgée de.... ans ; *Claire*, mariée au sieur *Boisdringhien* puis au sr *des Jardins* (30), capitaine dans le régiment du comte de Sorres (31), tué à la prise de Valenciennes (1677) ; *Marie-Anne*, mariée au sieur *Charlé*, bailly de Cyraut, receveur de Liessie, le 19 avril 1672, demeurèrent à Mons et revinrent à Ath, septembre 1677 (32); *Pierre*, receveur des domaines à Ath et intendant de

(30) L'Annuaire déjà cité donne le nom de *Boisdenghien* au premier mari de *Claire* DE LA HAMAYDE et celui de *de Jardin* au second. Je crois que le premier se nommait *de Baudrenghien*.

(31) Philippe *de Croy*, comte de Solre-le-Château.

(32) Jean-François *Charlez*, seigneur de Blocus, de la famille *Charlez d'Autreppe*. Voir l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique* pour 1880, page 141. D'après cet ouvrage, Mme CHARLEZ se prénommait *Marie-Thérèse*.

la Bellière (33) ; *Ignace*, docteur et professeur ès-droits à Louvain ; *Jean Baptiste* qui fut tué à Irchonvelle (34) l'an 167 ; *Louis* ; *Barbe* et *Marie-Benoiste*, toutes deux religieuses à l'abbaye d'Ath.

Jean, mon père, nasquit le 2 aoust 1612, à sept heures et demi du matin, en la maison où pend pour enseigne la Croix verte, dite, ci devant,..... Mon ave et ma tante grande, N... *de Lattre*, au nom de la mère grande maternel de mon père, N. *de Cocquel* (35) ; âgé de huit ans fut demeurer quatre ans à Ath, et, en 1625, il fut demeurer dix mois à Anvers, puis il vint chez son pére grand autre quatre ans et fit ses humanitez, et après son cours de philosophie à Rheims, il voyagea par la France et retourna estudier au droit à Douay où il prit le degré de licence, le 5 février 1634, puis alla à la praticque à Gand. Le novembre 1635, jour de St-André, il espousa, en la chapelle de Notre-Dame à St-Pierre, Dame Françoise *Scorion*, fille unique de Nicolas et de Catherin *Harout* (36). De laquelle il eut : *Jeanne-Françoise* ; *Jean Baptiste* ; *Pierre*, qui est moy ; *Denys* ; *Marie-Magdeleine* ; *Marie-Anne* ; *François-Joseph* ; *Marie-Thérèse* ; Marie, morte en bas âge,

(33) Baronnie de la Berlière, ou de la Bellière, à Houtaing, Hainaut.

(34) Irchonwelz, Hainaut.

(35) Le parrain fut *Jean* DE LA HAMAYDE et la marraine fut Anne *Cocquiel*, dite *le Merchier*, femme de François *de Lattre*, au nom d'Anne *des Maystres*, veuve de Caron *Cocquiel*, dit *le Merchier*.

(36) Ce mariage eut lieu le 30 novembre 1635, à Saint-Pierre de Tournai.

et *Ignace-François*. — Il fut juré de la ville, la première fois, en may 1641, continué 1642, puis 1646 et continué 1647, encore 1648 et 1649, et le 22 juin dudit an, il fut fait, par les Consaux, eschevin de St-Brixe, par le déport en sa faveur du sieur *Dufief* (37). Et le 6 aoust 1652, lesdits seigneurs consaux l'ont honoré de la charge de troisième conseiller de la ville possédée par le sieur *Brienne* (38) qui s'estoit déporté en sa faveur au moïen de 3,000 florins, le sieur *Ternoy* en ayant payé la moitié pour avoir l'estat de conseiller de St-Brice (39). La place de troisième conseiller vaut de pension 762 livres. Le 19 octobre suivan, le sieur Willoqueau (40), le premier conseiller, mourut, le sieur *Bargibant* monta à la première (41), mon père à la seconde, et le sieur *Errembaut* à la troisième ; la seconde vaut 828 livres Le 20 juin 1667, Louis 14e Roy de France, après avoir pris Charleroy et Ath, assiègea Tournay avec quarante mille hommes ; estant abandonné, on capitula le 24 dudit, de là prit d'autres places, mais la triple ligue l'obligea à faire la paix, le 1er de juin 1668, et le 2 dudit mois, il establit un parlement icy

(37) Artus, ou Arthur *du Fief*, mort à Tournai, St-Quentin, le 11 octobre 1649.

(38) Philippe *Brienne*, ou *de Brienne*, bailli de Warcoing-sur-l'Escaut.

(39) François *Ternoy*, mort à Tournai, en la paroisse de St-Jacques, le 4 septembre 1657.

(40) Constantin *Willocqueau*, premier conseiller pensionnaire de Tournai, mort en la paroisse de Notre-Dame, le 17 octobre 1652.

(41) Jean *de Bargibant*, qu'on a vu, ci-devant, articles 23 et 43.

où le premier conseiller d'icy, *Bargibant*, fut second président Monsieur *Debly*, de Lille, le premier (42); mon père fut premier conseiller de la ville ; M. *Errembaut*, qui avoit esté fait peu d'années devant Conseiller du Conseil de Malines, fit place à M. *de Flines* (43) qui fut choisy pour estre le procureur-général dudit parlement ; mais du depuis la Cour dénomma M. *de Bray* (44), lieutenant de la gouvernance de Douay, pour estre le procureur-général du Roy audit parlement, et ledit sieur *de Flines* se contenta de l'estat de conseiller ; à la place donc de troisième conseiller de la ville, M. *Surmont* (45), en fut promeut par les Consaux, et le sieur *Mullet* (46), conseiller des Estats, fut fait le second conseiller, et mon frère aisné eut la place de M. *Surmont* qui estoit conseiller des eschevins ; et lorsque M. *Mulet* fut fait conseiller audit parlement, mondit frère fut fait troisième conseiller des prévots et jurez, et le sieur *Moulembay* (47), celui des eschevins, puis ayant remarqué qu'on négligeoit les affaires de la ville, il en fut si touché qu'il manqua deux fois en mourir, et à

(42) Jean-Baptiste *de Blye*, mort à Tournai, St-Nicolas, le 13 mai 1699.

(43) Robert *de Flines*, procureur-général dès le 8 juin 1668.

(44) Pierre *de Braye*, procureur-général dès le 5 janvier 1671.

(45) Jacques *de Surmont*, conseiller pensionnaire de Tournai, mort en cette ville, en la paroisse de St-Piat, le 23 novembre 1701.

(46) Ghislain *Mullet* qu'on a vu, ci-devant, article 20.

(47) Charles *de Moulembay*, conseiller du roi, lieutenant du grand-bailli de Tournai et Tournaisis, qui mourut à Tournai, St-Brice, le 21 septembre 1714.

la prière du sieur *de Renouard*, gouverneur (48), de Messieurs l'Evesque (49) et *Pelletier*, intendant, il accepta l'estat de conseiller audit parlement par la mort de M. *Durant* (50), le..... 167., et le..... par la mort de Mr. *de Bargibant*, Mr. *de Bray*, succéda à la charge de vice-président, et mon père à celle de procureur-général du Roy.

Mon père, *Pierre-Claude* et *Gillette*, frères et sœur, se marièrent tous trois par un vendredy, feste d'apostre, la feste de St-André, le jour de St-Mathieu et le jour de St-Barthélemy.

Enfans du second mary de Jeanne COCQUEL.

Denys *van Rode*, mon bel oncle, le..... .(51), espousa Marie-Magdelaine *de Callonne*, fille de Jean et de *Jeanne* DE LA HAMAYDE, ma tante grande, en septembre 1651, et elle mourut en couche de son cinquième enfant en décembre 1658. Elle a laissé cinq enfans : JEANNE-THÉRÈSE, (9 novembre 1672) (52), femme à Noé-François *de Flines*, veuf de *Marie-Magdeleine* DE LA HAMAYDE, ma sœur laquelle mourut esticque, et sa seconde femme mourut en couche de son enfant, d'une cheute (febvrier 1673); FRANÇOIS-IGNACE, qui fut jésuitte 4 à 5 ans, puis se

(48) Michel *de Renouard*, chevalier, gouverneur de la ville et citadelle de Tournai, grand bailli du Tournaisis.

(49) Gilbert *de Choiseul du Plessis-Praslin*.

(50) Jacques *Durant*, natif d'Ath, conseiller au Conseil souverain de Tournai, le 8 juin 1668, mort le 1673.

(51) Denis *van Rode* épousa, à Notre-Dame de Tournai, le 27 novembre 1651, Marie-Magdeleine *de Calonne*.

(52) Cette date est celle du mariage de Noël-François *de Flines* avec Jeanne-Thérèse *van Rode*.

remit au monde et espousa Marie-Magdelaine *de Callonne*, sa cousine germaine ; ANTHOINE-BENOIT se fit moine à St-Martin ; MARIE-MAGDELEINE, morte à l'âge de 10 à 12 ans, et MARIE-BENOIST, religieuse ursuline.

Il espousa, en secondes nopces, le 10 septembre 1664, mademoise Thérèse *du Chamge*, vefve du s^r *Brienne*, qui fut troisième conseiller de la ville, puis bailly de Warcoin (53).— Il fut souvent juré de la ville, puis trésorier du Roy où il s'est gasté, estoit aussy prévost de St-Amand.— Il mourut le 9 mars 1673, à quatre heures après-midy, regretté de tout le monde. On fit le service sur le corps. Monsieur l'évesque, gouverneur, tous les Estats, officiers françois et tous les honnêtes gens furent au convoy qui fut le plus magnifique et nombreux que l'on vit de longtemps ; les prévost et mayeur furent au pal ; il eut 20 flambeaux avec ses armes ; enterré à St-Brixe devant St-Marcou, près de l'autel.

IGNACE-FRANÇOIS, troisième enfant de M. *van Rode*, mon beau-père grand, naquit le..... (54), et n'estant d'une parfaite santé il se fit d'église l'an ....., et comme il devint, par la mort de son frère intendant de la Bellière, il obtint un canonicat de la collégiale de Saint-Géry de Cambray, et mourut à Tournay l'an 1672 (55).

Jean Baptiste, mon aisné, nasquit le 30 décembre

(53) Philippe *Brienne*, ou *de Brienne*, bailli de Warcoing.
(54) Ignace-François *van Rode*, naquit à Ath après 1625.
(55) Ignace-François *van Rode* mourut à Tournai, en la paroisse de St-Piat, le 20 septembre 1675. Voir la note 27 de cet article.

1638, à huit heures du soir sonnante, Mercure et Mars estans en sextil aspect et la lune au dernier quartier dans la grand'chambre de la rue des Fossets, Jean *van Rodes*, son parrain, son père grand, Marie *Cambier*, veve de Nicolas *Scorion*, père de ma mère, sa marine. Elle luy donna une vaisselle d'argent laquelle fut eschangée pour une paire de chandeliers. Estant incommodé de la pierre (il s'en plaignit dès le 10 décembre 1643), il fut taillé le 30 avril 1644 par Maître *Abraham*, demeurant à Bernes lez-Audenarde ; il ne s'en est plus ressentit. Il fit les humanitez à Tournay, sa philosophie qu'il deffendit entre les lineaux à Douay où il prit son degré de licence, le.....; de là fut 13 mois à la pratique chez *Tombeel*, procureur à Gand ; le 23 octobre 1664, il fut fait mayeur de Saint-Brixe et continué 1665. En may 1667, il fut fait premier eschevin de la ville d'autant qu'*Errembaut*, conseiller du Conseil de Malines (56), vint réformer le Magistrat, comme on changea de Roy, le Magistrat fut confirmé, et le 26 juin 166.., il fut dénommé par les Consaux pour estre conseiller des eschevins, en la place de *Surmont* qui fut le 3me conseiller de la ville, et le..... 1675, il fut avancé en l'estat de 3mo conseiller de la ville par la promotion de Mr. *Mulet* au conseil. Le sieur de *Renouard* est le motif de son premier et second advancement, ayant destruit la cabale des sieurs *du*

(56) Louis *Errembault*, seigneur de Dudzeele au Franc de Bruges.

Chamge et *Pollinkove* (57). Le 26 may 1681, lendemain de la Pentecoste, il fut à Lussegny (58) et revint le soir sur un méchant cheval de louage ; il fut obligé de se jetter un quart d'heure sur un mattelas au Croquet ; à son retour le 27 dudit, estant à la dernière messe aux Capucins, il tomba dans une faiblesse et grande sueur froide, de laquelle il fut obligé d'en sortir et venir se mettre au lit ; la fièvre luy prit avec inflammation à la poitrine et commença à rêver le 4me et 5me jour avec des convulsions, et le 7me qui estoit le 2 juin, il mourut sur les sept heures et demi du matin après beaucoup de douleur et de résistance ; il se prépara à la mort du premier jour, et fit ses affaires avec une froideur extrême et mourut dans une parfaite résignation ; il ne parla plus les trois derniers jours, prioit toujours Dieu et prenoit tout pour s'aider.

Jeanne-Françoise, ma sœur aisnée, naquit le sept octobre 1636, entre six et sept heures du matin, chez la veve d'honorable homme Jean *de Calonne*, ma grande tante (59), en la sallette de devant la grande maison rue de la Teste-d'Or, ladite veve, *Jeanne* DE LA HAMAYDE, et *van Rode*, mon beau-père grand, furent parin et marine. Il luy donna une coupe d'argent doré et un petit service d'argent doré, eschamgé pour un réchau. Elle a demeuré aux Ursulines à Mons 2 ans, et le 6 aoust 1662, espousa

(57) Charles *du Chambge* (aux têtes d'oiseau), seigneur de la Saulderie, et Jacques-Martin *de Pollinchove*, qui fut conseiller au Parlement de Flandre.

(58) A Frasnes, lez-Buissenal, Hainaut.

(59) Jeanne *de la Hamayde*, fille de Jean et de Judith *Willocqueau*.

Denys *de Madre*, sieur de Bourlivet, d'Estourteau, Fay, etc., prévost de Chisoing et de ladite baronnie après la mort de son père 167.. Elle mit au monde JASPAR-FRANÇOIS, au quart pour 9 heures du soir, 18 janvier 1667, le 25e jour de la lune en la chambre du bout du jardin de la maison du Becquerel; Jaspard *de Madre*, son père grand, et ma mère, furent ses parin et marine. — MARIE-JEANNE, ma niepce, est née le 18 novembre 1668, à quatre heures un quart du matin au village de Chisoin, dans la sallette de la maison de son père grand sur la place; mon père et Jeanne *du Champe*, femme au sr *de Madre*, sa grande mère, furent ses parin et marine. Elle a demeuré au cloistre d'Orchie et aux Ursulines à Tournay (1681). — JEAN-BAPTISTE, mon neveu, est né le 10 septembre 1670, le quart devant dix heures du matin (le 26e jour l'ascendant estoit le lion), dans le chasteau de Chisoing, sur la cuisine. Claire *d'Aras*, femme de *Pierre-Claude* DE LA HAMAYDE, ma tante, et mon frère aisné furent parin et marine. Il a demeuré à Orchie. — MARIE ANNE-THÉRÈSE est née 15 febvrier 1672, à huit heures du matin dans la maison où demeure à présent (1681), M. *Ragot*, chanoine et chantre. Thérèse *du Champe*, seconde femme à Denys *van Rodes*, et Pierre *du Champe*, chanoine de Tournay, furent les parin et marine. — MARIE-ELÉONORE-JOSEPH est née 10 novembre 1673, à une heure et demi la nuict en la maison du sieur *Sepa* où a demeuré Madame du Chastelet (60) et à

(60) Marguerite *de la Motte-Baraffe*, veuve de Gabriël *Pally*, écuyer, seigneur de Steenbrugge, du Grand Chastelet, etc.

présent Monsieur *Rasbecque* (61) (1681) Eléonore *Bodry*, sa cousine, et moy fûmes ses marine et parin.

Quant à moy, *Pierre*, je nasquis en la sallette de derrière, rue des Fossets, le jour du Noël, 25 décembre 1640, à dix heures du soir, la lune estant au premier quartier. *Pierre-Claude* DE LA HAMAYDE mon oncle, et Jeanne *Cocquel*, ma mère grande, furent mon parin et marine. Elle me donna un réchaud d'argent. Je fis mes humanitez à Tournay, ma philosophie à Douay où je pris le degré de licence le 15 novembre 1663. Dam Coulomban fut mon professeur (les père Amand et le Sage, ceux de mon aisné). Je fus à la pratique à Gand chez *Tombeel*, procureur, le 22 juin 1664 jusqu'au 10 may 1665 Le 8 juillet 1669, je fus eschevin par les commissaires *de Renouard*, *Pelletier* et *de Worden*; (62) on continua le magistrat le 25 juin 1671 pour la promotion à l'évesché de Tournay de Monseigneur *de Choyseul du Plessis Praslin*. J'avois encore esté continué 1670, pour l'arrivé du Roy. En may 1674, je fus encore eschevin, et le premier de juillet 1675, au changement je fus fait juré et commis aux logements, *Saint-Sandoux* estant gouverneur (63).

(61) Jean-François-Xiste *Pally*, écuyer, seigneur de Rabecq, mort à Tournai, St-Brice, le 1er juin 1696.

(62) Michel-Ange *de Wuorden*, depuis baron de son nom, vicomte de Langle, chevalier et conseiller d'honneur au Parlement de Flandre, que je crois fils de Martin *de Wuorden*, bailli de Chièvres.

(63) Antoine *Rebai*, ou *Ribert* (peut-être : *de Ripert*), chevalier, seigneur de St-Sandoux, gouverneur de Tournai, grand bailli du Tournaisis, colonel d'un régiment de dragons.

Denys, mon frère, nasquit au même lieu que moy, le 10 décembre 1642, à dix heures et demi du matin, la lune estante à onze heures dudit jour en son premier quartier, l'ascendant estant au bélier. Denys *de Calonne*, enfant de *Jeanne* DE LA HAMAYDE, ma grande tante, et Marguerite *de Calonne,* vefve de feu M. *Cambier*, furent ses parin et marine ; il luy donna une salière d'argent, et elle une coupe d'argent doré. Il fit ses humanitez à Tournay, sa philosophie qu'il a défendue entre les lineaux en aoust 1662, à Douay, et y prit le degré de licence, le 6 octobre 1664. L'an 1660, mon aisné se défit, en sa faveur, d'un canonicat d'Anthoin, qui venoit de Philippe *Scorion*, demi-frère de ma mère, pourveu trois cents florins de pension qu'on lui donna. Le....., il fut fait chanoine de Tournay par Monsieur *du Plessys Praslin*, évesque dudit lieu, par la mort de Monsieur *de Bly,* chanoine, frère de Monsieur le président.

Marie Magdeleine, ma sœur, nasquit au même lieu que moy, le 27 mars, jour de Pasques 1644, la lune estant en son plein, sur les sept heures du soir. Jean *de Werp*, mon cousin, et Jeanne *de Callonne*, femme à Robert *Visart*, ma cousine germaine, furent parin et marine. Il luy donna une hochette à chaisne d'or. Elle demeura deux ans aux Ursulines à Mons. Le 26 novembre 1669, espousa Noël-François *de Flines*, fils unique de..... (64) et de Catherine *du Change*, à cinq heures du soir dans le chœur de St-Brice, moy présent et mes frères et sœurs. — JEAN-

(64) Balthazar *de Flines*, licencié ès-loix.

François *de Flines*, son fils, nacquit le 17 septembre 1670 à deux heures et demi après-midy, le 22e jour de la lune, l'ascendant estant gemini, mon frére, et sa mère grande, Catherine *du Change*, parin et marine. Et le 13 septembre 1671, le quart après quatre heures du soir, elle mourut éticque chez sa belle-mère, la maison tenant à la nostre et nous appartenans, dans un fort grand dégagement des choses du monde ; tous parents furent à sa mort ; mon père estoit à Paris. Elle fut, jusqu'au dernier soupir, patiente, d'un esprit calme, remarquant les œillades que son mary donnoit à sa cousine *van Rodes* qui avoit jà choisys pour sa seconde femme et qu'il espousa effectivement du depuis, tout cela ne luy fit peine, la jalousie de son mary et sa conduite sont les causes de sa mort ; son confesseur et les religieuses qui l'ont gardée ont dit n'avoir veu une plus belle morte, ayant une véritable dévotion et amour vers son Dieu.

Marie-Anne, ma sœur, nasquit en la sallette de derrière, rue des Fossets, le 20 aoust 1645, à dix heures du soir, dimanche, la lune estante au décours ; Jacques *du Mont*, seigneur de Terracque, mon bel oncle, et Anne *Cachoire*, vefve de Michel *Visart*, la bonne amie de mon père, furent ses parin et marine ; elle luy donna deux assiettes d'argent. Elle entra dans l'abbaye des Prets porchins, le 8 septembre, jour de Nostre-Dame 1661, y fit ses veux le 26 novembre 1662, n'ayant payé aucune dotte, estante entrée comme parente de M. *Montifaut* (65), lequel y

(65) François le Clercq (*à la bande*), docteur en médecine, seigneur de Montifaux en Obigies.

a foudé six places au moyen d'un légat. Pour ses habits ameublements, sa table durant son noviciat, banquets et récréations, et autres frays qu'il a fallu exposer, mon père a payé 1600 florins.

François-Ioseph, mon frère, est né aussy en la dite sallette de derrière le 5 novembre 1647, peu après les huit heures du matin, la lune estant en son premier quartier. Denys *van Rodes*, mon oncle utérin, et Jeanne *Scorion*, sœur du père de ma mère, furent ses parin et marine. Il fit ses humanitez à Tournay et Grandmont, sa philosophie à Rheims où il a pris son degré de licence en..... Au retour, il choisit les armes, porta le mousquet six ou sept mois dans le régiment de Picardie ; le..... 1673, fut fait lieutenant en Normandie, et le..... dudit an, il eut une autre lieutenance en Picardie sous le capitaine *Vandière* ; le..... 1675, il fut fait capitaine dans ledit corps et exerça sa charge..... mois, celuy qui avoit esté cassé obtint sa grâce et mon frère n'a peu obtenir le remboursement des fraix qu'il avait fait pour revestir et remettre la compagnie. Estant retourné chez son père, au bout de six semaines, il obtint par la faveur de M *Desbonnets*, gouverneur et commandant à Dunkerque, puis de Douay, une autre compagnie dans ledit corps, et à la paix générale de Nimègue, il fut cassé estant à Fribourg, à la réforme générale, et le 5 mars 1681, il fut fait échevin à la renovation du magistrat.

Marie, ma sœur, nasquit le 23 octobre 1649, en la maison du Becquerel, sur la cuisine, à neuf heures et demi du matin, ayant esté portée seulement sept

mois, fut baptisée à la haste et mourut la nuit suivante et enterrée près de l'hostel de Nostre-Dame de Bon-Secours, près de ma sœur de Flines et de mes aves (66).

Marie-Thérèse, ma sœur, nasquit audit Becquerel, sur la cuisine, le 12 octobre 1650, à 11 heures du matin, la lune estante en son plein. Philippe *Scorion*, frère du père de ma mère, et Marie *Picquerie*, femme au président *de Bargibant*, ma cousine, furent ses parin et marine.

Ignace-François, mon frère, nasquit au même lieu, le 15 janvier 1653, la lune estante au plein. Ignace-François *van Rode*, chanoine, mon oncle de mère, et Claire *Daras*, ma tante, femme à *Pierre-Claude* DE LA HAMAYDE, furent ses parin et marine. Il fit ses humanitez à Tournay et à Lille près du Père *Ficherouille*, jésuitte ; sa philosophie à Douay, et, vers le..... juin ou juillet 1677, quitta l'estude pour prendre les armes, au sujet d'une querelle qu'il eut avec..... *de Calonne* (67), son cousin, pour ma sœur (68) qu'il voïoit au mespris

(66) C'est-à-dire : près de *Marie-Magdelaine* DE LA HAMAYDE, femme de Noël-François *de Flines*, et de ses aïeux.

(67) Jacques-Calixte *de Calonne*, seigneur de Hauchin, d'Havelus, etc., grand bailli de Mortagne, grand prévôt de St-Amand, etc., baptisé à Tournai, en l'église de St-Piat, le 14 octobre 1644, fils de Denis *de Calonne*, licencié-ès-loix, et de Marguerite *Liébart*, petit-fils de Jean *de Calonne* et de Jeanne *de la Hamaide*.

(68) *Marie-Thérèse* DE LA HAMAYDE, qu'on a vue, plus haut, ligne 5 ; elle épousa, à St-Brice de Tournay, le 8 février 1682, Michel-Baudry *Jacquerye*, conseiller au Parlement de Tournai.

de ses frères, s'en alla trouver son frère capitaine en Picardy, de garnison à Ardres en Boulonnois, où, s'estant eschauffé, à la chasse, gaigna une fièvre maligne laquelle luy dura cruellement pendant trois semaines, et le 19 octobre 1677, à trois heures du matin, Dieu l'appella, je le prie de luy faire miséricorde. Sa morte me fut douloureuse.

1376. — Chirographe qui fait mention de l'achat fait par noble homme Thiéry *de la Hamayde*, écuyer, seigneur de Vy, d'une grande maison de pierre située Rihaigne (rue Haigne à Tournai).

FIN DES MÉMOIRES

DE PIERRE DE LA HAMAYDE

ECUYER, SEIGNEUR DE WARNAVE, DE GAMARAIGE,

et de

LUSSEGNY.

TABLE DES MATIÈRES.

A

Abraham, 88.
Acque, *ou* van Assche (van), 63.
Aerde (van), 69.
André, 56.
Angennes de la Loupe (d'), 70.
Anjou (d'), 71.
Annay, 64.
Aras (d'), 81, 90, 95.
Assignies (d'), 11.
Assonleville (d'), 24.
Aubaynie (d'), 66.
Audenarche, 9, 32.
Aulnois (les), 9.
Auneaux (les), 24.

B

Backeland, *ou* Baclan, 39.
Bagnols, *ou* Baignols (des), 39, 59.
Bargibant (de), 22, 28, 31, 32, 42, 43, 44, 49, 84, 95.
Bar (de le), 30.
Barde, *ou* Barthe, 56, 57.
Barrat, 73.
Barre (de Spiennes, dit de la), 36.
Barre (la), 36.
Barry (de), 15.
Bassarderie (la), 23.
Baudimont, *ou* Bodimont, 28, 42.
Baudrenghien (de), 82.
Bauduin, 64, 68.
Bavière-Palatin (de), 71.
Beaufayt, 72.
Beaulieu, 74.
Beaumez, 45.
Beaumont, 22.
Bécuau de Colombe, 72.
Becquet, 58.
Bellaing, 33.
Bellerive, 17.

Bellière, *ou* la Berlière (la), 82, 83.
Berg, 38.
Bergania (de), 17.
Berghe de Potteghem, (van den), 35.
Bermont (de), 66.
Bernard, 8.
Bernard et du Bois, 52.
Bertelli, 17.
Bervoet, 32.
Béthomez, 59.
Beuvrière (la), 14.
Binoy, 28, 39, 40.
Bisselinghe, 9, 32.
Blanc de la Baume (le), 70.
Blocus (le), 82.
Blon, *ou* le Blond (le), 12.
Blondel de Cuincy, 13.
Bly (de), 41, 85, 92.
Bodart, 76.
Bodry, 12, 91.
Boële, *ou* Boulle, 53.
Bois (du), 12.
Boisdenghien, 82.
Bois d'Hermaville (du), 7, 38, 39, 58, 59, 72.
Bois de Hoves (du), 39, 58, 72.
Bommars, *ou* Bommart, 26.
Bonnet, 20, 30, 31.
Bonnier, 59.
Bonnières (de), 60.
Bosquel (du), 24.
Bossu, *ou* Bossuyt, 9.
Boucq de Ternas (le), 65.
Boucquel. 46.
Bouillon, 57.
Bourbon (de), 70, 71.
Bourgau, *ou* Burgau, 28.
Bourlivet, 90.
Bousbecque, 23, 24.
Bouvrie, 16.
Bouvries (les), 34.
Bouverie, 34.
Bozière, 60.
Brabant, *ou* de Brabant, 5, 11, 61, 62, 75.
Braux de Marne (de), 72.
Braye (de), 85, 86.
Breucq (le), 11, 12.
Brienne, *ou* de Brienne, 84, 87.
Brocquet (le), 9.
Broye de la Val (de la), 31.
Brullant, 25.
Buissy (de), *voir*: Malbau.
Burgau, *ou* Bourgau, 28.
Burges (de), 63, 64.
Bus, *ou* du Busse (du), 40, 48.

Bus (le), 22.
Busany (de), *voir* : Porlier.

C

Cachoire, 40, 93.
Callonne (de), 40, 47, 48, 49, 50, 51.
Calonne (de), 31, 40, 41, 48, 49, 50, 51, 79, 80, 86, 92, 95.
Calonne de Beaufayt (de), 72, 79.
Calonne de Courtebourne, 79.
Calvo, 56.
Cambe, dit Ganthois (de le), 45.
Cambier, 26, 88, 92.
Cambry (de), 28, 42.
Camphin, *ou* Canfin, 11, 12.
Cano, *ou* Caneau, 60, 61.
Cantaloup, *ou* Cantalupo, 31.
Cantenye, *ou* Cartegny, 54.
Cappellier (le), 9, 28, 59.
Carlier, 54.
Carmes deschaus (les), 67.
Carmont (de), 73, 74.
Carnin, 19.
Cartegny, *ou* Cartigny, 34, 54.
Casau, 9, 32.
Cattoire (la), 53.
Cazier, 12, 65, 66.
Chabot de Rohan, 37.
Chambge, *ou* du Chamge (du), 14, 15, 16, 24, 25, 41, 87, 89, 90, 92, 93.
Champs (des), 59.
Chapelle du Hennocq (de la), 8.
Chapelle de la Mallerie (de la), 24.
Charité (de la), 43, 44, 49, 80.
Charlet, *ou* Charlez, d'Autreppe, 51, 52, 82.
Chasau, 38.
Chastel de Blangerval (du), 7.
Chastelet (le), 11.
Chastelet (le Grand), 34, 90.
Chastillon (de), 17, 36.
Chin, 22.
Choiseul du Plessis Praslin (de), 13, 86, 91, 92.
Clément du Wault, 52.
Clercq (le), 46, 93.

Clercq des Noyelles (le), 37.
Clocqueteur, 63.
Coche (le), 10.
Cocq, *ou* le Cocq, 24.
Cocquel, *ou* Cocquiel, dit le Merchier, 26, 28, 33, 50, 54, 64, 80, 83, 86, 87, 89.
Cocquelets (les), 8.
Coiffart de Marcilly, 64.
Commelin, 58.
Comte (le), 22, 25.
Condé (de), 70.
Condette, 34.
Conti (de), 70.
Coppin, 57.
Corail, 29.
Coral, 29.
Coral (des), 29.
Cordes (de), 11, 12.
Cordouan, 8, 64.
Cottrel, 41.
Cour (de le), 69.
Courtin, 26.
Cousturier, 80.
Coutelier, 59.
Couvreur *ou* le Couvreur, 44, 55.
Cramelles, 60.
Croix (de la), 13.
Croix (la), 66.
Croix de Maubray (de la), 12, 23, 35.
Croy (de), 82.
Cuincy, 13.
Cuinghien (de), 25.
Curenbrugge, 7.
Cuvelier de Champion, 72.

D

Damas, 9.
Damman, 52.
Daras, 95.
Darasse, 38.
Dassonville, 24.
Debly, 85, 92.
Decq, 29.
Deflines, 24.
Delbarre, 30.
Delcourt, *ou* de le Court, 69.
Delecrois, 13.
Delfosse, 18, 19, 20, 21, 31.
Delmotte, 61, 62.
Delterre (de Spiennes, dit), 36.
Denis de Fontaines, 55.
Denis du Péage, 79.
Dennetières, 11, 36, 37, 53.

Desbermont, 66.
Desbonnets, 94.
Deschamps, 59.
Deschams, 54.
Desfontaines, 17, 25.
Desjeuneaux, *voir* : Pinault.
Deskemon, 5.
Desmaîtres, 80, 83.
Desmarée, 72.
Desmarets, 27.
Desmarez, 55.
Desmartin, 8, 9, 10, 15, 32, 37.
Desmons, 20.
Desmaisières Desgrebert, 69
Despiennes, *voir* : Spiennes (de).
Destelbergen, 34.
Doison *ou* Doyson, 64, 65.
Don, 11.
Donche, *ou* Donje, 52, 55.
Donné, 54.
Douay (de), 40.
Dubois, 54.
Dubois d'Hermaville, 7, 38, 39, 58, 59, 72.
Ducquet, 10.
Dudzeele, 20.
Duerp, 47.
Dumonceau, 11.
Dumoncel, 11.
Dunem, *ou* Dunesmes, 68.
Dupont, 12, 53, 64.
Durant, 86.
D'Werp, *ou* de Werp, 46.

E

Eckman, 23.
Egmont, *ou* d'Egmont (d') 23, 38, 39, 58, 59.
Enfants de Louis XIV, 69.
Enffans (des), 81.
Enghien (d'), 71.
Ennetières (d'), 11, 36, 37, 77.
Ere, 7.
Errantel, 18.
Errembault, 20, 21, 59, 84, 88.
Escoral (d'), 29.
Espaignes (d'), 81.
Espiennes (d'), *voir* : Spiennes (de).
Espinoi (l'), 27.
Espinoy (Carvin-), 37.
Estaimbourg, 31.
Estourteau, *ou* les Tourteaux, 90.

F

Faligan, *ou* Falligan, 66.
Farinart, 27.
Faucille, 61.
Fay (du), 33, 54.
Fay (le), 90.
Febvre (le), 25, 51, 60.
Felleries (de), 40.
Ferté (de la), 70.
Ficherouille, 95.
Fief (du), 54, 84.
Fisco, 63
Flines (de), 10, 24, 25, 26, 49, 50, 64, 85, 86, 92, 93, 95.
Fontenelle, 59.
Fontoy, 17.
Foresteau (le), 8, 37.
Fosse et d'Espierres (del), 18, 19.
Fosseux (de), 39.
Fourmanoir de Merlain, 9.
Franchendael, 12.
François de Regnauville (le), 33.
Francqueville (de), 63.
Fresnoi, 64.
Frighem, 38.
Frise, 9.
Fruictier, *ou* Fruitier, 46, 78.

G

Gages, 12.
Gaillet, 46, 47.
Gamaraige, ou Gammeraige, 5, 7, 77, 96.
Gand-Villain (de), 9.
Gand, 37.
Ganthois, 45.
Gardin (du), 22, 23, 61.
Garins, 45.
Gauley (de), 28.
Gavre, 38.
Gay (le), 34, 35, 54.
Ghewiet (de), 53.
Gilet, 63.
Givry (de), 24.
Gobert, 67.
Godefroy, 45, 64.
Goethals, 5, 37, 50, 51, 81.
Gœulzin, 66.
Gossiel, 39.
Goudt, 78.
Gouy (de), 35, 36.
Gracht (vander), 7, 52.
Grassis, 17.
Grau, 22, 23, 54, 61.
Grenet, 45.
Griboval (de), 30.
Groote (de), 24.
Gué de Bagnols (du), 39, 59.

Guelle, *ou* El Gueule (le), 17, 36
Guide (de), 52.
Guillaume, 12.
Guisignam, 24.

H

Haene (d'), 33.
Haies (les), 34.
Hamaide, *ou* de la Hamayde (de la), 5 7, 11, 20, 26, 42, 47, 50, 52, 53, 65, 72 à 96.
Hamel (du), 38, 64, 60.
Hane (de), 19.
Hane (d'), 49.
Hangouart, 24.
Hannaert, *ou* Hannart, 9, 32.
Hanneron, 74.
Hannoteau, 43.
Hardy, 25.
Harou, Haroult, *ou* Harout, 36, 43, 83.
Hattu, 58.
Hauchin, 49, 95.
Haudion, 74, 78.
Haudioncel, 74.
Haugoubart, 12, 40.
Hauteroche (le Sage dit d'), 7.
Havelus, 48, 49, 95.
Havet, 49.
Haye (de la), 42.
Haynin (de), 24.
Heckman, 23.
Hecqmanne, 23.
Hendricq, *ou* Henderick, 32.
Hennin (de), 24.
Hennocq (le), 41.
Henry de Chasau, 38.
Héraulle (l'), 52.
Héricourt (de), 45.
Hériguer, 64.
Hermaville, 39, 59, 70.
Hermite (l'), 11.
Heyden (vander), 30, 41, 67.
Hœursel, 66.
Honoré du Locron, 26.
Hontoy (de), 33.
Horn (van), 34, 35.
Hostine (de la), *voir :* de la Woestijne.
Hovyne, 9.
Hudsebaut, 67.
Hulst, 7.
Humen (van), 35.
Hurtebise, 9.

I

Inglebert, 67.

J

Jacque, *ou* Jacques, 65.
Jacquerye, 95.
Jardins (de *ou* des), 82.
Jennaro, 37.
Jeumont (de), 79.
Jonart, 36.
Joseph, 69.
Josson, 38.
Juliers, 38.

L

Labarre (de Spiennes, dit de), 36.
Ladam, 22, 29, 53.
Laloe, 58.
Lambert, 32.
Landas (de), 72, 73, 78.
Lannoy (de), 8.
Lannoy, 8.
Laplaigne, 37.
Larché, 54.
Lattre (de), 83.
Launay (de), 13, 33.
Laurent, 40.
Leblan, 38.
Lebrun, 37.
Lecelles, 21.
Leman, 60.
Lequenne, 43.
Leslieu, 36, 37.
Lestrée (de), 81.
Liébart, 44, 48, 69.
Liégeois, 72.
Liévo, *ou* Liévou, 43.
Ligne (de), 59, 60.
Limbourg (van), 10, 20.
Limoges (de), 24.
Lippens, 54.
Locar, *ou* Locart, 39.
Loches, 45.
Longueval (de), 5, 68.
Longueville (de), 70.
Longueville, 14.
Lorthioir, 65.
Louvoy (le Tellier de), 26.
Loyola (de), 57.
Luchin, 74.
Lussegny, Lusseignies, *ou* Lussignies, 77, 89, 96.

M

Macau 31.
Machon, dit de le Sauch (le), 54.

Madre (de), 90.
Maine (du), 71.
Maire (le), 46.
Maisières (des), 36.
Maistre d'Anstaing (le), 5.
Malaisse, 17.
Malbau, Malbaut, *ou* Malbaux, 54, 55.
Mallery, 24.
Malpaix, 56.
Manaige-au-Bois, 14.
Marassé (de), 37, 38.
Marbais (de), 38, 45, 46.
Maresville, 54.
Maretz, 59.
Marienhove, 45.
Marne, 72.
Marquais, 22.
Martin, 9, 10, 39.
Masure (de le), 60.
Maubray, 12, 13, 23.
Maulde de Condette (de), 34.
Maupoint de Vendeul, 41.
Maystres (des), 80, 83.
Melun (de), 37.
Merchier (le), 52.
Merchin, 51, 52.
Merlin, *ou* Merlain, 23, 72
Mérode (de), 9.
Mesgregnies, *ou* de Mesgrigny (de), 64.
Meulebecq, 45.
Meulen (vander), 35.
Meurs, 22.
Middelbourg, 9.
Milanen (van), 34.
Milomez, 30.
Moncheau (de), 11.
Mondet, 35.
Monnel, *ou* Monnelle, 9, 16, 27.
Monnier, 39.
Monny, 61.
Mont (du), 81, 82, 93.
Montaubois, 14, 15.
Montespan (de), 71
Montgarny, 55.
Montifaux, 93.
Morcourt (de), 74, 77.
Moreghem (van Spiere de), 18.
Moreghem, 19.
Mortagne, 48.
Motte (de la), 77.
Motte-Baraffe (de la), 90.
Mottes (les), 73.
Mouchon, 8.
Moulembay, 67, 85.
Mourcourt (de), 77.

Mullet, 8, 10, 21, 24, 25, 26, 85, 88.

N

Nantes (de), 71.
Neche, 74.
Nerol (de). *Voir* : Clément du Wault.
Nesmes. *Voir* Dunem.
Nieubourg, 75, 76.
Nieuport, 72.
Nonancourt, 24.

O

Oignies, *ou* d'Ongnies (d'), 30, 46.
Oizies, 33.
Oncle (van), 53.
Orléans (d'), 70, 71.
Ossoye, 57.

P

Pain et vin, 37.
Pallio, *ou* Pally, 17, 18, 19, 32, 33, 34, 45, 61, 90, 91.
Pan (le), 67.
Passchendael, 7.
Patouval, 24.
Pelletier, 86, 91.
Pellicorne (de), 74, 77.
Persin, *ou* Presin, 7, 8, 40, 41.
Picq, 8.
Picquerie, *ou* Picquery, 42, 95.
Piédana, 44.
Piercamp, 53.
Piloy, 68.
Pinault des Jaunaux, 52, 58, 71
Pinchon, 31.
Plessis-Praslin, 92, *voir* Choiseul.
Plisson (le), 44.
Plouich (le), 73.
Pluviers de la Rocque (de), 55.
Pollinchove, *ou* Pollincove (de), 14 15, 16, 55, 89.
Pont (du), 12, 14, 64, 68.
Pontpierre, 22, 23.
Porlier de Busagni, 56.
Porto-Carrero, 18, 19.
Portois, 20.
Potel, 37.
Potteghem, 35.
Poucques (de), 59, 60.
Poullart, 68.

Poupillon, 33.
Préis (de), 11.
Presin, 7, 8, 40, 41.
Preud'homme, 9, 16, 27.
Preud'homme (le), 72, 73.
Prévost, 72, 73.

Q

Quarmont, *ou* de Quermont (de), *voir:* Carmont (de).
Quesne (du), 31, 51.
Quincy, 13.

R

Rabecq, *ou* Rasbecque, 45, 91.
Ragost, *ou* Ragot, 13.
Rasse (de), 5, 74.
Rebai, Ribert, *ou* de Ripert, 91.
Regnault, 30.
Renouard (de), 86, 88, 91.
Ricquempré, 72.
Rietstap, 37.
Rieu (du), 21, 64.
Rinckvelt (de), 77.
Robert, 67.
Rochechouart de Mortemart (de), 71.
Rocq (la), 55.
Rocq-sur-Wion, *ou* de la Roche sur-Yon (de la), 70
Rocque (de la), *voir* Pluviers (de).
Rocquette (la), 37.
Rodder (de), 43.
Rodé (van), 24, 25, 26, 41, 49, 50, 51, 72, 80, 81, 86, 87, 88, 89, 90, 93, 94, 95.
Roelant, 57.
Rogiers, 15, 51, 52.
Roisin (de), 21.
Roistre (de le), 77.
Rolleghem, 8
Rongy, 21.
Rosière (la), 8.
Rostie, *ou* Roty, 29.
Roubaix, 37.
Roussellerie (la), 17.
Rouveroy-Saint-Simon (de) 33.
Rue (de la), 46.
Ruebens, *ou* Rubens, 20.
Ruelles (des), 16.
Rues du château de Tournai, 73.

Ruisseau (le), 9.
Rumeaux (des), 5, 68.
Ruwez, 16.

S

Sage (le), *voir* Hauteroche (d').
Saint-Ange, 39.
Saint-Antoine, 66.
Saint-Génois (de), 14.
Saint-Ignace, 57.
Saint-Michel, 55.
Saint-Nectaire, 70.
Saint-Sandoux, 91.
Sallablanca (de), 29.
Salmon, 68.
Sart (le), 44, 49.
Saulderie (la), 14.
Scardau, 14.
Schincq, 9, 32.
Sckincq, 32.
Schoenhove (van), 38.
Scorion, 35, 36, 43, 83, 88, 94, 95.
Schynckele (de), 32.
Seignoreuil, 12.
Sepa, *ou* Seppa, 31, 32, 90.
Seur (de), 28.
Siflet, 65.
Simon, 19, 54.
Soubrechies, 77.
Spiennes (de), 36, 37.
Spierre, *ou* van Spirre (van), 19.
Spyskens, 77.
Stamps, 65.
Steenbrugge, 34, 45, 90.
Stocq, 67.
Stordeur, 63.
Stouvre, 32.
Succa, 32, 34.
Succre, 32, 33.
Surmont, 8.
Surmont (de), 8, 30, 39, 40, 41, 85, 88.
Sweveghem, 30.

T

Taffin, 66.
Taintegnies, 52.
Tenre (de le), 36.
Tenremonde (de), 64.
Ternois, *ou* Ternoy, 31, 84.
Terramesnil, 7.
Théry, *ou* Thiéry, 30, 31.
Thil (le), 24.
Thiéry, *voir* : Théry.
Thouars (de), 32.
Tibaut, 62.
Tombeel, 88, 91.

Toulouse (de), 71.
Tourbaudry (la), 22.
Tourette (la), 33.

V

Vaillant (le), 23, 24, 72.
Vallées (les), 24.
Vallière (de la), 70, 71.
Vanacque, 63.
Vandergractte, 52.
Vanderheyden, 30.
Vandermeulen, 35.
Vande Rodes, 24.
Vandière, 94.
Vandueille, *voir* : Maupoint.
Vanhorn, 34, 35.
Vanhumen, 35.
Vanlier, 58.
Varick (de), 19.
Varlot, 14, 15.
Varlu, *ou* Varlut, 29, 30.
Vent (le), 33.
Verdure (de la), 65.
Vermandois (de), 71.
Verquigneul, 72.
Vicq (de), 12.
Vie (de), 12.
Villain, 8.
Villebertin, 64.
Villeroy, 73.
Villers, 73.
Villers (de), 27, 69, 72, 73.
Visart, 39, 40, 41, 47, 48, 60, 79, 92, 93.
Viscre (de), 14.
Voocht (de), 12.
Vulder (de), 45.
Vullevens, 35.

W

Waghenart, *ou* Waggenaar, 26.
Warnave, 5, 7, 96.
Wastines, 37.
Wattripont, *ou* Waudripont, 11, 23, 24.
Wattripont (de), 24.
Waymel, *ou* Weimel, 60.
Werp (de), 46, 92.
Weuldre (de), *voir* : Vulder (de).
Willem (de), 11.
Willocqueau, 47, 78, 80, 84, 89.
Woestijne (vande), 33, 53, 72.
Wostine (vander), 33, 53.
Wuorden (de), 91.

Y

Ysenberghove, 32.

Z

Zègre, 78.
Zivert, 42.
Zuallart, 45.
Zype (vander), 52.

On trouve à la page 100 de la 5e livraison de l'ouvrage de M. Stanislas Bormans, intitulé *les Fiefs du comté de Namur* que *Jean*, *Jacques*, *Philippe* et *Michel* de la Hamaide, frères (enfants de Michel *de la Hamaide* qui avait épousé 1° Jeanne *de Morcourt* et 2° Jeanne *Pellicorne*), donnent à leur frère Lambert, expatrié pour un malheur fortuit, le fief de Vauchelle. Lambert, époux de Jeanne *Bodart*, fut père de Colson *de la Hamaide*, maïeur de Heibbes, dès le 27 octobre 1560, et mari d'Anne *de Soy*. (Voir page 74).

MISCELLANÉES DOUAISIENS.

NOTES ET DOCUMENTS.

NOUVELLE SÉRIE

N° 2 (1).

I. — Guérison d'un Douaisien *dans l'église de l'abbaye des bénédictines de Notre-Dame de Soissons. (Vers 1128.)*

Huges Farsit, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes à Soissons, composa vers 1145 son *Libellus de Miraculis beatae Mariae Virginis in urbe Suessionensi*, où il raconte des faits extraordinaire dont il avait été témoin plusieurs années auparavant; nous y trouvons l'anecdote suivante (2).

« De furioso divite Doacensi. »

« Ex castro (3) quod dicitur Doacus, versus pagum Atrebatensem, quidam furiosus, nomine *Guarinus* (4),

(1) Pour le n° 1, voir p. 75 du vol. de 1881.

(2) Migne, *Patrologia*, Paris, 1855, grand in-8e, CLXXIX, col. 1789.

(3) *Castrum*, ville fortifiée.

(4) En wallon : Wérin. — Un échevin de Douai de 1201 et de 1217 s'appelait Wérin Le Mayeur (*Warinus Major*). Un autre douaisien, archevêque de Thessalonique et fondateur de l'hôpital de Saint-Samson, au commencement du XIIIe siècle, s'appelait aussi Wérin, *Garinus*. (Voir p, 170 du tome VIII, 1re série, de ce recueil.)

adductus est, vinctis a tergo manibus, colla ferro et catena immani alligatus, quem vix quinque homines trahere poterant, quanquam et flagellis et verberibus eum compellerent. Erat enim plenus viribus, tam corporis, quam robustæ ætatis et dives homo : unde et hoc miraculum sui notitia celari non patitur. Quacunque vero occasione diabolus in eum accepisset, sive ex ira, sive ex dolore pecuniæ sibi fraudatæ, ut quimdam aiunt, non satis compertum habuimus ». Etc.

Exposé ainsi pendant plusieurs jours dans l'église, il est guéri et rendu à sa femme, à sa famille et à ses amis.

II. — Actes et Traités *passés entre la couronne et la Flandre, relativement à Douai, de 1225 à 1242.*

Le comte Ferrand de Portugal, mari de la comtesse de Flandre, s'étant rebellé contre son suzerain, les Douaisiens, fidèles observateurs du traité de Péronne (1), se donnèrent, en juin 1213, à Philippe Auguste occupé alors au siège de Lille. Le roi s'empressa de mettre une garnison française dans la tour ou le château, *fortericia* (2). Bientôt il repoussait les envahisseurs allemands dans la mémorable bataille de Bouvines (qui, jusque dans ces derniers temps, n'avait

(1) Conclu le 2 janvier 1200 (n. st.) entre le roi Philippe Auguste et le comte de Flandre, Bauduin de Constantinople. La commune de Douai jura, comme les autres villes du comté, d'en garantir l'exécution par le comte (voir pp. 35-37 du tome I de la 1re série de ce recueil).

(2) PP. 157-159 du tome XX et dernier de la 1re série.

jamais cessé d'être considérée, même par les étrangers, comme une des grandes victoires de la France) et emmenait prisonnier au Louvre son vassal rebelle. Tant que Philippe Auguste vécut, la prison continua d'être très dure pour le présomptueux Ferrand et Douai demeura au Roi, qui comptait bien l'annexer définitivement à la France.

Sous le nouveau roi, Louis VIII, il parut plus difficile, pour plusieurs raisons, de conserver indéfiniment le prisonnier qui, depuis neuf ans déjà, expiait son crime ; néanmoins Louis VIII résista le plus longtemps possible avant de conclure avec la Flandre un traité définitif et continua de détenir Douai. Ce ne fut qu'en 1225 que commença la série des conventions, dont sept furent nécessaires avant que le Flamand pût recouvrer notre ville.

1° Traité entre Louis VIII et la comtesse de Flandre Jeanne, pour rendre à celle-ci ses Etats usurpés par le faux Bauduin. — Paris, 1225, mai.

Trompées par un imposteur, les populations de la Flandre et du Hainaut avaient délaissé leur princesse, qui n'eut d'autre recours qu'à son suzerain. Le Roi consentit à l'aider, sauf à être remboursé de ses frais ; profitant de l'occasion, il se fit donner en gage Douai et Lécluse, qu'il ne détenait qu'à titre de conquête. *Pro tota praedicta paga, tenebit dominus rex Duacum et Exclusam, donec praedicta pecunia fuerit persoluta. Et cum persoluta fuerit, rex erit in eodem puncto, de Duaco et Exclusa, in quo est modo* (1).

(1) *Recueil des historiens*, Paris, 1818, in-folio, XVII, p. 308.

L'imposteur n'ayant pas tenu et aucune guerre ne s'en étant suivie, les frais étaient peu importants. Ils furent cependant réglés à 10000 livres, que la comtesse, en juin de la même année, à Bapaume, s'obligea de payer au Roi, non-seulement à cause du secours que celui-ci lui avait apporté, *propter auxilium quod exhibuit michi ad recuperandam terram meam et propter expensas quas dominus rex facit in hoc meo affario*, mais aussi en raison de la forfaiture qu'avaient commise les Flamands envers la majesté royale, en obéissant au faux Bauduin, *propter forefacta que ville mee Flandrie fecerant, ex eo quod, contra dominum regem et meam inhibicionem, receptaverant illum qui comitem Baldoinum se faciebat appellari* (1). Suivant toute apparence, la comtesse s'acquitta dans un bref délai, se fit remettre son obligation et en conséquence reprit ses prétentions sur Douai, qui cessa d'être au pouvoir du Roi comme un gage, pour redevenir seulement la conquête d'un suzerain sur un vassal rebelle ; le Roi se retrouvant à cet égard au même point, *in eodem puncto*, où il était avant le traité de Paris, du mois de mai 1225.

2° Traité entre Louis VIII et les comtes Ferrand et Jeanne, pour la mise en liberté de ce comte. — Melun, 1225 (1226, nouveau style), avril (du 2 au 11).

Le Roi allait partir pour sa croisade contre les Albigeois où il devait trouver une mort prématurée (le 8 novembre) ; il crut alors devoir faire quelque

(1) Teulet, *Lay. du trésor des chartes*, Paris, 1866, in-4°, II, p. 53, col. 2 ; copie ancienne.

chose pour contenter la comtesse Jeanne et promettre de lui rendre son mari, quoiqu'à de dures conditions. Ferrand recouvrera sa liberté à la Noël 1226, en payant la moitié de sa rançon fixée à 50000 livres et en remettant au Roi les villes et les châtellenies de Lille et de Douai, ainsi que le château de Lécluse, avec leurs revenus, dont jouit la comtesse, *villa que dicitur Insula et Duacum et Exclusa, cum eorum pertinentiis universis, sicut ea tenet ad presens comitissa*, que le Roi possédera jusqu'à ce que l'autre moitié de la rançon soit soldée. Alors les villes de Lille et de Douai seront rendues, ainsi que le château de Lécluse, sauf l'article relatif au château de Douai, *salva conventione facta de fortericia Duaci tenenda per decennium, sicut est inferius ordinatum.*

Voici cet article, en vertu duquel la garnison française qui occupait le château depuis 1213, devait encore y rester dix ans à compter du jour où le traité de Melun serait pleinement exécuté par les Flamands. *Nos, a die quo fiet ultima paga de ultimis viginti quinque millibus libris, usque ad decem annos completos, tenebimus fortericiam Duaci, in qua nunc est garnisio nostra, ad custum comitis et comitisse Flandrie, per viginti solidos Parisienses de liberatione, singulis diebus, cum securitate et fidelitate ville Duaci. Et in fine illorum decem annorum, reddemus comiti et comitisse Flandrie fortericiam Duaci, salvo eo quod homines ville Duaci tenebuntur nobis facere securitatem quam alie ville Flandrie nobis fecerint* (1).

(1) Teulet, *Layettes*, II, p. 76.

Louis VIII avait-il bien l'intention de se dessaisir de Douai, même dans un temps assez éloigné ? N'espérait-il pas plutôt revenir vainqueur avant l'hiver, auquel cas la comtesse de Flandre n'eût plus été redoutable, de même que les raisons n'auraient pas manqué pour aggraver encore les dures conditions du traité de Melun ?

Le jour même où Ferrand et sa femme souscrivaient ce traité, la comtesse Jeanne reconnaissait devant le Roi qu'elle tenait bien le comte pour son mari (1). Voici l'explication de cet acte curieux, qui a échappé aux biographes de cette princesse (2). Séparée depuis douze ans du comte Ferrand de Portugal, dont elle n'avait pas encore eu d'enfant, âgée d'environ trente-deux ans (3) et excitée contre la France par les Flamands, elle manifestait alors l'intention d'obtenir une déclaration de la nullité de son mariage (4) et semblait disposée à convoler avec un turbulent personnage, Pierre de France de Dreux, dit Mauclerc (5), comte de Bretagne et veuf, depuis 1221, d'Alix de Thouars, qui lui avait apporté la Bretagne en dot.

(1) *Id.*, p. 77.

(2) Voir l'*Hist. de Jeanne de Constantinople*, par Edward Le Glay ; Lille, 1841, in-8°.

(3) On diffère sur la date approximative de la naissance de la comtesse Jeanne : les uns disent 1188, les autres 1190. Nous proposons celle de 1194 environ, à cause de l'époque de son mariage (1212), où elle devait avoir environ seize ans ; en effet, on n'eût guère tardé davantage de marier une telle héritière.

(4) Et non un divorce, puisque le droit canon n'a jamais admis le divorce proprement dit.

(5) Le P. Anselme, I, 445.

3° Traité entre la reine régente, Blanche de Castille et les comtes Ferrand et Jeanne, pour la délivrance du comte. — Paris, 1226, décembre (vers la Noël).

La mort d'un roi de trente-huit ans et l'avénement d'un enfant de dix ans, avec les désordres inévitables d'une régence, avaient changé les choses en France et en Flandre, à tel point qu'il fallait s'empresser d'accomplir le traité de Melun, même en l'adoucissant. Il n'est plus question de livrer Lille au Roi; au contraire celui-ci restitue immédiatement la ville de Douai, sous la seule condition que la garnison française en occupera le château, aux frais des comtes, pendant dix ans à compter du 1er janvier 1227 (nouveau style).

Voici l'article relatif au château de Douai, inséré dans les lettres d'obligation des comtes Ferrand et Jeanne. *Dominus rex tenebit forteritiam Duaci, in qua garnisio sua nunc est, in manu sua, ab instanti die Circumcisionis Domini, usque ad decem annos completos, ad custum nostrum, per viginti solidos Parisienses de liberatione, singulis diebus, cum securitate et fidelitate ville Duaci. Ita quod, in fine illorum decem annorum, dominus rex reddet nobis forteritiam Duaci, salvo eo quod homines ville Duaci renovabunt domino regi eamdem securitatem et fidelitatem quam aqie ville Flandrie ei fecerunt* (1).

Ferrand et sa femme garantissent au nouveau roi la possession de ce qu'avait Louis VIII au jour du

(1) Cf. Mousket, *Chronique rimée*, Bruxelles, 1838, in-4°, II, 570.

traité de Melun (c'est-à-dire la terre d'Artois, détachée du comté de Flandre en 1191 et qui sera bientôt érigée en comté). *Et nichil juris in hiis de cetero vindicabimus vel reclamabimus, preterquam de fortericia Duaci, sicut superius est expressum* (1).

Ils renouvelèrent leur engagement à Lille, au mois de janvier suivant (le 2), Ferrand étant alors en pleine liberté. Dans la même ville, le 2 janvier, la sœur et alors l'héritière présomptive de la comtesse, Marguerite, dame de Dampierre, fit la même promesse entre les mains des commissaires royaux, Ferry Pastil, maréchal de France et maître Raoul de Mello, clerc du Roi. Enfin la commune de Douai donna aussi sa ratification, le 5 janvier (2)

4° Projet de mariage entre Robert, frère du Roi et Marie, fille de la comtesse Jeanne. — Compiègne, 1235, juin.

Robert de France, alors âgé de dix-neuf ans, était destiné, par la volonté de feu Louis VIII, son père, à hériter de la terre d'Artois et à devenir un important vassal sur la frontière du nord. Ce n'était point encore assez, paraît-il et saint Louis rêvait de reconstituer au profit de son frère l'ancien comté de Flandre, tel qu'il était du temps du comte Philippe (1190) et même augmenté du Hainaut. Singulière et imprudente politique, du moins pour les effets qu'elle ne manquerait pas de produire dans l'avenir, d'autant plus qu'une femme pourrait un jour porter ce dangereux héritage à un prince anglais ou allemand !

(1) Teulet, *Layettes*, II, p. 110.
(2) *Id.*, 115.

Quoiqu'il en soit, il y eut projet de mariage entre le futur comte d'Artois et la fille unique de la comtesse Jeanne ; cette jeune princesse pouvait alors avoir environ neuf ans, étant née après la délivrance du comte Ferrand, son père. En vue de cette union, la comtesse de Flandre promettait de donner immédiatement avec sa fille la ville et la châtellenie de Douai, ainsi que le château de Lécluse. *Nos tenemur dare et tradere eidem filie nostre in maritagium Duacum et castellanium Duaci, cum pertinentiis ejus et Exclusam, cum pertinentiis ejus.* En outre elle promettait, après son décès, Lille et la châtellenie, dans le cas où, se remariant, elle aurait un fils (1): or elle était âgée d'environ quarante-un ans, ce qui augmentait singulièrement les chances de Robert d'Artois de devenir un jour par sa femme comte de Flandre et de Hainaut (1).

Cette héritière présomptive mourut peu de temps après et le jeune comte d'Artois contracta une alliance moins dangereuse pour la sécurité future de la France, en épousant en 1237 Mathilde de Brabant (2), fille du duc de Brabant, qui apportait une dot modeste et des alliances avantageuses à la couronne.

Des stipulations du projet de mariage de 1235, nous ne retenons qu'une chose : c'est que la cour de France restait fidèle à ses traditions relativement à la Flandre wallonne, qu'il fallait, le cas échéant, détacher de la Flandre flamingante.

(1) Teulet, *Layettes*, II. 293.

(2) Leur contrat de mariage est du 29 octobre 1236 (Richard, *Invent. som. des Archives départ. du Pas-de-Calais*, Arras, 1878, in-4°, I, p. 14, col. 1).

5° Restitution du château de Douai par le Roi à la comtesse Jeanne. — 1236 (vieux style), janvier.

En exécution du traité de Paris, du mois de décembre 1226 et les dix ans étant expirés, au bout desquels la garnison française devait abandonner le château de Douai, celui-ci fut restitué à la comtesse de Flandre. La remise eut lieu le dimanche 4 janvier 1237 (nouveau style), jour où la commune fit serment ès mains des commissaires royaux, Ferry Pastil, maréchal de France et Me Raoul de Mello, clerc du Roi. La comtesse, qui avait donné à Wagon, son bailli de Douai, les pouvoirs nécessaires, informa le roi que leurs commissaires respectifs s'étaient acquittés de leur mission. *Nos Wagonem, baillivum nostrum Duacensem, posuimus loco nostri ad recipiendum castrum nostrum Duacense a nunciis illustris regis Francie, videlicet : domino Ferrico Paste, marescallo Francie et magistro Radulpho de Melloto, clerico domini regis. Et ipsi castrum predictum, prefato Wagoni, ex parte vestra libere reddiderunt* (1).

6° Foi et hommage faits au Roi par la comtesse Jeanne. — Péronne, 1236 (vieux style), 12 avril.

Notre princesse, veuve depuis l'an 1233 et ayant perdu sa fille unique, voulait se remarier ; elle entra en pourparlers avec un homme jeune et dangereux, Simon de Montfort (2), fils cadet de Simon, comte de Montfort, le fléau des Albigeois ; mais le Roi s'opposa

(1) Teulet, *Layettes*, II, 331 et 334.
(2) Mousket, *Chronique rimée*, II, 627.

formellement à cette union et Montfort dût même quitter la France pour aller chercher fortune ailleurs, fortune qu'il trouva éclatante en Angleterre, où il devint comte de Leicester, mari de la sœur du roi Henri III et chef des barons rebelles (1). Pour punir la comtesse, saint Louis exigea que la garnison française rentrât, le 12 avril, dans le château de Douai et l'occupât encore pendant une année. C'est ce que la comtesse de Flandre reconnut dans son nouvel acte d'hommage. « En gregnor seureté de ceste covenance à tenir et à tendré, je li ai baillié le castelet de Douai, à tenir en sa main, de ceste Pasche Florie en un an et à mon coust, par quinse sols de parisis le jor, insi ke, au chief de l'an, le me doit rendre et délivrer, u à mon certain message, par mes lettres pendans, sans délai ». Le même jour, elle renonça formellement à tout projet de mariage avec Simon de Montfort (2).

7° Acte des comtes Thomas et Jeanne relatif à la remise du château de Douai. — Gand, 1241 (vieux style), février.

Enfin la comtesse avait trouvé un second époux, dans la personne de Thomas de Savoie, frère cadet du comte de Savoie et oncle maternel de la jeune reine de France (3) ; cette fois l'union ayant été agréable à

(1) Le P. Anselme, VI, 77.
(2) Teulet, *Layettes*, II, 336.
(3) Le mariage eut lieu vers le mois de novembre 1237 et non en octobre 1236, comme l'affirme le biographe de *Jeanne de Constantinople* (p. 127), qui du reste ignorait l'épisode de Simon de Montfort, comme celui de Pierre Mauclerc. A un autre endroit (p. 206), le même auteur place le remariage en 1237.

saint-Louis, le nouveau comte fut admis à l'hommage à Compiègne en décembre 1237 (1). Par l'acte du mois de février 1242 (nouveau style), les époux déclarent le Roi quitte des conventions faites entre les deux parties *super castro Duacensi nobis reddendo, racato nostro domino regi persoluto* ; et ils ajoutent : *volumus quod littere sive instrumenta, si que a domino rege fuerunt nobis tradita super conventionibus memoratis, nullius sint valoris* (2).

De cet acte peu explicite voici, selon nous, la signification. Aux termes de l'hommage du 12 avril 1237 (nº 6 ci-dessus), la garnison française aurait dû sortir du château de Douai vers le 12 avril 1238 ; mais dans l'intervalle la comtesse s'étant remariée et son nouvel époux ayant été admis à l'hommage, un droit de relief, *racatum* ou *raschatum*, fut dû au Roi pour le comté de Flandre, ce qui s'élevait à une somme assez forte ; un délai aura été accordé pour le paiement, qui aura été garanti par une continuation du séjour de la garnison dans le château, jusqu'à l'acquittement de la dette, *racoto persoluto*. La remise définitive du château de Douai aux comtes n'eut donc lieu que vers le mois de février 1242 (nouveau style).

C'est le dernier acte concernant le litige sur Douai à cette époque. La Flandre réussit donc à remettre la main sur cette ville et la conserva jusqu'à la fin du XIIIe siècle ; alors surviendra Philippe le Bel, dont les efforts aboutiront à enlever aux Flamands flamingants, non-seulement Douai, mais toute la Flandre wallonne.

Fx B.

(1) Le P. Anselme, II, 803-805.
(2) Teulet, *Layettes*, II, p. 465.

III. — PENSION SUR LE DOMAINE, *accordée par le prince à la victime d'une erreur judiciaire.* — *1275 (vieux style), mars.*

En lan del Incarnation m. cc. lxxv, el mois de march, fu dounée lettre à *Colart dAusnai*, ki ot le puign colpei à Doai, sans raisnable coupe, de deus muis de bleit par an, à sa vie, lun en Rouuisons (1) et lautre à le Saint Martin en yuer, de le rente del espyer de Doai et à le mesure del espyer.

Archives départ., chambre des comptes de Lille, reg. B 1561, 1er cartul. de Flandre, XIIIe siècle, f. 78, pièce 268.

IV. — EMEUTE DES TISSERANDS. *1280 (vers le mois d'octobre).*

On lit l'article suivant dans la Chronique douaisienne de Jacques Lhoste (2), composée vers 1590, en partie d'après d'autres chroniques plus anciennes et notamment d'après une compilation faite vers 1450, sur des renseignements tirés des archives de l'Hôtel-de-Ville, probablement par le greffier de la ville, Noël Pollet.

« En 1280, se rebellèrent à Douay les tisserans de draps à l'encontre de messieurs de la loy et tuèrent onze eschevins et plusieurs autres bourgeois de ladite

(1) Aux Rogations.
(2) Bibl. publique, Ms. 981, anc. D 854, écrit vers 1760, folio 2 verso.

ville. Dont le comte de Flandre les fit depuis pendre aux noquières de leurs maisons » (1).

Une autre chronique (2) ajoute à ces renseignements : « Et advint ce trouble, à cause de aucuns imposts que Messieurs avoient mis, sur chascun drap un gros, contre leur volontée. »

En comparant la version de nos chroniqueurs avec le texte des sentences criminelles portées contre les principaux émeutiers, que nous donnons plus loin, on verra combien leur récit est fantaisiste. Et d'abord le comte de Flandre n'eut pas à intervenir pour réprimer l'émeute, en faisant « tout pendre aux nochères » des maisons des coupables : moyen barbare, qui sent le soudard, plutôt que le magistrat. Cette répression n'était point d'ailleurs dans ses attributions et elle eût constitué une violation des privilèges de la ville. Au contraire, elle fut accomplie par le juge compétent, c'est-à-dire par le magistrat lui-même, qui condamna à la décapitation trois émeutiers seulement et vingt au bannissement perpétuel, « sur la teste ».

(1) *Id.* dans la « Brève Description », compilée en 1663 et vulgarisée par les *Chroniques* du président Tailliar. — Voir p. 3 du Ms. 1169 (anc. 1198) de la Bibl. publique.

(2) Elle se trouvait dans un Ms. de l'an 1575 environ, qui appartenait en 1734 au P. Le Preux, provincial des récollets wallons (auteur d'une Chronique de son monastère ; voir le Ms. 895, anc. 1116, de la Bibl. publique), lequel le prêta alors à l'abbé Doutart, chanoine de Saint-Pierre, qui en prit des extraits.

Ce passage est transcrit au f. 2, verso du Ms. de Doutart, conservé dans le riche cabinet de feu M. le chevalier de Ternas. — Cf. p. 96 du tome I de la 2e série de ce recueil.

Quant aux onze échevins (sur seize) et aux nombreux bourgeois qui auraient été mis à mort par les émeutiers, sans compter évidemment une quantité bien plus grande de blessés, c'est encore une invention de nos chroniqueurs, attendu que les trois sentences échevinales portées contre les coupables, le 15 novembre, le 4 et le 13 décembre 1280, mentionnent seulement que vingt-un d'entre eux avaient été « en le grevance des eschevins et du conseil » de la ville et que deux autres avaient voulu « destourber les œuvres de la ville à faire », peut-être troublé la triple exécution du 4 décembre. Les échevins et le conseil, composé d'anciens échevins, avaient été « grevés », c'est-à-dire injuriés, menacés peut-être, dans la bagarre ; mais aucun d'eux n'y avait trouvé la mort, ni même reçu la moindre blessure (1).

C'est ce qui résulte évidemment des trois sentences ; mais il y a plus encore. L'émeute avait eu lieu vers le mois d'octobre, pendant un échevinage qui commença le 30 août 1280 et prit fin le 29 septembre de l'année suivante. Or nous avons retrouvé les noms de la moitié de cette magistrature-là, huit sur seize et, sauf un seul, nous les rencontrons dans les magistratures postérieures. Ce sont : Jean Bon-

(1) A la vérité, la qualification de « mordreux » se rencontre dans la sentence du 15 novembre, mais seulement, semble-t-il, pour assimiler les dix-huit bannis à des meurtriers et les empêcher ainsi d'éluder leur condamnation par une grâce du prince ou un sacrifice pécuniaire. Sinon, on arriverait à ce résultat inique, que des rebelles meurtriers n'auraient encouru que la peine du bannissement, tandis que les simples rebelles, condamnés par la sentence du 4 décembre, autaient été punis de mort.

nebroque, qui redevint échevin en 1286, 1293, etc.; Jakème Painmouillet, en 1282, 1291, etc.; Sohier Le Petit, en 1284; Gossart Pourchel, en 1291; Grart Le Leu, en 1282, 1291, etc.; Ricart Pilate, en 1291; Amant Le Connestable, en 1282; Pierre d'Auby, dit le Cangeur, qui avait été aussi échevin en 1276 et en 1278, est le seul que nous n'ayons pas retrouvé après 1280.

D'après un de nos chroniqueurs, l'émeute des tisserands aurait été causée par un impôt mis sur les draps (1); mais nous ignorons à quelles sources il a puisé. Ce qui est certain, c'est que, vers ce temps-là, le magistrat s'occupait beaucoup des règlements sur la draperie et que l'un d'eux souleva des plaintes qui furent écoutées par le prince. Il y a une ordonnance de la comtesse Marguerite, du « demars apres le jour de Pasques » (mardi 7 avril) 1276 (2), qui constate l'existence de certains tiraillements entre les échevins et les métiers qui vivaient de la draperie; en voici quelques passages. « Comme nostre eschevin de Doai aient fait faire bans et assises sour les marcheans de dras et de laines, sour les drapiers et les drapieres, sour tainteniers, sour teliers, liquel devoient durer dou jour de la Nativitei saint Jehan Baptiste. » 1275, « jusques à trois ans apres. Nous

(1) Buzelin (*Annales Gallo-Flandriae*, 296, B), amplifiant l'une de nos Chroniques, qu'il appelle *Liber manuscriptus Duacensis*, dit que les tisserands se plaignaient de la violation de leurs privilèges.

(2) Archives départ., chambre des comptes de Lille, reg. B 1561, XIIIe siècle, 1er cartul. de Flandre, f. 93 verso, pièce 323.

avons entendut par boenes gens ke, en auchuns de ces bans et de ces assises tenir, estoit li damages de nostre vile de Doai. Commandons à nostres eschevins de Doai ki ore sunt, quil rapielent tous ces bans et ces assises et quil facent bans et assises ensi quil verront ke boen sera ».

Il n'est pas inutile non plus de rappeler que c'est l'année même de l'émeute, en mars 1279 (vieux style), que le magistrat fit confectionner le beau registre « de le draperie » (AA 93, ancien NN, du folio 11 au folio 38), dans lequel « Robers de Coustiches, clers des eschevins », réunit, comme dans une sorte de code, les anciens « bans » ayant encore force de loi.

Quoiqu'il en soit, voici le seul document authentique que nous ayons sur l'émeute des tisserands. Aucun des émeutiers n'appartenant au patriciat douaisien, dont l'opulence venait alors du commerce des draps, nous en concluons que ce fut une sorte de grève, un soulèvement des ouvriers contre les patrons.

« Extrait dun Registre couuert de couuertures de parchemin, signé de A, reposans en le halle de le ville de Douay, ouquel sont registré plusieurs bannissures et pugnitions sur plusieurs delinquans, condempnez et jugiez par escheuins en lan mil ij ᶜ et iiij ˣˣ et autre temps, pour les cas declarez oudit registre, ce qui sensieut.

(1) » *Jehans Haignes* fu banis à tousjours, pour ce

(1) Cet article est étranger à l'émeute de 1280. Il prouve seulement que l'ancien registre A, qui servait encore en 1280 pour enregistrer les sentences criminelles, remontait au moins à 1248.

quil fery j escheuin pour leschevinage de le ville : car li báns le portoit ainsi. Lan xlviij, le nuit de le Madelaine.

» *Gillars de Bavay* (?)
Jaquemes Hiraus,
Jaquemes Bricars dOrchies,
Jehan de Roem, barons (1)
Bardielle,
Gillos Graues,
Jaquemes de Bruille,
Jehans Escarpeaux,
Simons li Lauendiers,
Leurens dArras, li Barbieres,
Jaquemes Caillos,
Alars Hielres,
Colars Galans,
Asles (?) *Pauos*,
Nichases li Piniers,
Wattelet Causpois,
Tassars Riberée,
Pierres Wastefrine,
Jehan dEscleuaing.

Chil dixhuit homme sont bany à tousjours de ceste ville, comme mordreux, pour ce quil furent en le greuance des escheuins et du conseil de ceste ville. Lan cc et iiij ^xx^, le venredi apres le Saint Martin en yuier (2).

» En lan ij ^c^iiij ^xx^, le merquedi prochain deuant le jour de le feste Saint Nicollay (3), fist on justice en ceste ville, si con des testes cauppés, de *Haneton Lauwier*, *Jehan Boucery* et de *Collart Caullet*, tisserans, pour ce quil furent en le greuance des escheuins et du conseil de ceste ville, contre le ban de le ville qui adont fu fais.

(1) Epoux de.
(2) 15 novembre.
(3) 4 décembre.

» *Jehans Posteaux*
Jehans Ermenfrois dArras

Chil deux tellier sont banit à tousjours, sur le teste, pour ce qui deffendirent et destourberent les oeuures de le ville à faire, encontre le ban et lassist de le ville. Lan iiij ^xx^, le jour Sainte Luce (1).

» Ainsi signé : BRULOIS » (2).

Archives municip., f. 53 verso du reg. FF 88, sur papier, confectionné vers 1420, d'après un ancien registre aux sentences criminelles. Ancienne layette 60. Pilate, *Table*, 179.

V. — LES DOUAISIENS *prennent part à une guerre privée entre un gentilhomme de la ville et un bourgeois d'Arras. — Vers 1318.*

PH., par la grace de Dieu, rois de France, sauoir faisons à tous presens et auenir que, comme jadis une meslée fust esmeue entre *Euerart d Aubi* (3), escuier

(1) 13 décembre.
(2) Jean de Bruille *dit* Brulois, premier greffier de l'échevinage.
(3) Evrart d'Auby, de la maison des châtelains de Douai, branche de Marquette et d'Auby, descendant au sixième degré du châtelain Wautier II, mort en 1158 (Brassart, *Châtelains*, I, 106).

dune part et *Onsse Belparisi* (1), bourgois dArras, dautre part et, en la dite meslée, le dit escuier eust esté naurez et affolés et coupé tout jus lun de ses piez et, ainsi atournez, fust portez à Raimbaucourt, hors de nostre royaume (2) et illecques geust malades, — aucuns de la ville de Douay, sans le sceu, commandement ne pourchaz du dit escuier, bouterent le feu en un lieu où le dit *Onsse* se estoit retraiz apres la malefacon dessus dite et illeques prindrent le dit *Onsse* et einsi prins leur eschapa et sen ala. Et pour ce, le dit *Onsse* fist appeiler le dit *Euerart* aus assises

Il tenait la seigneurie d'Auby en partie, dite au XVIIe siècle le fief du Bosqueau et mouvant de Lens.

Ses armoiries étaient identiques à celles des du Hem d'Auby, qui en 1415 succédèrent aux de Douai d'Auby : D'argent à la fasce de sable accompagnée d'un lion passant de gueules au canton dextre du chef. — Cf. Demay, *Flandre*, I, 452.

En avril 1292, c'étaient celles de Bauduin Caron, sire d'Auby, fils de madame Marie d'Auby, dame de Belletorière (Archives départ., fonds de l'abbaye de Loos, 6e carton, 1261-1300).

En 1232, le trisaïeul d'Evrart d'Auby, Pierre d'Auby, chevalier, portait encore le chef d'hermines de sa maison et pour brisure une bande brochant sur le tout (Demay, 455).

(1) Biauparesis (Bel-Ecu), nom d'une famille patricienne d'Artois. En 1311, « signeur Jehan Biauparesis d'Arras » avait un fief à Flers (p. 135 du tome XII de la première série de ce recueil). En 1319, devant échevins de Cité-lez-Arras, « Hues Li Borgnes qu'on dit Biauparezis et Renaus, ses frères, fil jadis Jehan Le Borngne d'Arras, qu'on apelloit Biauparezis », donnent une quittance au comte de Hainaut (Devillers, *Monuments*, Bruxelles, 1874, in-4°, III, 722).

(2) Raimbaucourt était une terre d'Empire, mouvant de Fenaing, seigneurie de l'abbaye de Marchiennes, amortie en 1242. Auparavant Fenaing mouvait d'Haubourdin et médiatement de la cour de Mons en Hainaut.

dAmiens, pour auoir treues ou asseurement dicelui et sus le cas du dit feu einsi bouté, aussi, combien que le dit escuier ny eust coulpe, si comme dit est. Et oultre, quant que il nappartenist de rien au dit *Onsse*, le fist appeller, aus dites assises, sus la mort *Wautier de Hennin* (1), chevalier, qui auoit esté tuez en guerre ouuerte, hors de nostre royaume, en la conté de Henaut, par les enfans *Nichaise dAuby* (2), cousins dou dit escuier, en reueniant la mort du dit *Nichase*, tué par les amis du dit chevalier, à la quelle reueniance le dit *Euerart*, comme celui qui estoit du lignage des diz enfans, auoit esté. Ausquels appeaulx le dit *Euerart*, — pour ce quil estoit einsi mehaigniez et le dit *Onsse* le li vouloit point amander et pour ce le dit *Euerart* ne vouloit donner treues ne asseurement au dit *Onsse*, — ne vint onques et einsi, par deffaut de jour et par coutumace, le dit *Euerart* fut bannis à touz jours mais de nostre royaume.

(1) Wautier d'Hénin-Liétard, seigneur de Cuincy-Bauduin (mouvant d'Avion et médiatement de Lens), bailli de Hainaut en 1302 et de Cambrésis en 1309 (Demay, *Flandre*, II, 4957), mort en 1313, selon Carpentier (*Hist. de Cambray*, II, 481 ; dans sa liste des baillis de Cambrésis, p. 18, il le prénomme par erreur « Matthieu »), en 1319, d'après Heuterus (*Genealogiae*, Anvers, Plantin, 1583, in-f., 58). La date de 1313 concorde avec les données de notre charte.

(2) Nicaise d'Auby, fils de Wautier de Marquette, en 1292 (*Invent. som. des Archives du Pas-de-Calais*, A, p. 58, col. 2). — Nicaise d'Auby, demeurant à Bugnicourt, fils de feu Watier d'Auby, partie à des actes du 14 janvier 1294 (vieux style), avec Pierre de Marquette, fils de monseigneur Evrart d'Auby, chevalier (Archives municip., actes en chirographe). En mars 1308 (vieux style), Mahiu de Marquette dit d'Auby et Nicaise Mellin son frère (*Id.*).

Si nous a fait humblement supplier que, — comme il ait fait paiz au dit *Onsse* et à touz ceux qui les choses dessus dites pouent touchier et soustenu le dit ban ja par lespace de quatorze ans ou environ et pardu le sien, — sus la remission du dit ban li vousissions faire grace.

Pour quoy nous, consideré le mahaing perpetuel non curable dou dit escuier, le lonc circuit (?) du dit bannissement, les domages et depens que le dit escuier y a euz, par la consideration daucuns de noz amez et fealz, qui, pour le dit escuier, leur cousin, nous ont sur ce moult humblement supplié et par plusieurs autres causes qui à ce nous ont esmeu, au dit escuier, de certaine science, de grace especial et de nostre plain pouoir et auctorité reial, quittons, remettons et pardonnons le ban dessus dit et le dit escuier restablissons à sa bonne renommée et aus biens et pais des quelz il auoit esté priuez, pour la cause du dit ban. Si donnons en mandement au bailli dAmiens et à touz noz autres justiciers ou à leurs lieu tenans, que le dit *Euerart* ne molestent en personne ne en biens, contre la teneur de ceste presente grace. Et pour ce que ce soit à touz jours mais ferme et estable, nous auons fait mettre nostre seel en ces presentes lettres, sauf nostre droit en autres choses et, en tout et par tout, lautrui.

Ce fu fait et ordonné à Paci, lan de grace mil ccc trente et deux, ou mois de nouembre.

Par le Roy, à la relation larcediacre de Reins. *Cho. Ferr.*

Archives nationales, trésor des chartes, registre JJ 66 (1329-1334), folio 478, pièce xj^c^vij, sous cette rubrique : « Remissio totius pene in qua *Evrardus dAuby*, armiger, poterat incurrisse occasione quorumdam belli et incendii hic descriptorum. »

VI. — Emeute contre les marchands de blé, *du 28 octobre 1322.*

La crainte de la famine a régné non-seulement pendant tout le moyen âge, mais encore dans des temps bien proches de nous, jusqu'à ce qu'enfin la liberté du commerce du blé et la rapidité des transports aient fait à jamais disparaître des angoisses trop connues de nos pères. Avoir le pain quotidien et être rassuré pour celui du lendemain, c'était le plus grand des biens pour la classe populaire et la moindre inquiétude à cet égard lui troublait facilement le cerveau ; alors se montraient les femmes, guidant le plus souvent l'émeute et d'autant plus irritées, qu'impuissantes à prévenir le mal et sans droit dans l'état social, c'étaient elles cependant qui allaient doublement souffrir, dans leur propre personne et dans celles de leurs enfants. De là des excès, qui se sont produits en tout temps et partout, mais surtout en France, à l'époque de la Révolution.

A Douai, le jeudi 28 octobre 1322, sous l'influence des préoccupations de cette nature, une émeute s'annonça ; si l'année 1320 avait vu une récolte exceptionnellement abondante, on se souvenait de l'effroyable

disette de 1316 (1); car l'alternative naturelle des bonnes et des mauvaises années était un perpétuel sujet d'appréhension. Les symptômes de trouble se manifestèrent sur le Marché-au-Blé (place d'Armes), d'où le « commun », surrexcité contre les marchands, contre les accapareurs, — ainsi qu'on qualifiait, dans ces tristes journées, ceux sans lesquels il n'y aurait plus eu aucun approvisionnement, — se répandit en ville, avec l'intention de piller, voire même de massacrer les « plus grands » et les « plus drus ». Revenus sur le Marché sans avoir accompli leurs mauvais desseins, grâce notamment à l'intervention d'un « porteur au sac », qui « les rabaissa de mal faire », les émeutiers y furent maltraités par deux mégères, qui auraient voulu les faire retourner pour exécuter « ce qu'ils avoient empris », criant que, si on les suivait, elles « ferroient le premier cop » ; de sorte que « leurs mauvaises langues et leurs mauvais parlers » furent sur le point de causer en ville un « mesquiés » (méchef) tel, « que jamais n'eust esté restoré ».

La répression fut terrible pour elles : le 7 mars suivant, en vertu d'une sentence échevinale, on leur coupa la langue et on les chassa de la ville, à péril, si elles y rentraient jamais, d'être enfouies vives.

Le même jour, furent condamnés au bannissement perpétuel, sous peine « de le teste copper », un ma-

(1) Bibl. publique, Ms. 981 (anc. D 854), f. 3. — Voir aussi la « Brève Description », pages 3 et 4 du Ms. 1169, anc. 1198.

réchal et un « porteur au sac », qui d'ailleurs avaient fait tant et plus que les deux femmes. Quatre autres individus encoururent la peine du bannissement pendant vingt ans, trois autres, celle de dix ans, notamment un foulon et un « fèvre » ou forgeron : celui-ci avait menacé de couper le poing de tout marchand qu'il trouverait « boutant » la main dans un sac ou dans une « carette », pour acheter du blé. Cinq, dont un « télier » ou tisserand, furent condamnés à cinq ans de bannissement et deux, dont un « linges télier », à trois ans. En tout dix-huit condamnations.

Cette répression sévère est assez exactement résumée dans nos Chroniques douaisiennes, sous l'année 1322.

« En cette année, on fit justice de *Margo Cause* et de *Jaquette Lavnicher* [mot estropié], lesquelles eurent les langues coupées, pour avoir fait émotion pour le bled. Et furent bannies de la ville à toujours, avec plusieurs autres » (1).

Voici le texte des sentences échevinales prononcées contre les coupables.

«DONNÉ PAR EXTRAIT soubz le contre seel aux causes de le ville de Douay, hors dun registre en parchemin estans en le halle de le loy et eschevinage dicelle, ouquel sont enregistrées pluiseurs usances faites par

(1) Bibl. publique, Ms. 981 (anc. D 854), f. 3. — Cf. p. 4 du Ms. 1169, anc. 1198.

Voir Tailliar, *Chroniques*, 1re édit., Douai, Céret, 1870, in-12, 2e partie, p. 3 — et 2e édit., Douai, Dechristé, 1875, in-8°, I, p. 266.

les eschevins, oudit lieu, depuis le mardi aprez le xxme jour de Noel lan mil ij ^c^ iiij ^xx^ et vj, jusques au premier jour de mars lan mil iij ^c^ iiij ^xx^ xvij, ce qui senssieut.

» CHE SONT LES PERSONNES QUI FURENT BANNY de le ville de Douay, li ung à tousjours et li autre à termes, pour lesmeute quil firent pour cause du blé, le jeudi deuant le feste de Tous Sains lan mil iij ^c^ et xxij.

» *Jacquette*, femme *Jehan Espilliet*,

» *Margos Cauche*,

» Furent bannyes à tousjours de le ville de Douay, pour ce quelles dirent et crierent en hault, en plain Marquiet, par pluiseurs fies, en enheudissant le commun de mal faire que à malle hart fust pendus tous li communs, quant il nauoient fait ce quil auoient empris et quil nauoient tout tuet et quil ne sestoient frus (1) es plus grans et es plus drus et que jamais ny venroient si bien à point. Et disoient que, se elles auoient sieutes, elles ferroient le premier cop. Et ne demoura mie en elles que, par leurs mauuaises lanwes et par leurs mauuais parlers, si grans mesquiés (2) nauient en le ville, que jamais neust esté restoret.

» Et ce fu li ocoisons pour quoy on les banny. Et fu dit en le bannissure, que bien seussent que, se puis celle heure en auant elles estoient jamais, à nul jour, tenues ou pooir, ne en leschevinage de ceste ville, on en feroit justice, si comme denfouir toutes viues.

(1) Au f. 48 du même registre : « feru ».
(2) Id. : « mesquielz ».

» Et aueuc ce, par jugement, on caupa as dites *Jaquette* et *Margot* les langues, pour leurs mauuais parlers et outrageulx, quelles auoient dit, si comme dessus est dit

» *Jehan de Le Loge*, marischalz, fu banis à tousjours de le ville de Douay, pour ce que, ou point que aucun du commun estoient esmeult, si con dist est, il fist aller pluiseurs du commun deuant le maison *Colart le Mignot* et les enheudissoit de monter amont et deffondrer les greniers de le dite maison et de prendre le blé qui y estoit, à forche.

» Et ce fu li occoison pour quoy on le banny. Et fu dit en le bani-sure, que bien seust, se, puis celle heure en auant, il estoit jamais, à nul jour, tenus ou pooir, ne en leschevinage de ceste ville, on en feroit justice, si com de le teste copper.

» *Hauins des Freres Meneurs* (1), porteur au sacq, fu banny à tousjours de le ville de Douay, pour ce que, en le dite esmeute, il estoit warnis darme molue, quil tenoit en sa main et enheudissoit pluiseurs du commun de mal faire et daller effondrer les greniers et les nez (2) au Riuage (3) et as bailles (4).

(1) Exemple de la formation des noms de famille. Un individu tire son nom d'un couvent près duquel ou dans lequel lui ou l'un de ses auteurs a demeuré. Frémeneur est encore un nom porté dans le pays.

(2) Nefs, bateaux,

(3) Sur la Scarpe, rive droite, à l'endroit de la place du Palais, anciennement nommée le Rivage. Ni le pont du Rivage, ni le quai du Rivage, sur la rive gauche, qu'on a appelé le Nouveau-Rivage et le Petit-Rivage, n'existaient point alors.

(4) Ouvertures pratiquées dans des maisons de la rue du Gouvernement (anciennement Ricque rue), rang ouest et qui permet-

» Et ce fu li ocoisons pour quoy on le banny. Et fu dit, à le bannissure, que, se puis ceste heure en auant il estoit jamais, à nul jour, tenus ou pooir, ne en leschevinage de ceste ville, on en feroit justice, comme de le teste copper.

» *Jaquemars de Sallau* fut banni de ceste ville xx ans et xx jours, pour ce que, en le dite esmeutte, il enheudissoit et esmouuoit pluiseurs du commun à aller as nez et as greniers prendre le blé.

» Et ce fu li occoisons pour quoy on le banny.

» *Colins* dis *Hatriaux*, *ly Grans*, fu banny de ceste ville xx ans et xx jours, pour ce que, en le dite esmeutte, il dist pluiseurs mauuais parlers esmouuables, en enheudissant le commun de mal faire.

» Et ce fu li occoisons pour quoy on le banny.

» *Colins li Boursiers* dArras fu banny de ceste ville xx ans et xx jours, pour ce quil dist, deuant pluiseurs du commun, que, sil eust eu sieute, il fust allez, en le maison daucuns bourgois de ceste ville, prendre du blé as sacs et autrement et, se nulz lui eust deneet, il leust tantost tué.

» Et ce fu li occoisons pour quoy on le banny.

» *Jaquemars li Cordiers* de Hennin fu banny de ceste ville xx ans et xx jours, pour ce que, en enssievant aucuns qui estoient malmeult en le dite esmeulte, pour ce que uns porteres les rabaissoit de mal faire, lidis *Jaquemes* dist audit porteur :

taient de faire tomber, au moyen d'un tuyau ou *goulotte*, le blé dans les bateaux en station sur la Scarpe. Ces *goulottes* jouèrent un grand rôle dans l'émeute sanglante du mois de mars 1791.

« Sire ! vous soyes pendus, quant vous ne les auez » laissié tout tuer ». Et dist à ung bourgois de ceste ville, que, sil eust eu sieute, il eust tout premiers commenchié à li tuer.

» Et ce fu li occoisons pour quoy on le banny.

» *Jehan li Escos*, fiex *Jehan lEscot* (1), fu banis de ceste ville dix ans et x jours, pour ce quil dist quil vauroit que on coppast tous les marcans les testes, par quoy ly sans en courust aussi fort et aussi grandement comme la riuiere et il deust premiers commenchier.

» Et ce fut li occoison pour quoy on le banny.

» *Miaulins li Potiers*, foulons, fu banny de ceste ville x ans et x jours, pour ce quil disoit, en le dite esmeute, pluiseurs mauuais parlers et esmouuables, ou Marquiet au Blé, en disant que, sil auoit tels xl ou lx quil estoit, il tueroit tout et feroit le pis quil porroit.

» Et ce fu li occasions pour quoy on le bannist.

» *Gillos de Clary*, li feures, fu bannis de ceste ville x ans et x jours, pour ce quil dist en hault, deuant plenté de gens, que tous les marchans de blé quil trouueroit boutans leurs mains en sas, ne en carettes, pour accater blé, il leur copperoit les puings.

» Et ce fu li occasion pour quoy on le banny.

(1) Nom d'une de nos familles praticiennes : Henri Lescot fut souvent échevin, de 1332 à 1342. Elle a donné son nom (dès 1270) à la rue des Escos, dite aujourd'hui des Cotteries, par corruption.

» *Pieres de Pesquencourt*,
Baudes Brissars,
Launnes (?) *Musars* (1),
Pieros Touppes, li teliers,
Jehan Tarins.

Tout chil v furent banny de ceste ville, chacun v ans et v jours, pour ce que par pluiseurs fois ilz dirent en hault, ou Marquiet au Blé et ailleurs, pluiseurs gros et mauuais parlers pour esmouuoir le commun et le bonne gent de le ville.

» Et ce fu li occoisons pour quoy il furent banny.

» *Colars li Machecliers*, linges teliers,
Laurens li Barbiers.

Fureut banny de ceste ville, chacun iij ans et iij jours, pour ce que, par pluiseurs fies, il dirent, en pluiseurs lieux, pluisieurs gros parlers et esmouuables.

» Et ce fu li occoisons pour quoy il furent banny.

» Et est assavoir que li eschevin tiennent toutes les banissures dessus dites pour vilain cas (2), tant

(1) Musart, nom d'une de nos familles patriciennes du XIIIe siècle.

(2) Les peines de cette nature ne pouvaient être ni rachetées moyennant finance, ni remises par le prince.

celles à tousjours, comme celles qui sont à années, soit de xx ans, de x ans, de v ans et de iij ans.

» Les personnes dessus dites, banies pour cause du blé, furent banis vij jours en march lan iij c et xxij.

» Donné par ladite coppie comme dessus. Collation faite. J. DE LASSISE » (1).

Archives municip., reg. FF 88, sur papier, folio 6 verso, confectionné vers 1420, d'après le reg. aux sentences criminelles de 1286-1397. Une autre copie des mêmes condamnations se trouve au f. 48 du même reg. FF 88. — Cf. Pilate, *Table*, 376; anc. layette 60.

VII. — TRAVAUX EXÉCUTÉS EN L'HÔTEL DE LA BASSECOURT *à l'occasion d'un séjour de la duchesse de Bourgogne. — 1399-1400.*

La Bassecourt du château était à Douai le palais du souverain, où pendant le moyen âge séjournèrent bien des comtes et des comtesses de Flandre, ainsi que des ducs et des duchesses de Bourgogne. Cet hôtel se trouvait à l'ouest du château proprement dit (partie haute de la Fonderie), dans un îlot formé par des bras de la Scarpe (partie basse de la Fonderie) ; son entrée était à l'endroit où s'ouvre la rue de la Fonderie (créée vers 1568 sur le terrain de la Bassecourt), devant la grille du Jardin-des-Plantes. Aban-

(1) Jean de Lassise, second greffier de l'échevinage.

donné en 1562 à l'université par Philippe II, roi d'Espagne, pour y établir le collège du Roi, cet hôtel, qu'aucun prince n'avait plus habité après Charles-Quint, à sa joyeuse entrée de 1516, fut démoli et son terrain complètement remanié ; il ne nous en est resté aucun plan. Le collège du Roi lui-même disparut à la Révolution et son emplacement fut réuni à la Fonderie en 1793.

A la fin du XIVe siècle, l'hôtel de la Bassecourt était encore entretenu à l'usage de pied-à terre pour le prince. Au mois de septembre 1399, la « mortalité » ayant chassé d'Arras, sa résidence ordinaire, la duchesse de Bourgogne, Marguerite de Flandre, qui arriva à Douai le 19, « à continuelle résidence », il fut nécessaire d'exécuter en la Bassecourt divers travaux d'appropriation, dont le compte du domaine de Douai et d'Orchies de 1399-1400 (1) nous a conservé le détail ; presque tous ces travaux concernent des œuvres de charpenterie, de maçonnerie, etc.; nous y avons toutefois relevé le nom d'un artiste présumé : « maître Philippe, le pointre », probablement le même qu'un autre document appelle Philippe d'Aubenton.

« Ouurages, Reparacions et Estoffes que le le recepueur a paiet et fait faire à lostel de mon tres redoubté seigneur, Monsr de Bourgongne, que on dist le Bassecourt du chastel de Douay », par « lordenance de ma tres redoubtée dame, madame la duchesse

(1) Folios 21 à 45. Voir le registre Flandre 749-759 (ancien D 105) de la chambre des comptes, aux Archives départementales.

et de ses gens, laquelle se parti d'Arras, pour le mortalité et se vint logier oudit hostel, ou mois de septembre lan dessus dit. Tant en nouuelles queminées, que on a fait en pluiseurs cambres, oudit hostel, pluiseurs cambres et edefices fais de nouuel, pour logier les gens de ma dite dame, comme en esqués (1) fais pour faire closture du dit hostel, partemens, parois, cuisines et autres pluiseurs ordonnanches faites de nouuel, pour maintenir l'estat de Monsr et de Madame et leurs gens officyers. »

» Lesquelz ouurages ont esté veus et aduisés par *Jaque des Prez* dit *Blancart*, baillieu desdiz lieux (2) et *Flouridas de Lizak* (3), concherge du dit hostel ».

« Par le commandement et ordonnance de madame la duchesse, de ses maistres dostel et autres officyers, depuis que elle vint demourer au dit hostel, liquelle y vint le » 19 septembre 1399, « à continuelle residence ».

« *Carpentiers.* »

« En le sepmaine commenchant le lundi xve jour de septembre lan dessus dit, pour auoir fait de nouuel j porge en la cambre de Madame, oudit hostel, à deux huisseries et iiij cassis tous noefs, emplis de voire, pour emplir iiij fenestres en ycelle cambre. »

(1) *Esquet* : palissade, clôture en bois.
On trouve aussi *kecquet* : toit de bois au-dessus d'une porte ; 1462 (Roquefort, *Supplément au Glossaire*, p. 183; d'après Guilmot).

(2) Bailli de Douai et d'Orchies.

(3) A l'apostille : « Floridas de Lisac ».

« En le sepmaine commenchant le lundi » 22 septembre.

« Auoir fait esqués, pour enclore le court dudit hostel; mouuant de le cuisine, jusques à lentrée de le montée qui vient deuers le Chastel ».

« En le sepmaine commenchant le lundi » 29 septembre.

« Un planquiet pour les buresses, xij piez de hestaux et autres reparacions pour le venue de Monsr »(1).

« En le sepmaine commenchant le » 13 octobre.

« Pour faire j esquet, en aualant sur le creste mouuant de le cuisine, jusques à le riuiere, j huis au retret de le cambre Madame et j partement en le cambre outre le sallette, sour le gardin. »

« En le sepmaine commenchant le lundi » 20 octobre.

« Pour ordener, en une paroit sur le gars (2), ij queminées, ou retret de Madame, faire j planquier tout noef deseure ledit retret, item ; une montée et deux fenestres oudit retret, refaire le queminée de le cambre Madame, qui estoit en peril de queir ».

« En le sepmaine commenchant le » 27 octobre.

« Pour refaire et reparer, toute le paroit, sour le gars, de le cambre Madame et ycelle lambroussier les paloeux que on auoit fait de brique et pour reparer le paroit estans ou retret de le dite cambre, empriez le queminée et solier deseure, emprez le cou-

(1) Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. Il était à Douai dès le 26 septembre (folio 21 du même compte).

(2) Jardin.

lombier et assis iij coulombes (1) en le cambre desoubz le cambre Madame. »

« En le sepmaine commenchant le » 3 novembre.

« Pour lambroussier le dite paroit en le cambre de Madame, faire j huis tout noef en le cambre de le garde robe, refaire les fenestres de le cambre du retret de le cambre emprez le coulombier. »

« En le sepmaine commenchant le » 10 novembre.

« Pour faire une maison pour le sauserie (2), une encanestrure destre pour le queminée, en le cambre Madame. »

« Pour auoir nettiet cambre et saquiet hors pieres du fillet qui quert desoubz les aysemens du dit hostel. »

« En le sepmaine commenchant le » 17 novembre.

« Fait une fenestre en le boutillerie sur le grant salle, recoppé et roillé tables et refaire hestaux, à le venue de Monsr le conte de Nevers et de *Antosne* Monsr » (3).

« En le sepmaine commenchant le » 24 novembre.

« Pour faire et ordener j engien à saquier yauwe en le cuisine. »

« En le sepmaine commenchant le » 15 décembre.

(1) Piliers, colonnes.

(2) Salle où l'on composait les sauces, affectée au saucier, officier domestique qui avait une certaine importance.

(3) Jean Sans-Peur, alors comte de Nevers, fils aîné du duc et de la duchesse et Antoine, fils cadet, en 1405 duc de Brabant.

Selon l'étiquette d'alors, on appelait de son prénom suivi du mot *monsieur* un prince qui n'était pas encore chevalier. A la cour de Bourgogne, Antoine était ainsi désigné : « Antoine monsieur », sans rien ajouter. A la cour de France, on disait : « Antoine monsieur de Bourgogne ».

« Pour faire j retret et partement et une fenestre en celuy retret, en le cambre lapoticaire de Madame, pour mettre dragioirs et vaisselle dargent et pour pendre une cloque en le cappelle, pour sonner les messes. »

« En le sepmaine commenchant le » 22 décembre.

« Pour faire j cassil et une fenestre en le lettrie, pour auoir deffait une paroit en lessansonnerie, pour faire une queminée et recloz au tour dicelle queminée, fait j osteuent deuant luis pour le feu et recloz et latté une paroit en le dite essansonnerie ».

« En le sepmaine commenchant le » 29 décembre.

« Pour faire j buffet en lessansonnerie pour mettre vaisselle, une huisserie deseure lentrée du celier, raualer une achainte (1), mettre iij queuirons en celuy achainte pour mettre les baris desoubz et faire j refens en le dite essansonnerie ».

« En le sepmaine commenchant le » 5 janvier.

« Pour faire en le dite essansonnerie pour retraire le vaissielle dargent, auoir refait pluiseurs traux ou planquier de le loge dicelle et faire une planque au deseure de le riuiere entre deux montées, pour aller au dit hostel ».

« En le sepmaine commenchant le » 12 janvier.

« Pour auoir fait, ou retret de Madame, une trape et pour auoir cloz au deseure de le montée diceluy retret et pour auoir assis vj cassis au dit retret et deseure, en le cambre du coulombier ».

(1) Couvert, remise.

« En le sepmaine commenchans le » 19 janvier.

« Auoir rencolé le queminée de lessansonnerie de keuirons et de keues. »

« En le sepmaine commenchans le » 26 janvier.

« Pour faire pluiseurs grans candeliers en le grant salle pour alumer en ycelle, faire treilles pour ij fenestres en le cambre emprez le sallette par terre et une en lessansonnerie ».

« En le sepmaine commenchant le » 2 février.

« Pour faire j esquet mouuans de le montée le Chastelain, en allant à le montée du retret de Madame : le quel esquet a de long enuiron vj xx piez » (1).

« En le sepmaine commenchant le » 9 février.

« Pour drechier latte et couuert le dit esquet, fait une huisserie ou dit esquet et pour auoir assis une planque deseure le riuiere, fait les puyes et pilloté desoubz le dite planque, si que on va du Chastel à le buerie dudit hostel. »

« En le sepmaine commenchans le » 16 février.

« Pour pilloter, en le riuiere, le fondation de uns aisemens de corps ordenés de nouuel pour le commun de lostel et pour auoir fait une maison à deux enclastres, pour lordenanche diceux aisemens. »

« En le sepmaine commenchant le » 23 février.

» Pour depechier une paroit pour faire une queminée en le cuisine de Madame, emprez le salle, fait le mantel et assis et pour auoir ordené j garde mengier en une petite cambre emprez le cuisine, pour

(1) De 35 à 36 mètres.

mettre gellées, fait une huisserie en ycelle cambre et fait une paroit desoubz le porte deuant, pour faire closture contre le gardin. »

« En le sepmaine commenchant le » 8 mars.

« Auoir fait une planque pour aller, deseure le riuiere, à lostel maistre *Jehan de Marolle* (1) et mis ij auwarder à le porte deuant. »

« En le sepmaine commanchant le » 15 mars.

« Auoir fait j huis tout noef deuant à lentrée de le montée deuant le cappelle, une fenestre en le cambre des joyaux Madame et pour auoir ordonné une huisserie au grant praiel (2) fait de nouuel pour Mad.me. »

« Auoir fait une deffence en le riuiere, adfin que les chines qui estoient à Madame ne peussent passer. »

[*Travaux exécutés par d'autres corps de métier.*]

« Ouuré à placquier lesquet que on a fait de nouuel desoubz le cambre *Flouridas* » (3).

» Pour iiij cassis qui furent voirié, mis en le cambre ma damoiselle de Saint Pol » (4).

» A *Simon Bourlet*, vigneron, pour auoir remis sups les vingnes du gardin du dit hostel, refait et reparé le gardinet à loposite de le sallette, liurer tout le bos de noef, par le commandement de Madame. »

(1) Ou « Maroilles, secretaire de Monsr et de Madame »; f. 11 du compte de 1401-1402.

(2) Prairie.

(3) Le concierge de la Bassecourt.

(4) Probablement Jeanne de Luxembourg, fille du comte de Saint-Pol, fiancée depuis 1392 à Antoine de Bourgogne, deuxième fils du duc et de la duchesse et mariée en 1402 (le P. Anselme, I, 248 et III, 724).

« A maistre *Ph*[e] le pointre (1), pour repaindre le cambre de Madame, apres ce que les ouuriers y orent ouuré. Par marquiet fait en tasque, à luy: iiij livres.»

A un « cauchieur », pour « auoir cauchiet le pont de le Bassecourt desoubz le cambre *Flouridas* ».

« Pour faire une planque à passer le riuiere entre le Bassecourt et le Chastel ».

« Une planque ou grant pret, pour passer liauwe».

« Pour faire j refens en le cambre madame dAussi ».

« Pour ij quartiers de quesne et j pillot, pour faire j rastelier en le riuiere, adfin que les chines de Madame ne passassent oultre. »

« A *Pierot* le voirier », pour « lvj piez de blanc voire assis par luy en le cambre Madame, en v cassis qui y sont fais de nouuel. Item, ij petis peniaux de blanc voire assis en le porte ». Pour « mettre supz iiij viez peniaux en le cambre de Madame et en chacun mettre les armes de Monsieur et de Madame ».

« Pieres de marbre que on prist à le Viese Tour (2), dont on couury lesseu de le cuisine ».

« Le cambre où damoiselle *Jehenne de Poissi* met ses coffrez ».

Les « cambres des damoiselles ».

« Une cambre leur on met le vin en my le court ».

(1) Un chirog. du 7 juin 1393 contient une vente par « Phelippars Daubenton, pointres », d'une maison « seans en le Noeufville, en le rue dou Puich à le Caisne, que on dist le rue Willaume de Saint Aubin », aujourd'hui rue Saint-Thomas (Archives municip. série FF).

(2) La tour du châtelain ou vicomte de la ville, qui s'élevait contre la fontaine Saint-Maurand.

« Le cambre ma dame de Floregny ».

« Autres ouurages » faits « par lordenance de mon tresredoubté seigneur », suivant ses « lettres » du 31 juillet 1400.

« Les cambres de Neuers. »

« Ouurages, reparations fais et ouurages mis par le commandement de ma tresredoubtée dame, en le maison *Jehon Le Hibert* à Douay, où on ordonna sa garde robe et ailleurs, lors que elle vint à Douay pour la mortalité et leur on mist les ghibes qui vinrent de Bourgongne, au mois de nouembre » 1399, « appartenant à ma dite tresredoubtée dame, depuis le » 11 juillet 1399, « jusques au » 10 juillet 1400, « comme il appert par mandement donné de ma dite redoubtée dame » du 15 décembre 1400.

« Pour refaire le garde robe au lieu de la maison des Bons Enfans » (1).

VIII.—Joyeuse entrée de Madame Catherine, *fille du Roi, comtesse de Charolais.— 8 juin 1439* (2).

(1) Sorte d'orphelinat, dépendant de la collégiale de Saint-Amé et qui s'élevait à l'endroit où est la grille d'entrée du Jardin-des-Plantes. Il disparut vers 1590, lors de l'établissement des Capucins, qui englobèrent cette maison dans leur vaste couvent.

Comme les Bons-Enfants se trouvaient en face de l'entrée de la Bassecourt, on y avait logé sans doute quelques gens de la suite de la duchesse, durant le séjour de celle-ci.

(2) Relation officielle consignée dans le « Second Registre aux privilèges », AA 85, ancien cartul. R, folio xxvj verso.

La jeune princesse n'avait qu'onze ans, quand elle fut amenée en Flandre, en conséquence d'un traité anténuptial conclu à Blois, le 30 septembre 1438. Les cérémonies du mariage se firent à

Pour le venue et reception de madame de Charoloix, file de roy de France (1).

Cest laduis et ordonnance faite et conclute par escheuins et consel de le ville, en halle à Douay, pour faire la reception et venue de madame de Charoloix, nostre tresredoubtée dame, fille de roy de France, laquele entra en le ville de Douay, pour la premiere foix, le lundi, enuiron iiij heures apres midi, viij^e jour de juing, lan mil iiij c xxx ix, acompaignié de pluiseurs seigneurs de France et de pardecha.

Se fu alé audeuant de maditte dame, à pourcession, sans alumer, les coleges des eglises en ordre et estat, comme il appartient, jusques le porte Sainte Eloy. Et ne fu alé plus auant, pour ce quil faisoit lait.

Item, fu alé audeuant delle, à cheual, par les officiers de Monsr le duc, le loy et gens notables et fu deffendu de non y aller fourniers, monnoyers (2), ne gens de petit estat, silz ne estoient gens de fachon et bien habillez.

Saint-Omer, aussitôt l'arrivée de la future. Quant au jeune époux plus tard, le trop fameux Téméraire, il n'avait que six ans! Madame Catherine mourut à Bruxelles en 1446, avant la consommation du mariage. — Voir le P. Anselme, I, pages 118 et 245-246

(1) Ou plus exactement, selon l'étiquette: « fille du roi de France ».

(2) Ce passage est ainsi interprété dans le Ms. 1191 de notre bibliothèque publique (voir, à la page 73 du volume de 1882, des détails sur ce Ms.), folio 72: « Fut expressement deffendu que nulz fournier, *manniers* [meuniers], porteurs au sacq, ne aultres gens de petit estat ne y allaissent sans grace ou congié de loy, ou se ilz ne estoient honnestement habilliez, pour faire honneur, etc., en moustrant fachon de gens de bien ».

Item, Messrs les escheuins et consel, auec les bourgois notables, qui point ny alerent à cheual, alerent à piet auec les pourcessions et gens deglise, parez le plus notablement que faire se polt.

Item, furent netoyées les rues Saint Eloy, rue Au Cherf, le Marquiet et rue de Bellain, par où maditte dame vint. Et se loga à lostel de le Teste dor, sur le Marquiet. Et furent lesdittes rues parées de ramssiaux, erbes et draps, sans alumerye.

Item, en fu fait parelment par les rues par où, landemain, maditte dame sen ala, jusques à le porte dEsquerchin, par où elle wida de Douay, le mardi ensuivant, ixe jour dudit mois, du matin, enuiron viij heures.

Item, fu fait cesser touttes œuures, à le venue de maditte dame.

Item, icelle dessendue à son hostel, le loy le ala binuguier, acompaignée du consel et gens notables.

Item, fu pris huit jones filles en lubars (1), qui furent mises à le porte Saint Eloy, en le logette où les villeurs disnent (2) et jeterent, sur le car de maditte

(1) « En leurs cheueulx ». Ainsi se trouve traduit le mot *lubart* (qui ne figure en aucun glossaire) dans la relation rajeunie copiée dans le Ms. 1191, datant de 1497. Seulement il faut faire observer que le rajeunissement doit remonter à 1460 environ, au temps où le Dauphin (depuis Louis XI) était très-connu en Flandre, à cause de son séjour dans les Etats du Bon Duc. En effet, l'intitulé ajoute, pour désigner la princesse, qu'elle était « sereur de monseigneur le daulphin Loys » : précaution que n'aurait pas prise un individu écrivant en 1497, c'est-à-dire trente-six ans après que Louis XI avait échangé son titre de dauphin contre celui de roi.

(2) « En le logette qui trauerse hault au boslewercq ». *Id.*

dame et sur les dames et damoiselles, roses et violettes.

Item, en le rue Saint Eloy, au deuant de le maison *Andrieu Le Grart,* fu par les prescheurs (1) fait joue de personnaiges, par signes, sans parler, de personnes vifs, de l'Anonchencion Nostre Dame et de la Natiuité nostre Sr Jhesu Crist.

Item, en le rue Au Cherf, y ot fait ung sepulcre, de gens vifs, de par maistre *Jehan Lentailleur*, de le Machue (2) et ses gens.

Item, ou Marquiet, contre le Bretesque (3), les freres meneurs (4) y juerent, par signe, comme dessus, de la Resurection Nostre Sr et comment il se appara à Marie Madelaine.

Se fu presenté et donné à maditte dame de Charo-

(1) « Les freres prescheurs ». *Id.*

(2) Demeurant en une maison à l'enseigne de la Massue, laquelle a donné son nom à la rue.

(3) Aujourd'hui l'hôtel du Dauphin, où sont réunies les deux anciennes maisons du Dauphin et de la Bretèque.

(4) Ces représentations théâtrales données par des religieux ont paru plus tard inconvenantes. En effet, l'auteur de la « Brève Description » (vulgarisée par les *Chroniques* du président Tailliar; voir aussi le Ms. 1169 de notre Bibliothèque publique), compilée en 1663, d'après notre Ms.1191 et très-probablement par un ecclésiastique de Saint-Amé, omet évidemment à dessein les noms des frères prêcheurs et mineurs qui avaient figuré comme acteurs dans la fête du 8 juin 1439.— Cf. Tailliar, *Chroniques de Douai*,1870, pet. in-8o, 2e partie, pp. 29-30. *Id.*, 1875, in-8o, II, 37-38, avec des variantes. — Le président Tailliar a rajeuni deux fois (sans indiquer ses sources) la Brève Description, qui avait agi de même vis-à-vis du récit du Ms. 1191, lequel récit avait aussi rajeuni la relation officielle de 1439.

lois, de par la ville de Douay, deux queues de vin de Rains et ne lui fu presenté autre chose.

Et ne fu presenté, ne fait present à personne de le compaignie de maditte dame, veu quilz estoient desoubz elle et de se compaignie et que elle estoit le chief.

Et se fu mis ghet (1) aux portes et à le lumiere, de nuit et eaue es fossez de le ville.

N. Pollet (2).

IX. — Jehan Alloier, *libraire et calligraphe en 1450*.

On trouve au folio 13 verso du compte du domaine de Douai de 1449-1450, reposant aux Archives départementales, cet article d'une dépense faite pour la restauration du missel de la chapelle de la Bassecourt.

« A *Jehan Alloier*, libraire et escripfant lettre de fourme, pour ses paines et labeurs de auoir mis jus le messel de le chappelle de le Bassecourt, lequel, par ce quil auoit esté laissié sur lautel, a esté gasté en pluiseurs lieux, à loccasion des grans vens et les pluyes qui auoient rompu les voirieres de le dite cappelle, par quoy icelui messel a esté moullié et la

(1) Ms. 1191, f. 72 verso : « bon et grand ghuet à chacune porte de laditte ville, meismes furent mises les yauwes hault et veillié à le lanterne et allumerie, par les connestablies, tant que maditte dame fut en laditte ville. »

(2) Noël Pollet, second greffier de la ville, de 1438 environ à 1478.

lettre en pluiseurs lieux gastée, laquelle icelui *Alloier* a reffourmé et rappointié, redrechié les feullez et remis à point et icelui depuis reloiet et recouuert tout de nœuf et y mis nouueaux cloaus. Pour ce : iiij librez xvj sols. »

Le nom de Jehan Alloier ou Aloyer n'était pas inconnu des archéologues ; cet artiste figure en effet parmi les « paintres et autres ouvriers de Cambray, Arras et Douay » appelés à Bruges en 1468, avec les artistes de presque toutes les Flandres, pour travailler à l'occasion des noces de Charles le Téméraire; il y avait « ouvré » six jours, au prix de 5 sols 4 deniers par jour (1).

Grâce à la mention du compte du domaine de Douai, cet artiste décorateur est restitué à notre cité.

X. — Un prêtre boucher. — *1457, 14 juillet.*

Touchant char vendue à detail par ung cappellain de Saint Amé.

Le xiiij^e jour de juillet lan mil CCCClvij, *Pierre Bruyant*, procureur de la ville de Douay, en le presence de *Jehan Audeffroy* (2), *Pierre Poulle* (3), *Henry du Four* (4), *Ramage Le Carlier* (5), *Thomas Pilatte* (6), *Jehan dAuby*, *Evrard du Hem* (7) et

(1) Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, Paris, 1851, in-8, II, 345.
(2) Ancien échevin.
(3) Bailli de la châtellenie (Brassart, *Châtelains*, I, 195).
(4) En 1463, procureur général de la ville.
(5) Jean Le Carlier dit Ramage, de l'arrière conseil.
(6) Chef échevin (maire).
(7) Ces deux derniers, échevins.

aultres, remonstra à sire *Pierre Muguet*, pb^re^, chappellain de leglise Saint Amé en Douay, que, en ladite ville de Douay, auoit une seule boucherie preuilegié et francqs bouchiers, au dehors de laquelle boucherie (1) aulcun, de quelque estat quil fust, ne se deuoit entremettre de faire tuer, detaillier, copper, vendre et distribuer char, mesmement pour et ou nom de aulcuns des bouchiers de ladite boucherie. Ce neantmoins, il estoit venu à sa congnoissance, que ledit *Muguet*, pour et ou nom de *Nicaise Le Libert*, bouchier, sestoit entremis et entremettoit de faire tuer, vendre et distribuer pluiseurs moutons en sa maison. En quoy faisant, il auoit alé et aloit au contraire des priuileges, franchises, usages et libertez de ladite boucherie, à la diminution dicelle, ou prejudice desdits bouchiers, mesmement en emprenant sur les droix, justice et seignourie de ladite ville. En sommant par ledit procureur audit sire *Pierre*, quil se cessast de plus faire ce que dit est, quil rappellast et comptast pour nul et non aduenu ce que par lui auoit esté fait, mesmement que, pardeuant justice, il recongnust quil ne pooit ce faire sans prejudice et encourre en amende (2). Ou aultrement, ledit procureur se pouruerroit en justice, etc.

(1) Rue de la Boucherie, au centre de la ville, réservée aux bouchers, qui ne pouvaient s'établir ailleurs. Elle est encore occupée en grande partie par des bouchers ; ceux-ci se sont répandus dans tous les quartiers, mais depuis une trentaine d'années seulement.

(2) Ce qu'on lui reprochait, ce n'était pas de faire le commerce de boucher, au mépris de sa qualité de prêtre ; c'était de s'y livrer au dehors de la boucherie.

Sur quoy ledit sire *Pierre* respondi quil ooit bien que on lui disoit et se garderoit de meffaire et en parleroit à messieurs de chappitle de Saint Amé.

Depuis lesquelles remonstrance et sommation, ledit sire *Pierre* se cessa de ce que dit est et ne sen entremist aulcunement, information sur ce faite secretement, etc.

Archives municip., reg. AA 85, anc. cartul. R f. xlij verso.

XI. — Création de l'office de bourreau ; *gages et salaires.* — *1459, 31 mars* (1).

Pour le pendeur. Estat.

Jehan de Le Porte dit *Pot au Feu*, bourel, fist serement et fu receu aux gaiges de le ville de xxxvj lib. par an, le samedi derrain jour de mars mil iiij ᶜ lix, nuit de Quasimodo, present bailli et eschevins, en halle, par le consel et aduis de Monsr le gouurneur de Lille et Messrs de le chambre des comptes à Lille.

Se doit le bailli de Douay paier les sallaires dudit pendeur (2) de ses executions quil ferra, qui sont telz

(1) Voir l'intéressante notice de M. Lepreux, ancien archiviste municipal, intitulée: *Le Bourreau de Douai*, Douai, Duramou, 1877, in-12, broch. de 19 pages.

(2) C'est pourquoi on trouve en dépense, dans les comptes du bailliage, les frais non-seulement des exécutions criminelles ordonnées par la cour féodale, mais aussi des condamnations prononcées par les échevins.

qui senssuivent, excepté de battre, que le ville a acoustumé de paier.

Cest assauoir.

Pour copper une orelle, doit auoir de sallaire : x sols.

Item, pour battre valton ou baiselete (1), aussy : x sols.

Item, pour esquieler et escauffauder, aussi : x sols.

Item, pour pendre et estauuer (?) ung larron : xx sols.

Pour traisner et pendre ung mourdreur : xl sols.

Pour boulir ou ardoir, aura parellement : xl sols.

Pour copper testes ou hatereaux, parelement : xl sols.

Pour ung puing copper, doit il auoir : xx sols.

Et pour enfouyr, aura de sallaire le somme de xl sols.

Tout à monnoie de Flandres, xx gros pour liure.

(2) Et le samedi derrain jour de may mil iiij^{c} lx, ung nommé maistre *Jehan Le Douch*, bourel, fist le serement et fu receu aux œuures et aux gaiges auant dis, pour le partement dudit maistre *Jehan de Le Porte*.

Maistre *Jehan de Maubus*, bourel, fist ledit serement le viij^{e} jour doctobre iiij^{c} et lj.

Maistre *Engueramment Dulain*, né de Tournay, le derain jour de juing an lxj.

Maistre *Simon Le Dru*, né de Lespés lez Valen-

(1) Garçon ou fille.

(2) Ce qui suit a été ajouté successivement sur le registre.

chiennes, fist ledit serement, le xviij^e jour de jullet oudit an iiij^c lxj.

Coppin (1) fist ledit serement le xxiij^e jour de septembre oudit an lxj (2).

Item, maistre *Robert de Le Porte* a esté bourel. Se fu pendu le ve de julet iiij^c et lxx (3).

Item, *Mathieu Pourcheau* (4) fist ledit serement, en jugement, le vj^e jour de julet oudit an lxx. Et est né dAunnoit lez Valenchiennes. Et pendi ledit maistre *Robert.*

Item, maistre *Jehan Brunel* (5), bourel, fist serement, en jugement, le iiij^e jour de mars lxxvj.

Archives municip., reg. AA 85, anc. cartul. R, f. lxxix verso.

(1) Suit un blanc sur le registre.

Au folio 22 du compte du domaine de la ville de 1461-1462 (reg. CC 228), on voit qu'il fut payé 36 livres « à Simon Le Dru, nagaires bourel et maistre de le haulte œuure en ledite ville de Douay et à maistre Phl^e Boscart, à present bourel, pour avoir exerssé ledit office pour j an fini à le Toussaint » 1462.

(2) Au f. 22 du compte de 1464-1465, on trouve la mention de « Jehan Moreau et autres, boureaux et maistres de le haulte œuure de ledite ville ».

(3) Au compte de 1469-1470, f. 30, il y a la mention du payement de ses gages « jusques au darrain jour de juing lan lxx »; il « fu detempté prisonnier et assez tost apres fu pendu et executé à le justice de ladite ville ».

(4) « Maistre Mathieu Pourcel » ; f. 30 du même compte. Au f. 80 : « Maistre Mathieu Pourcheau »; il était venu de Cambrai pour exécuter l'ancien bourreau.

(5) « Bruneau »; f. xxvij verso du compte de 1478-1479.

XII. — Incendie de l'hôtel de ville *du 16 avril 1471* (1).

Le mardi des festes de Pasques (2) lan mil quattre cens et soixante et unze, fut, du vespre, le belfroy, clocques et les halles (3) de la ville de Douay brullé par feu de meschief et sailli le feu desdites halles, pardesseure tout le Marquiet et leglise et conuent des Freres Myneurs, au lieu que on dist le Canteleu et illec brulla trois ou quattre belles maisons.

XIII. — Les Tours *des remparts en 1475*.

Un rôle du « nouvel ghet ordonné, en cas d'effroy et de gherre, en la ville de Douay, pour la tuisson et deffence de ladite ville », au mois de mai 1475, « par eschevins et six hommes » (4), — dans lequel

(1) Bibl. publ., Ms. 1191, f. 106 verso.

(2) L'ecclésiastique de Saint-Amé, compilateur de la Brève Description, de l'an 1663, ajoute à la date donnée par notre auteur, en l'année 1497, le renseignement suivant : « sçavoir le jour du vénérable saint sacrement de Miracle à Douay ».— Cf. Tailliar, *Chroniques*, Douai, 1870, pet. in-8°, 2e partie, p. 34.

On sait que les archives douaisiennes sont absolument muettes sur le fait merveilleux rapporté par Thomas de Cantimpré seul et qu'on n'en rencontre chez nous aucune mention, jusqu'à ce que Colveneere ait donné à l'œuvre bizarre de Thomas l'autorité de sa propre érudition et de sa dignité ecclésiastique.

(3) Et aussi la chapelle échevinale, « où tout fut ars » et notamment le « coffre » de « le paiserye » ou de l'office des sept « paiseurs ». Archives municip., reg. BB 30, folios 33, 34 verso et 38 verso. — Dans ce « coffre » se trouvait renfermé le sceau de la « paiserie », qui fut détruit; nous n'en connaissons point d'empreinte.

(4) Archives municip., layette EE 93.

rôle les citadins sont distribués, les uns « pour estre à le banière » du duc, « sur le Marchié au Bled », sous « monsieur le bailly de Douay, chief », les autres avec « le banière de le ville », sous « messire Gilles de Proisy, chevalier » et « messire Anthoine de Proisy, chevalier, son filz, chiefs », d'autres pour marcher avec le « pennon de Deuuyeul », sous « Jehan de Raisse », d'autres encore, avec le « pennon Saint Jaques », sous « Jehan Piquette le josne, escuier », enfin le restant des défenseurs, aux remparts, tout autour de la ville, — énumère les ouvrages qui fortifiaient alors les murs de l'enceinte, dont la construction, l'entretien et la défense constituaient une des plus importantes attributions du magistrat municipal.

L'enceinte du XVe siècle, dont on retrouve encore quelques vestiges, malgré des réfections successives et notamment les ouvrages à casemates qui, dans la partie est, ont été élevés vers le milieu de ce siècle, à la place des anciennes murailles de grès et de brique, était telle que nous la retrouvons aujourd'hui. Elle remontait aux premières années du XIVe siècle, au roi Philippe le Bel, qui avait annexé Douai à la couronne. On l'a appelée aussi l'enceinte de Charles-Quint, parce que sous ce prince, vers 1540, on fortifia beaucoup les remparts, on terrassa les portes et la plupart des tours, qui auparavant étaient recouvertes d'élégants toits pointus de tuile ou d'ardoise, enrichis de bannières et d'ornements analogues à ceux de notre beffroi ; tout cela fut voué à la destruction, afin

de répondre, par de nouveaux ouvrages en terre, aux progrès qu'avait faits l'artillerie de siège.

L'énumération commence à la porte Notre-Dame, la maîtresse porte de la ville. De là à la porte Morel, on comptait dix ouvrages : le « dicq de le Trenité » (1), situé derrière le couvent de ce nom, « ung escart sans tour, où solloit estre le gharite » de « le connestablie de le rue Saint Jehan », la tour Saint-Jacques, la tour Saint-Martin, la tour Sainte-Catherine, « le tour Saint Jehan », nouvellement faite, « desriere le gardin des Canonniers » et où « vont ad présent » les gens de ladite « connestablie » de la rue Saint-Jean, puis les tours Saint-Antoine, Sainte-Barbe et Saint-Christophe, enfin « le tour Saint Andrieu » ou Saint-André, dont une jolie lithographie de la collection Robaut nous a conservé l'aspect et dont la clef de voûte, en pierre blanche, avec la croix de Saint-André sculptée, de forme ronde et d'un diamètre de 40 centimètres, a été déposée au Musée, en 1850, lors de la démolition de cette tour. Dans ce périmètre, on comptait donc huit tours en 1475. Le plan gravé de Martin Le Bourgeois de l'an 1627 n'en montre plus que sept, comme le plan dessiné et colorié de la ville et des fortifications en 1763 (2) ; elles existaient encore en

(1) Un acte en chirogr. du 27 février 1327 (v. st.), indique un « manage » situé « ou Mares douesien », ou Marais-Douaisien, entre les portes N.-D. et Morel (aujourd'hui les fortifications extérieures), « joignant au nouvel dich de piere, devers le Trinitet».

(2) Ces deux plans, reposant aux Archives municipales, proviennent de la vente du conseiller Minart (1880), nos 1504 et 1047 du *Catalogue*.

1820 et Plouvain les nomme les tours des Morts, de Sin, de Saint-Martin, de Paix, de la Cloquette, des Pestiférés et de Saint-André (*Souvenirs*, pages 232-233). Actuellement il n'en reste plus debout que deux, presque tout en grès : une, en face du Gazomètre ; l'autre, à demi engagée dans une muraille moderne, en face de la partie de l'usine Cail avoisinant la rue Scalfort.

Entre la porte Morel et celle de l'Eau, il y avait deux ouvrages : « une grosse tour derriere le Temple » et, « emprès le porte de l'Eaue », une « agarite couverte d'esquailles ». La tour du Temple, figurée sur les plans de 1627 et de 1763, existait encore en 1820 (*Souvenirs*, page 232).

Entre les portes de l'Eau et « d'Oscre », cinq ouvrages : « une grosse tour de brique, nommée le tour des Corbiaux », la tour des Dames, « contre l'abeye des Prez », grosse tour ronde en grès, encore existante, à gauche de la Sortie-des-Eaux et élevée vers 1425 sur un terrain appartenant aux *Dames* des Prés dont l'abbaye était située alors en dehors des murs (1); puis un poste, placé « ou lieu où solloit estre une agarite », enfin « deux grosses tours de brique », de construction récente et nommées Saint-Sébastien et Saint-Georges. Les plans de 1627 et de 1763 montrent la tour des Dames et successivement deux tours et un ouvrage à la moderne en forme de bastion, qui

(1) Voir Pilate, *Table des archives de la Mairie*, n° 820. — C'est par erreur que Plouvain, p. 232, dit que la tour des Dames ne fut construite qu'après 1477.

probablement avait été élevé vers la fin du XVIe siècle et que la légende du plan de 1763 appelle le bastion des Tanneurs.

De la porte d'Ocre à celle d'Esquerchin, il y avait en 1475 douze tours, la neuvième n'étant encore qu'un « escaffaut », la dixième, « couverte d'esquaille », la onzième, « qui n'est que ung escaffault » et la dernière, « le plus prochaine de le porte d'Esquerchin, nommée le tour des Foullons, qui est de le connestablie de le rue des Foullons ». Il n'en restait qu'une en 1627, la dernière, le rempart ayant été complètement refait en cet endroit et fortifié par un grand bastion appelé le Blocus ou le bastion de Saint-Ignace, qu'on retrouve sur le plan de 1763.

Entre les portes d'Esquerchin et d'Arras, sept « tours couvertes, dont le tour des Bourgois en est l'une » et six « tourelles à demy maille, couvertes ». Nous comptons en 1627, douze tours ou tourelles et onze en 1763, la première étant la grosse tour des Bourgeois, citée par Plouvain (page 235) comme ayant été englobée dans le bastion érigé vis-à-vis des Casernes. Aujourd'hui restent sept tours, la base en grès, avec quelque vestige de meurtrière à l'antique, de grosseur différente : ce qui explique les expressions de « maille » et « demi-maille ».

De la porte d'Arras à celle de Saint-Eloy, notre attention se porte sur un ouvrage qu'on appelait « le tour quarrée du Grant Baille », qui figure sur le plan de 1627 et dont la façade extérieure, en partie en grès, subsiste encore telle quelle, à l'endroit où l'eau

de la Scarpe s'engouffre pour aller se précipiter sur la roue du moulin à Poudre, le plus récent de nos moulins à eau, puisqu'il ne date que de 1585. Primitivement et avant les grands travaux du commencement du XVIIe siècle pour rendre la Scarpe navigable depuis le pont du Marché-aux-Poissons (où commençait la navigation) jusqu'à Arras, c'était sous la tour du Baille que passait le grand bras de la Scarpe, pour couler derrière les maisons du rang est des rues d'Arras et de Saint-Samson et rejoindre le pont du Marché-aux-Poissons, en amont. La forme carrée de cette tour nous fait reconnaître en elle un ouvrage antique, élevé vers la fin du IXe siècle, lors de la construction de la première enceinte fortifiée de Douai. Sa mission était de défendre la Scarpe, à sa séparation en trois bras, dont les eaux allaient faire tourner les nombreux moulins de l'intérieur du *castrum* ou ville forte et contribuaient en outre et pour une très grande part à la défense des vieux murs de grès de la vieille enceinte. Séparée de celle-ci par trois cents mètres environ, la tour du Baille jouait, au IXe siècle et toutes proportions gardées, le rôle de fort détaché.

Suivaient « deux tourelles des tenues des eaues des deux petis bailles », lesquels « bailles » ou ouvertures furent remplacés, lors des grands travaux pour la navigation, par le canal actuel passant sous la voûte de l'Entrée-des-Eaux, sauf à fournir immédiatement l'eau nécessaire à la dérivation de la rue actuelle du Grand-Bail. Celle-ci ne portait pas ce nom avant le

XVIIe siècle : on l'appelait la rue du Four-des-Eaux. Les changements considérables apportés à l'entrée de notre vieille Scarpe ont donné naissance à une certaine confusion dans les noms des voies de ce quartier. Ainsi, le quai actuel du Petit-Bail se nommait primitivement la rue de l'Aunoit (*Alnetum*), par corruption, de Lannoy et ensuite la rue du Petit-Baille; ce nom lui était donné parce qu'elle longeait le cours d'eau entré par le « baille » du milieu, qui était le moindre ; tandis qu'aujourd'hui ce quai borde le canal. Quant au nom de « grand baille », qui appartenait au bras principal, formant la dérivation de gauche et pénétrant en ville sous la tour carrée du Grand-Baille, il a été reporté, comme nous l'avons dit, sur une rue qui longe l'ancienne dérivation de droite, dite le courant des Wez, parce qu'elle allait faire tourner le moulin de ce nom, avant de se rejeter dans la Scarpe naviguable. Il faut bien tenir le fil d'Ariane pour ne point se perdre dans ce labyrinthe.

Pour revenir aux « deux tourelles des tenues des eaues des deux petis bailles », on n'y mettait « point de ghait assis », à cause de leur voisinage immédiat avec la tour du Grand-Baille et la suivante (1).

La « grosse ronde tour des Hours », très-bien figurée sur les plans de 1627 et de 1763, citée par Plouvain (page 234) et qu'on voit encore à droite de

(1) Entre la porte d'Arras et la tour du Baille, le mur d'enceinte a été refait en grès en 1604, ainsi que le constate la date qu'on y voit encore. Il a été, d'après une autre date, surélevé avec des briques en 1827.

la Scarpe, à son entrée dans la ville, faisait « le dodane entre le rivière et le fossé de le porte Saint Eloy », étant à remarquer qu'entre cette tour et la porte, « toutte la forteresse » n'avait « que ung fosset ». Cette remarque peut encore se répéter sur le plan de 1627, tandis qu'ailleurs c'était un double fossé qui protégeait les remparts. La forme ronde de la tour des Hours atteste qu'elle était moins ancienne que sa voisine, la tour carrée du Grand-Bail ; elle doit dater de 1310 environ et être contemporaine de l'enceinte de Philippe le Bel.

Entre la tour des Hours et la porte Saint-Eloy, il y avait en 1475 « troix grosses tours couvertes » et quatre « tours à demy mailles, non couvertes ». Il en restait trois en 1627 et deux en 1763, dont l'une est encore apparente, assez près de la porte de Paris, la base en grès et le corps en brique, de même qne la vieille muraille à double rang de meurtrière, le rang inférieur à l'antique.

Pour revenir à notre point de départ, la porte Notre Dame, nous trouvons, entre la porte Saint-Eloy et celle-là, en côtoyant le lieu très-anciennement dit Barlet, six tours, dont la cinquième nous occupera tout d'abord, à cause de son caractère antique : c'était une « tour quarée de pierres, nommée le tour quarée de Nostre Dame » ; d'après sa situation au-dessus du petit cours d'eau qui, venu du fossé extérieur, coule dans l'abreuvoir du Barlet et de là sous les rues Pépin et de la Cuve-d'Or, pour rejoindre la dérivation des Wez, cette ancienne tour avait dû être élevée

pour la défense de ce « baille », dans des conditions analogues (mais plus modestes) à celles de la tour carrée du Grand-Baille. Néanmoins nous la croyons beaucoup moins ancienne que cette dernière ; elle doit se rattacher, selon nous, à un premier agrandissement partiel de l'enceinte primitive du IXe siècle, qui donna naissance à la porte Vaqueresse, appelée depuis Notre-Dame, au Neuf-Fossé ou « ravinet des Chartriers », petit cours d'eau qui autrefois coulait directement des fossés extérieurs au pont Saint-Jacques, derrière les maisons du rang sud de la rue Saint-Jean (1) —, enfin au fossé de Barlet.

Ce fossé et la tour qui le protégeait à sa naissance sont mentionnés dans un acte en chirographe du 10 mai 1377, contenant la désignation d'une maison du rang ouest de la rue de la Cuve-d'Or : « maison couverte de tieulle », avec « courtil » ou jardin, sise « en le rue des Wantiers, oultre le ponchiel vers Barlet, joignant au piet dou dit ponchiel et *courant de l'euwe qui vient par le ventaille de le tour de Barlet*, d'une part » et « par derière aboutant au fossé des vièses fortereches », c'est-à-dire à la vieille enceinte du *castrum*.

Quant à la date approximative de ce premier agrandissement, qui engloba l'église Notre-Dame, alors simple chapelle, l'hospice des Chartriers (qui s'élevait sur le square Jemappes), ainsi que bon nombre de

(1) Actuellement il fait un long détour, pour laver les latrines de l'Hospice-Général, avant de retrouver son cours primitif, parallèle à la rue Saint-Jean.

maisons particulières des rues Notre-Dame, de Canteleu, etc., en les protégeant par une suite continue de fossés remplis d'eau, il doit dater du XIe siècle. C'est la date approximative de la tour carrée de grès, dite d'abord de Barlet et ensuite de Notre-Dame. Il en restait encore des vestiges en 1627 et en 1763.

Ce fut à cette même époque du XIe siècle que dut s'élever l'ouvrage mentionné au début de notre promenade, au nord et à peu de distance de la porte Notre-Dame et qui en 1475 portait, depuis de longues années déjà, le nom de Dicq de la Trinité, à cause du voisinage du couvent des Trinitaires. Plus anciennement on l'appelait le Dicq de la porte Vaqueresse, qui fut probablement son nom primitif, les Trinitaires ne s'étant établis là que vers le milieu du XIIIe siècle. Il est encore désigné sous ce nom dans un acte en chirographe du 15 septembre 1394, concernant des maisons du rang nord de la rue des Coteries : « deux maisons tenans ensamble, séans en le rue de l'Escoterie, aboutans par derrière al yaue et courant qui va de le porte Saint Jaquème au dicq de le porte Vaquerece ». Cette ouvrage, destiné, comme la tour carrée de Barlet, à protéger l'entrée d'une dérivation, est souvent nommé, dans les titres, la tour du Dicq ; probablement elle avait aussi la forme carrée. Elle n'existait plus en 1627 ; de même que l'autre, elle aura été englobée dans les terres des remparts élargis vers 1540.

Revenant aux autres tours, au nombre de cinq, qu'on trouvait entre les portes Saint-Eloy et Notre-

Dame et dont l'une n'était point encore « parfaite » en 1475, nous voyons là des ouvrages de construction récente. En effet, la vieille tour carrée était restée, durant plusieurs siècles, la seule qui protégeât le Barlet, malgré le deuxième agrandissement de la vieille enceinte, opéré au XIIe siècle et qui donna naissance notamment à la porte Olivet, dite ensuite de Saint-Eloy et maintenant de Paris, — agrandissement à la suite duquel le lieu dit Barlet fut clos, entre les portes Vaqueresse et Olivet, par un fossé extérieur et intérieurement par quelque barrière primitive et ensuite par des murailles. Ce ne fut que vers 1440 qu'on s'occupa d'y construire cinq tours (1). La première, qui était « le plus prochaine de le cappelle Saint Eloy », celle-ci, contre la porte, à l'est, s'appelait la tour de Bourgogne, « sur Barlet »; il n'y avait guère longtemps en 1475 qu'elle avait remplacé une « agaritte ». La « tour enssuivant, nommée le tour Alixandre », était « à terrasse ». Puis venaient : celle des Six-Hommes (2), une « tour de brique non preste », nommée la tour Psalmon (Salomon, d'après Plouvain, page 234), l'antique tour carrée en grès, déjà décrite, enfin une « grosse tour », qu'on appelait la « tour David », située « contre l'attre Nostre Dame, le plus prochaine de le porte Nostre Dame » ; on la désigna aussi sous le nom de

(1) Pilate, *Table des Archives*, n° 891.

(2) « Le tour des Six Hommes, estans sur le plache de Barlet, aux murs ». — Rôle du guet (fragment) de 1451-1452, aux Archives municip., EE 92 bis.

tour d'Anchin, à cause du voisinage du refuge de cette célèbre abbaye.

Les cinq « grosses tours » du XVe siècle sont très visibles sur les plans de 1627 et de 1763; elles existaient encore en 1820, d'après l'énumération qu'en donne Plouvain, tout en changeant quelques noms. Les ouvrages à casemates élevés depuis, dans cette partie de nos remparts, en a fait disparaître quatre; une seule subsiste, à l'est de la porte de Paris, tour ronde en grès, le haut en briques, qu'en 1745 on appelait la tour de Bourgogne et que Plouvain désigne sous les noms des Six-Hommes (ce qui est une erreur) et de Saint-Eloi.

En 1475, le nombre des tours de l'enceinte, tant celles achevées, que celles en construction, était de quarante-cinq.

XIV. — Réjouissances *à l'occasion de la naissance de Charles-Quint. — Mars 1500* (1).

Le lundi ij^e jour de mars lan mil iiij^c iiij^xx dix noeuf (2), fut neez *Charles dAusterice*, premier filz

(1) Bibl. publique, Ms. 1191, f. 274, relation contemporaine.

(2) C'est probablement la date du commencement de la fête de huit jours. Quant à celle de la naissance du prince, elle est exactement indiquée au folio 268 du même Ms. : « Charles, duc de Lembourg et de Luxembourg, fut neez en la ville de Bruxelles [lisez : Gand], le xxiiij^e jour du mois de fevrier » 1499 (vieux style).

Le mercredi 21 novembre 1498, à l'occasion de la naissance de « madamoiselle Lyennor dAustrice, fille premiere de » l'Archiduc, avaient aussi été « faites en Douay toutes solempnitez pour feste de nativité, honnourablement, procession generalle feste et au sourplus à lapres disner, jeux et esbattemens ». Même Ms., f. 266.

de monseigneur larchiduc *Phi*[e], archiduc dAustrice, duc de Bourgongne, etc., et de madame larchiducesse, son espeuse, (1) fille du roy dEspaigne, de Castille, de Grenade, etc. Et en fut feste tenue par huyt jours en la ville de Douay, par la bonne voeulle de tout le commun poeupple en general : esquelz jours, olt procession et, chose à paine à croire, faite chacun jour. Car tout ledit poeupple estoit tout resjoy et esmeu à faire remonstrances, jeulx et esbattemens, meismes, par toutes les églises, de batteler toutes leurs clocques, aussi les cappelles et le belfroy de ladite ville, continuellement et toutes les connestablies eulx remonstrier en compaignies, tous habittués de blancq linge, comme pastours et pastoures, allans, de lapres disner, par les rues : laquelle chose, pour les riches linges et beaulx, aussi les atours, estoit noble et riche chose à veoir, etc.

XV. — Frais des funérailles *d'un bon bourgeois. — 1509.*

Il m'est tombé sous la main un vieil inventaire, dont il m'a semblé curieux de relever ce qui a rapport aux frais funéraires faits à cette époque. Il s'agit de la succession d'un riche bourgeois de Douai, marchand de chevaux, mort en 1509, ayant « terminé vie au voyaige de Monsr saint Glaude ». On y trouvera des usages dont quelques-uns ont disparu.

Legrand, ancien notaire.

(1) Son nom est resté en blanc : c'est Jeanne la Folle.

PRIMES. POUR LES SERVICE, *obseque et funerailles dudit deffunct* (1).

A *Martin Lodille*, pour avoir fait la représentation (2) dudit feu, eu l'église Saint-Pierre, dont il estoit paroissien et autres ses droix : . . . xij sols.

A sire *Guillain*, pb^re [prêtre], receveur de le fabricque de ladicte eglize, pour le drap et palle d'iceluy feu : . . . . . xx sols.

A maistre *Nicaise Lallart*, pb^re, receveur de le prevosté, pour ung plain sonnaige qui fut fait le jour du service dudit feu, luy a esté payé : . . lxxj sols.

A maistre *Pierre Turpin*, pb^re, curé de ladite église Saint-Pierre, pour son sallaire d'avoir dit et celebré le service dudit deffunct, à nœuf psalmes et nœuf lechons, a esté payé, y comprins ses lays (3), comme appert par quictance : . . . iiij livres.

Pour don par luy fait aux chappelain et clerc d'icelle eglize, à chacun iiij sols : . . viij sols.

Pour les lays fais aux tables de le fabricque et du Saint-Esperit, à chacune iiij sols. Sont : viij sols.

Pour les offrandes emploiées, cedit jour, à l'offertoire de la messe, y comprins une pinte de vin employé à dire les messes en faisant ledit service : x sols vj deniers.

(1) Archives municip., série FF, actes en papier, tutelles et curatelles; compte d'exécution testamentaire du 12 janvier 1512 (v. st.), rendu devant échevins; cahier de 27 feuillets, folio 13.

(2) Au moyen âge, figure moulée et peinte qui, dans les obsèques, représéntait le défunt. — Dict. de Littré.

(3) Legs.

Pour chire allumée en faisant ledit service, pesans, tant en chire, attacques (1), comme enchens (2), iiij livres iij gros, à ix sols le livre : xlij sols ix deniers.

A deux enffans de cœur, pour avoir encensé durant ledit service : . . . . . ij sols vj deniers.

Pour quarante cincq messes de Requiem dictes et célébrées le jour dudit service, pour l'ame dudit deffunct, à quatre solz chacune, sont : . . ix livres.

A *Ricard Wittasse*, pour son sallaire d'avoir prié le service dudict deffunct et servy au disner, au retour d'icelluy : . . . . . xxiiij sols.

Pour despens de bouche fais par les curé, chappelain, clerc, ceulx du dœul et autres personnes évocquiez au jour dudit service, au retour d'iceluy, tant en viandes, comme en vin, y compris le despence du soupper. Porte icy à : . xxiiij livres v sols vj deniers.

A *Nicaise Becquet*, pour avoir livré les tables et estain, pour servir audit disner :.... xxj sols.

Pour don et courtoisie faicte aux mesureurs de ladicte ville, pour eulx recréer ensemble, le jour dudit service : . . . . . iiij livres iiij sols.

Pour l'achat fait de treize rasieres de blé converty en pain, ducquel len fist don à plusieurs povres, à le discretion desdits héritiers, ainsy que ledit feu le avoit ordonné, au pris de xviij sols le rasière. Sont :

. . . . . xj livres xiiij sols.

A *Gilles de Walles*, *Jehan Rigault* et *Jacque-*

(1) Petite bougie avec laquelle on allait à l'offrande.
(2) Encens.

mart de Saint Pol, fourniers, pour avoir panneté ledit bled, à iiij sols de le rasiere. Sont : . lij sols.

A *Josset*, porteur au sacq, pour trois voyaiges par luy fais pour l'ame dudit deffunct, assavoir : l'un à Nostre Dame de Haulx, l'autre à Saint Job et l'autre à Saint Adrien (1). Pour ce, payé : . . xlv sols.

A *Ricard Wittasse*, receveur de le confrairie des Clers parisiens, pour le morte main dudit deffunct, à cause qu'il estoit confrère de ladite confrarie, a esté paié : . . . . . lxvj sols.

Pour don et legat fait par ledit deffunct à Sainte Godelieve de leglize Ghistelle en Flandres, la somme de : . . . . . vj livres.

Somme : lxxviij livres ij sols ix deniers.

XVI. — Un livre douaisien perdu. *Récit contemporain des miracles de la Vierge de Saint-Pierre.— (Vers 1535).*

Selon le témoignage du P. L'Hermite (*Histoire des saints de la province*, Douai, 1638, in 4, page 558), le libraire parisien Bonfons (et non « Boufin »; « Bonfon », à la page 555) édita un opuscule sur les faits du 8 juillet 1532 et des jours suivants, causés par une statue de la Vierge qui ornait une tombe du cimetière de Saint-Pierre ; cette brochure était ainsi intitulée : *Miracles de N. Dame des treilles de l'eglise S. Pierre en Douay.* Déjà du temps de

(1) Notre-Dame-de-Hall (les Flamands disent: Hau), Saint-Josse-sur-Mer et Saint-Adrien en Flandre, à Grammont.

l'annaliste, le livre était « du tout perdu » et « les libraires de Douay » n'en avaient plus que la « mémoire » ; toutefois, ajoute-t-il, « Buzelin cite Jean Bogart et Amé Dourgeois, qui l'avoit chez soy l'an 1602 ».

Aujourd'hui, il n'en reste pas plus de traces à Paris qu'à Douai.

La statue de pierre, représentant la Vierge tenant l'enfant Jésus, ornait primitivement la tombe d'un nommé Piquette, dans le cimetière méridional de l'église (du côté de la rue Saint-Christophe) ; elle était « enfermée dans une treille de fer ».

Un testament conservé dans la riche collection des chirographes de nos archives municipales nous avait fait croire que cette statue pouvait être ancienne, d'autant plus que le P. L'Hermite (page 554) semble, en 1638, en faire remonter l'existence dès les «siècles passés ». Ce testament, du 12 décembre 1380, est celui d'un prêtre, Jacques Piquette, fils d'Andrieu et de Benoite Pilate, reposant alors « en le nef » de l'église Saint-Pierre et auprès desquels il désire être enterré ; sinon, il veut « estre mis et posez ou sarcut de sen taion et taie, qui est scituez et assis sur le chimentiere de ledite eglise et que ychilz sarcus soit ordonnez en boine pointure dune personne esbochié à le samblanche dudit sire Jaque estans à genouls deuant *limage Nostre Dame qui là est*, sur un costé ou sur lautre » et « tous li-diz sarcus repointurez dedens, les ymages et ramembranches renouuellées, tant des sains, comme de ses freres et sereurs qui là gisent et reposent ».

On trouve à l'échevinage Andrieu Piquette, qui fut échevin, à de nombreuses reprises, depuis 1325 jusqu'en 1351 et qui dut mourir peu de temps après ; vient ensuite un autre Andrieu, en 1356 et 1359. Ce seraient bien l'aïeul et le père de notre testateur ; de sorte que la statue de la Vierge, mise sur l'épitaphe du « taïon » remonterait au milieu du XIVe siècle ; mais il s'en faut de beaucoup que la statue de Notre-Dame-de-Miracle, conservée à Saint-Pierre, soit aussi ancienne. Elle est en pierre blanche d'Avesnes ; on l'a repeinte, il y a une dizaine d'années, en s'appliquant à suivre les traces d'une ancienne peinture ; elle n'a rien de gothique et peut dater tout au plus du premier tiers du XVIe siècle.

Donc il n'y avait que fort peu d'années qu'elle ornait la tombe d'un membre de la vieille famille des Piquette, quand se produisirent les événements de 1532.

XVII. — Incendie *du 3 octobre 1554.*

Du ixe de octobre xvc liiij.

Michiel Castelain, manant de Douay, eagiet de xxviij ans ou environ et *Pierre Miette*, eagiet de xxxviij ans, ont attesté et pour verité affirmé quilz ont bonne congnoissance de ung nommé *Jehan du Fresne*, resident audict Douay, lequel auoit à luy appartenant six maisons seans en ladicte ville, auprez de la porte Morel. Touttes lesquelles maisons ont esté bruslées et consumées par feu de meschief. Et ce advint le iije doctobre dudict an.

Tout ce ont iceulx affirmé par serment, comme dessus. Presens : *Anthoine Mollet* et *Anthoine Mollart* (1).

Archives municip., série DD (supplément), IV, Incendies, lay. 451, ancienne 14e liasse du Cabinet. Guilmot, Invent. Ms., III, p. 1161 ; sous la date fautive de 1654. — Projet d'acte, papier, sans signatures.

XVIII. — Tempête *du 27 mars 1606* (2).

Le vingt septiesme de mars oudict an mil six cens six, quy estoit la premiere feste de Pasques (3), enuiron les dix hœures du matin, sesleua ung vent tellement grand et impestueux, quil abatit maisons, granges, greniers, emporta moulins, tours, tourelles, arbres, rompit chesnes par le milieu du corps tant gros, que deux hommes neuissent sceu embrasser, feyt fondre eglises, emporta clochers bien grands, sy comme à Tournay trois des principaulx clochers, autour de Lille dix ou douze clochers notables des villes, le clocher de Meureville, quy estoit tout de pierre blanche. Autour de Douay, lun des quattre clochers d'Anchin, le clocher de labbaye de Flines, le clocher du village d'Estrées et tant daultres par tout le pays, quil seroit impossible nombrer, faisant ledict vent tel degast partout et tel

(1) Echevins ; le premier, « bourgeois rentier », chef de l'échevinage du 7 août 1554 et l'autre, « marchant ».

(2) Addition faite, vers 1622, sur un feuillet de garde (folio 4) du Ms. 1191 de la Bibliothèque publique.

(3) Le lundi de Pâques.

dhommage et interrest, quil seroit impossible le narrer et coucher par escript. Et dura ledict vent depuis les dix hœures jusques une hœure et demye apres midy.

En ceste ville de Douay, la pluspart des maisons furent descouuertes, des cheminées par cent et cent furent abatues, pluiseurs tourelles fondirent, leglise de lhospital Saint Jullien renuersée, comme aussy aucuns des principaulx greniers de labbaye des Pretz, la principalle thourelle de lhostel de Saint Vaast emportée, les greniers de la ruelle Mailly (1) fondirent et tant de dhommage causa ledict vent, que ce seroit chose trop longue à narrer, tellement que quiconque ne lauroit veu, seroit chose tardifue à croire.

XIX.— Prix des perruques *en 1673 et 1674.*

Au sr *Guillon*, perrucquier demeurant à Douay, payé quattorze patacons pour une perrucque quil at vendu pour monseigneur le prince [d'Espinoy], apparant par billet de Madame [la princesse], du vje de mars 1673 et quittance dudit *Guillon* [*Deguillion*, à l'apostille de cet article du compte] pour les dits : . . . . . lxvij livres iiij sols parisis.

Audit sr *Desguillon*, perrucquier en Douay, payé par ordonnance de madite dame, du deuxieme dapvril 1674, pour une perrucque livrée à Son Excellence, quinze patacons, quy font, à monnoye de ce compte : . . . . . lxxij livres.

(1) Ruelle inconuue.

Compte de la Prévôté de 1671-1672, (folios 28 verso et 32 verso), ayant fait partie des archives de la Prévôté et communiqué par M. le conseiller Hazard.

XX. — Affaire d'Etat *pour l'inhumation d'un chanoine de Saint-Amé janséniste. Février 1737* (1).

La Gazette de Hollande du mardi 26 février 1737 (Amsterdam, du Breuil, in-4) contient l'exposé d'une affaire qui s'était passée à Douai et avait ensuite fait grand bruit à Paris.

« De Paris, le 18 février.

» Les chambres du Parlement, sans avoir été convoquées par M. le Premier Président, s'assemblèrent vendredi (2) à l'occasion d'une affaire qui fait beaucoup de bruit et dont voici le fait.

» Le Sr *Rivet*, chanoine de la collégiale de Saint-Amé de Douai, qui avoit été interdit de toutes fonctions sacerdotales et canoniales, pour avoir appellé et réappellé de la constitution *Unigenitus*, étant mort dans ces sentimens, le chapitre de Saint-Amé lui refusa la sépulture ecclésiastique. Sur quoi le balli du lieu (3) le fit enterrer dans une espèce de jardin servant à l'inhumation des enfants morts sans baptême.

(1) D'après le président Tailliar (*Chroniques*, Douai, 1877, in-8, III, 168-169, sans indication des sources), le chanoine Rivette avait été enterré le 24 janvier. L'acte de sépulture n'est pas dans le registre paroissial de Saint-Amé, 1709-1736; archives municip., GG 44.

(2) Le 15 février.

(3) Adrien-François des Baulx, conseiller à la gouvernance de Douai, bailli de Saint-Amé, 1718-1743.

On prétend même que, sous prétexte que le corps avoit la tête tournée vers l'église et la face vers le ciel, on l'a fait exhumer pour retourner la face contre terre. Cette affaire a été portée en seconde instance au conseil d'Artois et de là par appel au parlement de Paris, dont ce petit territoire relève, quoique contigu au parlement de Douai. Il y eut à ce sujet, vendredi, de grands débats au Parlement. Mr le Premier Président prétendit que c'étoit à lui à convoquer l'assemblée des chambres et que l'affaire dont il s'agissoit ne regardoit que la Grand'Chambre. Celles des Enquêtes et des Requêtes soutinrent le contraire, alléguant que c'étoit une affaire majeure de la police générale, qui regardoit tout le Parlement. Les chambres resterent assemblées jusqu'à une heure après-midi et se rassemblèrent deux heures après, jusqu'à cinq, de même que le lendemain, depuis sept heures jusqu'à onze, sans pouvoir s'accorder. Tout ce dont on a pu convenir est qu'on se rassembleroit aujourdhui. Mais le Roi, par l'arrêt suivant, vient d'évoquer cette affaire à son Conseil.

» *Extrait des régîtres du conseil d'Etat.*

» Le Roi ayant été informé de ce qui s'est passé dans la ville de Douai, à l'occasion de la mort d'un chanoine du chapitre de Saint-Amé, Sa Majesté auroit jugé à propos de se faire rendre un compte exact de cette affaire, dont l'importance lui a paru mériter son attention. A quoi voulant pourvoir, Sa Majesté, étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que les délibérations capitulaires du chapitre de Saint-Amé concernant ledit chanoine et les ordonnances en jugement

rendues à son égard, ensemble les appellations simples ou comme d'abus, si aucunes en ont été interjettées, seront incessamment remises entre les mains du sieur d'Angervilliers, secrétaire d'Etat (1), pour y être pourvu par Sa Majesté ainsi qu'il appartiendra, sur le compte qui lui sera rendu desdites pièces. Sa Majesté réservant à sa personne la connoissance de cette affaire, circonstances et dépendances et icelle interdisant à toutes ses cours et autres juges, jusqu'à ce qu'autrement par Elle il en ait été ordonné. Fait au conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 17 février 1737. Signé : *Phelypeaux.* »

La Gazette revient sur cette affaire, dans ses numéros des vendredi 8 mars, vendredi 22 et mardi 16 avril, pour annoncer l'intention de la Cour d'obliger le chapitre de Saint-Amé à rendre les honneurs ordinaires au corps du chanoine et ensuite pour informer ses lecteurs que le bruit répandu ne s'est pas confirmé. Puis le silence se fait dans cette feuille et ailleurs sans doute sur l'affaire principale qui avait cependant entraîné des difficultés secondaires et un orage au parlement de Paris.

Dans son *Journal* (édition Villegille, Paris, 1849, in-8, II, pages 129-134, 141 et 145-146) l'avocat Barbier raconte également l'affaire de l'enterrement du chanoine mort en janvier et le zèle d'une nièce « indignée d'un traitement aussi méprisable à l'égard de son oncle » ; mais ce qui le préoccupe davantage,

(1) « Secrétaire d'Etat de la guerre, qui a le département de la Flandre » (Barbier, *Journal*, II, 133).

en sa qualité d'avocat au Parlement, ce sont les suites qu'eut cette affaire qui, dès que la cour en eut connaissance, parut « très-sérieuse, parce que tous les honnêtes gens sont jaloux d'une sépulture orthodoxe ». Le Premier Président n'ayant point paru aux conseillers sauvegarder suffisamment les privilèges de la compagnie et étant en outre soupçonné de vouloir « aller à Versailles, à l'ordre », les esprits se montèrent et, oubliant bientôt « l'affaire de Douai » (1) elle-même, on ne songea plus qu'à faire échec au chef de la cour. Trois semaines durant, le Parlement se tint en grève et suspendit l'action de la justice. Enfin l'affaire s'accommoda le 7 mars, « à la honte du Premier Président », qui ne fut point soutenu par la cour de Versailles et « tout reprit sa forme ordinaire ».

(1) Il existe un *Journal de ce qui s'est passé au Parlement au sujet de l'affaire de Douai*, Paris, 1737, in-4°, 23 pages. (Note du *Journal* de Barbier, II, p. 134.)

POMPES FUNÈBRES

DES DEUX FRÈRES

MICHEL ET ADRIEN DE FORVIE

Morts devant l'ennemi

Célébrées à Cambrai, du 21 au 23 septembre 1578.

Le 31 janvier 1578, à la déroute de Gembloux infligée par l'armée espagnole, commandée par don Juan d'Autriche, à celle des Etats, commandée par le maréchal du camp, Antoine de Gongnies, en l'absence du général de l'armée flamande, Philippe, comte de Lalaing, fut tué « le Sr de Fourvye, fort vaillant gentilhomme », qui « menoit » les « enffans perdus de l'arrière-garde », chargés de tenir tête à l'ennemi (1). C'était Adrien de Forvie, seigneur de Beaumont, prévôt de Mons, nommé à ces fonctions par lettres datées d'Anvers, le 16 septembre 1575, en remplacement de « feu messire Loys Rollin » (2).

(1) Mémoires du comte de Lalaing; pages 186 et 187 du tome V de la 2e série du *Compte rendu des séances de la Com. royale d'hist.*, Bruxelles, 1853, in-8 et p. 182 du tome I de *La Bibl. nat. à Paris*, par M. Gachard, Bruxelles, 1875, in-4.

(2) Archives départ., chambre des comptes de Lille, 5e reg. aux Commissions, ancien C 90, folio clij.

« Feu le Sr de Forvie » fut remplacé comme prévôt par « mes-

Comme son frère aîné, dont nous parlerons ensuite, il s'était attaché au comte de Lalaing, gouverneur de Hainaut, qui en ce temps-là (de 1576 à 1579), joua dans les provinces wallonnes le rôle de chef du parti catholique, opposé à celui des gueux, que dirigeait le prince d'Orange. Nous le trouvons, le 9 août 1576, exposant devant le conseil d'Etat, chargé du gouvernement général, l'objet d'une mission que lui avait donnée le comte (1).

Le 24 juillet 1578, mourut dans une escarmouche livrée aux Espagnols, tandis que les Wallons, soutenus par quelques troupes françaises amenées à leur secours par le duc d'Anjou, assiégeaient le château d'Havré, « le sieur de Crupilly », lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du comte de Lalaing et son « favori ». Il était tombé, couvert de blessures, aux mains de l'ennemi, qui l'emmena en se retirant vers Binche ; mais il mourut à mi-chemin. L'Espagnol estimait que c'était « une bonne perte » pour ses adversaires, à cause des grands services que ce gentilhomme avait rendus au parti national « et aussi qu'il estoit vaillant homme » (2).

sire Loys de Soumain, Sr de Louvignies, Hostel, etc., par lettres datées d'Anvers, le 3 avril 1578 et délivrées, sous le nom du roi d'Espagne, par l'archiduc Mathias, gouverneur général, le conseil « d'Estat estant lez luy » et les états généraux (6e reg. aux Commissions, anc. C 91, f. xxiiij verso).

Les noms de ces deux prévôts (leur prédécesseur étant appelé Louis de *Robin*) manquent sur la liste de Boussu, dans son *Hist. de la ville de Mons*, Mons, 1725, in-4, p. 20.

(1) Gachard, *Corresp. de Philippe II*, Bruxelles, 1861, in-4, IV, p. 515 : « le prevost de Mons, Forny. »

(2) Blaes, *Mém. anony. sur les troubles des Pays-Bas*, Bruxelles, 1861, in-8, III, p. 22, note.

Michel de Forvie, seigneur de Crupilly (à Paillencourt, en Cambrésis), était vers 1565 guidon de la bande d'ordonnance d'Antoine de Lalaing, comte d'Hoochstrate, qu'il ne suivit point dans sa rébellion contre le roi d'Espagne. En 1569, il prit part à la campagne de France contre les huguenots, commandée par le comte Pierre Ernest de Mansfelt et illustrée par la victoire de Montcontour.

Nous trouvons Michel de Forvie représenté par son bailli à Cambrai le 26 avril 1574, « à cause de ses terres et seigneuries de Crupilly et Montrecourt », lors de la rédaction des coutumes de Cambrai (1). La possession de la seigneurie de Montrécourt lui valait le titre de pair de Cambrésis ; comme cette terre dépendait du domaine archiépiscopal, il n'en était que viager et il devait la tenir de la faveur de l'archevêque (2). A une époque plus moderne, c'était à son bailli de Cambrésis que le prélat donnait la seigneurie de Montrécourt.

Lors du soulèvement national contre la tyrannie espagnole, le seigneur de Crupilly prit part à la lutte comme capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne et, sur la fin d'octobre 1576, les Etats l'envoyèrent au siège du château de Valenciennes occupé par les Espagnols. Après la reddition de cette place, vers le commencement de novembre, Georges de La-

(1) *Coustumes*, Cambrai, Berthoud, 1776, in-12, 4e feuillet, verso, non paginé.

(2) « L'évesque donne ledit Montrécourt à qui que bon lui semble. » Armorial de la fin du XVe siècle, publié par Dinaux dans ses *Archives hist.*, Valenciennes, 1842, in-8, 2e série, IV, 23.

laing, baron de Ville (bientôt comte de Rennebourg), en qualité de lieutenant du comte de Lalaing, gouverneur de Hainaut, fit le seigneur de Crupilly « gouverneur capitaine » du château, avec sa compagnie pour garnison (1).

Malgré ses services, Crupilly trouva dans les Etats des adversaires qui tenaient à lui enlever son commandement, sous le prétexte que, « pour estre natif de Cambray », il devait être réputé étranger. En vain le comte de Lalaing écrivit-il en sa faveur ; la majorité décida que le conseil d'Etat aurait à le remplacer dans la charge de châtelain de Valenciennes (2) ; mais les événements de cette année 1577, si fertile en surprises, empêchèrent sans doute cette injustice, attendu que le 22 octobre, lors de la démolition du château, le comte de Lalaing remercia « monsieur de Crupely, capitaine dudit lieu » et ses soldats « du bon devoir qu'ils avoient fait en gardant ledit chasteau » (3).

Lors de la formation du camp de Gembloux, conséquence du coup d'Etat de don Juan du 24 juillet, la charge des vivres de l'armée des Etats, dont le comte de Lalaing était le chef, fut confiée à un personnage que Taxis appelle « *Carolus* de Cropeli » (4) ; c'est

(1) Soumoy, *Hist. des troubles advenues à Valenciennes*, Bruxelles, 1864, in-8, pp. 128 et 131.

(2) Séance des Etats des 14 février, 1er mars et 20 mars 1577 (De Jonge, *Résolut. des Etats-Généraux*, La Haye, 1831, in-4, II, 87, 121 et 161).

(3) Soumoy, p. 134.

(4) Hoynck, *Analecta Belgica*, La Haye, 1743, in-4, II, 2e partie, p. 280.

très probablement notre seigneur de Crupilly. Le comte se l'était attaché en qualité de lieutenant de sa bande d'ordonnance et il servit avec le plus entier dévouement son maître dans l'entreprise difficile qu'il tenta alors, pour mettre les provinces wallonnes sous le protectorat de la France et les défendre à la fois contre la tyrannie des Espagnols et contre les attentats des gueux. Il ne vit point la piteuse issue des intrigues de son chef et la mort le surprit quand les soldats du duc d'Anjou étaient encore acclamés par ses compatriotes comme des libérateurs.

Tout à la fin de sa carrière, il obtint la qualité de chevalier, juste récompense de sa valeur et de ses services. Comme cette faveur n'émane certainement point de Philippe II, vis-à-vis duquel il se trouvait en état de rébellion ouverte, nous ne voyons que le duc d'Anjou ou l'archiduc Mathias qui ait pu la lui accorder. Au 14 février 1577, il n'était encore qualifié que d'écuyer (1).

Par une singulière coïncidence, les frères de Forvie, qui eurent tant des rapports avec la maison de Lalaing, avaient des armoiries semblables à celles de leurs chefs, à savoir : dix losanges aboutées, posées 3, 3, 1. D'après Carpentier (2), pour les Forvie le champ était d'azur (de gueules, pour Lalaing) et les losanges d'or (d'argent pour Lalaing). Le même auteur place dans le comté de Namur le

(1) De Jonge, II, 87 : « Michel de *Fornie*, escuyer, Sr *du Cruxilly* ».

(2) *Hist. de Cambray*, Leyde, 1664, in-4, II, 581.

berceau de cette famille : ce qui s'accorde avec ce fait, que Henri de Forvie était bailli de Wasseiges en 1421 ; le sceau armorial de ce bailli, au heaume cimé de longues oreilles, est décrit par M. Demay (1). Quant à l'assertion du généalogiste cambrésien, que le cri d'armes des Forvie était : Croisilles ! ce qui les rapprocherait des d'Esne, famille cambrésienne, elle est sujette à caution.

C'est encore au manuscrit 320 de la Bibliothèque publique de Lille, que nous empruntons le récit de la pompe funèbre des deux vaillants frères de Forvie, — à l'œuvre du héraut d'armes Guillaume Rugher, *dit* Hainaut, résidant à Lille, à laquelle nous avons déjà fait plusieurs emprunts (2) et qui mériterait très certainement d'être publiée tout entière, comme le plus curieux recueil héraldique de nos provinces wallonnes à la fin du XVIe siècle.

I.

Lettre de la dame de Cuvillers au héraut d'armes Guillaume Rugher dit *Hainaut* (3).

Copie.

(1) *Invent. des sceaux de la Flandre*, Paris, 1873, in-4, II, n° 5294.

Sous le n° 898 du même ouvrage, est décrit le sceau armorial d'Antoine de Forvie, gentilhomme cambrésien, en 1562, l'écu timbré d'un heaume couronné, supporté par deux lévriers.

(2) Voir la 1e série de ce recueil, II, 157 et XV, 50.

(3) Folio que nous comptons 242 verso du Ms. de Lille 320. Le feuillet suivant est resté en blanc.

Monsr le herault. Selon que jay rescript à madamoisselle de Langlet (1), ma bonne cousine, vous ne fauldres, incontinent ceste veue, vous partir, avecq ce present porteur que jenvoye expres vers vous, pour vous acheminer en Cambray, vers moy, pour vous emploier au service de quelque gentil homme deffunct, de noz bons amys. Et, esperans quen ce ne feres faulte, prie Dieu vous avoir en sa grace, moy en la vostre.

De Douay, ce iiij^e de septembre 1578.

JENNE LE PREVOST
dit de Basserode
femme du seigneur
de Cuvillers (2).

Vous me manderez par ce porteur, sy viendrés ou non.

La superscription :

A Monsr le herault darmes
pour le faict de Haynault.

(1) Alors vivait à Douai un « sieur de Langlet », Charles Le Willame *dit* de Willem, qui en 1576 était veuf, avec enfants mineurs, de Gérardine Carette. — Vers 1600, mourait sans enfant « damoiselle » Françoise Le Maire, en son vivant femme du Sr de Langlet. — Charles de Willem fut chef échevin de Douai en 1592 et 1595.

(2) Jean de Hennin, chevalier, mort à Douai vers le commencement d'avril 1596.

II.

Pompes funèbres de Michel et d'Adrien de Forvie réglées par le héraut d'armes Hainaut (1).

SENSUIT LORDRE TENUE AUX OBSECQUES et pompe funebre de feu noble homme, messire *Michiel de Forvye*, en son vivant chevallier, seigneur de Gruppillies, paer de Cambresis, lieutenant de monsieur le conte de Lalaing, occis devant le chastel de Haveret, lan 1578.

Le 21e de décembre (2) audict an, furent les vigilles chantées fort honnorablement et leglise de Nostre Dame et episcopalle de Cambray, de laquelle eglise sortoient plusieurs gens ecclesiasticques, pour lever le doeul, puis marchoient en ordre, avecq leurs officiers, comme de coustume il est.

Appres iceulx, marchoient vingt quattre povres, porteurs de torsses blassonnez de double blassons et revestus de deul, deulx à deulx.

Item, appres marchoient les domesticques de la maison dudict Sr deffunct.

Item, marchoit le herault darmes revestu de doeul et portant le chapperon sur l'espaulle, portant devant soy ung grand blason timbré dudict Sr deffunct.

Puis appres, marchoit Monsr *Robert de Forvye*,

(1) Folio que nous comptons 244.
(2) *Sic*. Lisez : septembre.

prevost et channoine de Cambray (1), Sr de Cruppillye, conduict par messire *Baulduin de Gavres*, chevallier, baron de Inchy, cappitaine et gouverneur du chasteau de Cambray.

Item, marchoit Mons*r* *Jehan de Forvye*, maisné frere des susdicts, aussy prevost de leglise chanonniale de Sainte Vaudrue à Mons et channone de Cambray, conduict par messire *Jehan de Hennin*, Sr de Cuvilliers.

Appres marchoient les cousins germains et aultres parens, seigneurs et amys, chacun selon leur quallitez et en fort bonne ordre.

Le 22e dudict mois, furent celebrées les obsecques dudict feu seigneur.

Premiers, marchoient en bon ordre, comme dessus, les ecclesiasticques de ladicte eglise et fut la messe chantée par ung channoine de ladicte eglise, combien quil y avoit trois prelats ausdictes obsecques, lesquelz ne pœulrent chanter la messe en ladicte eglise, pour plusieurs raisons (2).

Item, marchoient vingt quattre pouvres, comme dessus, portant torsses moufflées et revestus de doeul.

(1) Comme ses deux frères, les vaillants soldats de l'armée des Etats, le prévôt de Notre-Dame de Cambrai avait embrassé avec ardeur la cause nationale, tandis qu'au contraire son archevêque, Louis de Berlaymont, était resté fidèle à l'Espagnol, qui finalement devait en 1595 lui confisquer sa souveraineté.

Robert de Forvie fut prévôt, de 1562 à 1587 ou 1588 (Carpentier, I, 439 et Le Glay, *Cameracum Christ.*, Lille, 1849, in-4, p. 93 et note 3).

(2) Peut-être à cause de l'absence de l'archevêque, que les événements politiques avaient contraint de quitter son église.

Item, marchoit la recognoissance ou enseignade, laquelle il avoit porté, estans au voyaige de France (1), avecq plusieurs seigneurs de ce Pays Bas.

Item, marchoient les esperons dorez.

Item, marchoient les gantelez dorez.

Item, marchoit à dextre lestandart de guerre tendu, auquel y avoit ung sainct Phlippes et une saincte Marguerite (2), faict des couleurs et devise de Monsr *Phlippes*, conte de Lalaing, duquel il estoit lieutenant, comme dist est.

Item, marchoit le guidon à senestre, faict des couleurs et devises de Monsr *Anthoine de Lalaing*, conte de Hochstraete (3), avecq ung saint Anthoine dessus : duquel il avoit esté jadis son porteur de guidon.

Item, marchoient les deulx quartiers maternelz, asscavoir : *dEstrelle*, à dextre et de *Stopembergue*, à senestre.

Item, marchoient les deulx quartiers paternelz, asscavoir : de *Forvye*, à dextre et de *Chasteau*, à senestre (4).

(1) Expédition de 1569, commandée par le comte Pierre Ernest de Mansfelt, envoyé par le duc d'Albe au secours du roi de France contre les huguenots rebelles. Le contingent flamand de l'armée royale contribua à la victoire de Montcontour.

(2) La comtesse de Lalaing s'appelait Marguerite de Ligne dit d'Arenberg.

(3) Expatrié en 1567 avec le prince d'Orange, mort l'année suivante.

(4) D'après Carpentier, II, 581-582, le prévôt de l'église métropolitaine et Henri de Forvie, prévôt (maire) de Cambrai (et pro-

Item, marchoit lespée darmes tant seullement.

Item, appres marchoit la cotte d'armes dudict Sr deffunct.

Item, marchoit le lieutenant de feu Monsr *Adrien de Forvye*, prevost de Mons, portant le hassement de guerre dudict Sr deffunct.

Item, marchoit le herault darmes de Haynault, revestu de sa cotte darmes par dessus son doeul, portant ung grand blason timbré, devant soy.

Appres marchoit Monsr *Robert de Forvye*, Sr de Cruppillyes, frere aisné du trespassez, prevost et channoine de leglise cathedralle de Nostre Dame de Cambray, conduict, comme dessus, par noble homme, messire *Bauldüin de Gavres*, chevallier, baron d'Inchy, gouverneur et cappitaine de chitadel de Cambray.

Item, marchoit Monsr *Jehan de Forvye*, prevost de leglise channonialle de Sainte Waudrue à Mons, conduict par noble homme, messire *Jehan de Hennin*, chevallier, Sr de Cuvillers.

Appres iceulx, marchoient Monsr *Robert de Forvye*, aussy channoine de leglise de Nostre Dame de Cambray et *Philippes*, son frere, cousins germains dudict Sr deffunct.

Appres marchoient les aultres parens, seigneurs et amys.

bablement aussi Michel, Adrien et Jean), auraient eu pour père et mère Henri de Forvie, chevalier et Marguerite Resteau, fille de Jean, — celui-ci fils de Jean et de Jeanne de Forest — et de Jeanne Stepenbergh.

Item, au meisme jour comme dessus, le 22e du mois de septembre lan quinze cens soixante dix huict, ayans achevez les obsecques de feu monsieur de Cruppillies, commenchoit on derechief à chanter les vigilles des obsecques de feu noble homme, monsieur *Adrien de Forvye*, escuyer, seigneur de Beaumont, prevost de la ville de Mons, frere au seigneur dessus.

Premierement, marchoient les eclesiasticques, comme dessus.

Item, marchoient vingt quattre povres, revestus de doeul, portans torses moufflées de double blassons.

Item, marchoient les domesticques, en ordre, comme dessus, des Srs deffuncts.

Apres, marchoit le herault, revestu de doeul, le chapperon sur lespaulle, portant devant soy ung grand blason timbré des armes dudict Sr deffunct.

Item, marchoit Monsr le prevost, conduict par Monsr le baron d'Inchy, comme dessus.

Apres, marchoit Monsr le prevost de Saincte Waudrue, conduict par Monsr de Cuvillers, comme dessus.

Item, marchoient les cousins, parens, seigneurs et amis.

Item, le vingtroisiesme dudict mois, furent faictes les obsecques dudict feu Sr, fort honnorablement et la messe fut chantée par ung channone, comme dist est et venoient les ecclesiasticques, en bon ordre, marchant deulx à deulx, comme dessus.

Item, marchoient les povres, avecques leurs torsses moufflées.

Appres, marchoit la banniere, armoyez des armes

dudict S^r deffunct, ensamble la cornette, quy estoit armoryez des meismes armes du deffunct, lung à dextre et lautre à senestre.

Item, marchoit, en semblables modes, esperons et gantelez dorez, comme dessus.

Item, marchoient les quattre quartiers, comme dessus.

Appres, marchoit lespée darmes du S^r deffunct.

Item, marchoit la cotte darmes du feu seigneur.

Item, marchoit son lieutenant, portant le hassement de guerre de son seigneur et maistre.

Appres, marchoit le herault darmes, revestus de sa cotte darmes de Haynault par dessus son doeul, portant ung grand blasons, devant soy, des armes du S^r trespassez.

Item, marchoit Monsr *Robert de Forvye*, frere aisné et prevost de leglise episcopalle de Cambray, conduict par noble S^r, messire *Baulduin de Gavres*, baron d'Inchy, gouverneur et capitaine du chitadel dudict Cambray.

Item, marchoit, pour le second doeul, Monsr *Jehan de Forvye* et aussy frere desdicts trespassez, prevost de Saincte Waudrut, conduict par le Sr de Cuvillers.

Appres, marchoit Monsr *Robert de Forvye*, aussy channoine de leglise collegialle Nostre Dame de Cambray et, avecq luy, Monsr *Philippes*, son frere.

Appres iceulx, marchoient les aultres deulx freres et parens, seigneurs et amys, tous en bonne ordres, comme dessus le jour precedent.

Pour les despens des blassons.

Memoire. Pour les deulx obsecques, pour deulx cens dix huict petits blassons, à ij pattars la piece.

Item, pour deulx douzeines de moyen blasons, à iij pattars la piece.

Pour huict grands blassons timbrez, sur du roid papier, à xv pattars la pieche.

Item, pour les huict quartiers, en bois, à xx pattars la pieche.

Pour les deulx aultres escus, en bois, pendant dessoubz le hachement, à vingt cinq pattars la pieche.

Item, pour avoir renouveller la recognoissance, avecq ses devises, au prix de trois florins et demye.

Lestendart de guerre et guydon estoient les meismes de quoyque il sen avoit servy, comme dict est cy dessus.

Item, pour une banniere et cornette, seullement painctes les armes de Monsr le prevost deffunct : pour tant, iij florins et demye.

Item, pour estoffer et paindre les deulx hachemens de guerre, timbrées, comprins les esporons, gantelez, espée darmes, au pris de six florins chacun.

Item, pour les deulx cottes darmes, à quattre florins chacun.

Item, ung tableau painct sur bois, lequel on luy avoit livret, vingt cincq pattars.

Pour les deulx hachemens de blan fer, payez à part au lanterneur, quattre florins.

Item, ledict cœur de Nostre Dame susdicte fut ten-

due de doeul et le traing ou doxal devant, tous blasonnez des armes des deffunctz, avecq une chappelle ardante, aussy blassonnée desdictes armes et luminaires, comme de coustume, chacun de iij quartrons pesant, à cause que on sen servoit des deulx services.

Lesquelles obsecques fut fort honnorablemunt accompaignez de plusieurs prelats, seigneurs et aultres gens notables et ja de longtemps navoit esté faict ny veu faire telle services de gens seculiers audict eglise.

ADDITION

à la page 154

Sur Jean Aloyer, libraire, « escripvent » et relieur à Douai en 1450, voir la *Notice sur les archives communales de Douai*, par M. l'abbé Dehaisnes, Lille, 1868, in-8, pages 8 et 9, à propos du registre BB 29, ancien P, relié en 1451.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

LE LIVRE NOIR du patriciat tournaisien ou Mémoires de Pierre de La Hamayde, écuyer, seigneur de Warnave, édités et annotés par M. le comte DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE NEUVIREUIL. 5

MISCELLANÉES DOUAISIENS. Notes et documents. Nouvelle série, nº 2.

I. Guérison d'un douaisien dans l'église de l'abbaye des bénédictines de Notre-Dame de Soissons. (Vers 1128.) 111

II. Actes et traités passés entre la couronne et la Flandre, relativement à Douai, de 1225 à 1242. . 112

III. Pension sur le domaine, accordée par le prince à la victime d'une erreur judiciaire. — 1275 (vieux style), mars. 123

IV. Emeute des tisserands.—1288 (vers le mois d'octobre). 123

V. Les Douaisiens prennent part à une guerre privée entre un gentilhomme de la ville et un bourgeois d'Arras. Vers 1318 129

VI. Emeute contre les marchands de blé, du 28 octobre 1322. 133

VII. Travaux exécutés en l'hôtel de la Bassecourt à l'occasion d'un séjour de la duchesse de Bourgogne.—1399-1400 141

VIII. Joyeuse entrée de madame Catherine, fille du Roi, comtesse de Charolais. — 8 juin 1439. 150

IX. Jean Aloyer, libraire et calligraphe en 1450. 154 et 189

X. Un prêtre boucher. — 1457, 14 juillet. 155

XI. Création de l'office de bourreau ; gages et salaires. — 1459, 31 mars. 157
XII. Incendie de l'hôtel de ville du 16 avril 1471. . . 160
XIII. Les tours des remparts en 1475 160
XIV. Réjouissances à l'occasion de la naissance de Charles-Quint.—Mars 1500. 171
XV. Frais des funérailles d'un bon bourgeois. — 1509. 172
XVI. Un livre douaisien perdu. Récit contemporain des miracles de la Vierge de Saint-Pierre. (Vers 1535). 175
XVII. Incendie du 3 octobre 1554. 177
XVIII. Tempête du 27 mars 1606. 178
XIX. Prix des perruques en 1673 et 1674. 179
XX. Affaire d'Etat pour l'inhumation d'un chanoine de Saint-Amé janséniste. Février 1737 . . . 180
POMPES FUNÈBRES des deux frères Michel et Adrien de Forvie, morts devant l'ennemi, célébrées à Cambrai, du 21 au 23 septembre 1578. 184

Achevé d'imprimer en avril 1884.

Douai, imprimerie L. Crépin, 23, rue de la Madeleine.

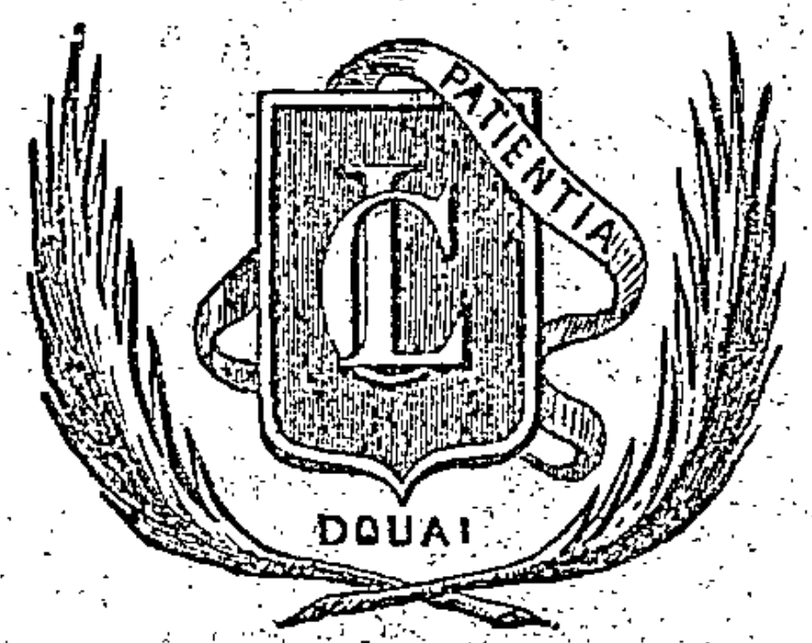

7886.—DOUAI, IMP. L. CRÉPIN.

TABLE DES MATIERES.

A

Abraham,
Acque, *ou* van Assche (van),
Aerde (van),
André,
Angennes de la Loupe (d'),
Anjou (d'),
Annay,
Aras (d'),
Assignies (d'),
Assonleville (d'),
Aubaynie (d'),
Audenarche,
Aulnois (les),
Auneaux (les),

B

Backeland, *ou* Baclan,
Bagnols, *ou* Baignols (des),
Bargibant (de),
Bar (de le),
Barde, *ou* Barthe,
Barrat,
Barre (de Spiennes, dit de la),
Barre (la),
Barry (de),
Bassarderie (la),
Baudimont, *ou* Bodimont,
Baudrenghien (de),
Bauduin,
Bavière-Palatin (de),
Beaufayt,
Beaulieu,
Beaumez,
Beaumont,
Bécuau de Colombe,
Becquet,
Bellaing,
Bellerive,
Bellière, *ou* la Berlière (la),
Berg,
Bergania (de),
Berghe de Potteghem, (vanden),
Bermont (de),
Bernard,
Bernard et du Bois,
Bertelli,
Bervoet,
Béthomez,
Beuvrière (la),
Binoy,
Bisselinghe,
Blanc de la Baume (le),
Blocus (le),
Blon, *ou* le Blond (le),
Blondel de Cuincy,
Bly (de),
Bodart,
Bodry,
Boële, *ou* Boulle,
Bois (du),
Boisdenghien,
Bois d'Hermaville (du),
Bois de Hoves (du),
Bommars, *ou* Bommart,
Bonnet,
Bonnier,
Bonnières (de),
Bosquel (du),
Bossu, *ou* Bossuyt,
Boucq de Ternas (le),
Boucquel.
Bouillon,
Bourbon (de),
Bourgau, *ou* Burgau,
Bourlivet,
Bousbecque,
Bouvrie,
Bouvries (les),
Bouverie,
Bozière,
Brabant, *ou* de Brabant,
Braux de Marne (de),
Braye (de),
Breucq (le),
Brienne, *ou* de Brienne,
Brocquet (le),
Broye de la Val (de la),
Brullant,
Buissy (de), *voir* : Malbau.
Burgau, *ou* Bourgau,
Burges (de),
Bus, *ou* du Busse (du),
Bus (le),

Busany (de), *voir* : Porlier.

C

Cachoire,
Callonne (de),
Calonne (de),
Calonne de Beaufayt (de),
Calonne de Courtebourne,
Calvo,
Cambe, dit Ganthois (de le),
Cambier,
Cambry (de),
Camphin, *ou* Canfin,
Cano, *ou* Caneau,
Cantaloup, *ou* Cantalupo,
Cantenye, *ou* Cartegny,
Cappellier (le),
Carlier,
Carmes deschaus (les),
Carmont (de),
Carnin,
Cartegny, *ou* Cartigny,
Casau,
Cattoire (la),
Cazier,
Chabot de Rohan,
Chambge, *ou* du Chamge (du),
Champs (des),
Champs (des), Chapelle du Hennocq (de la),
Chapelle de la Mallerie (de la),
Charité (de la),
Charlet, *ou* Charlez, d'Autreppe,
Chasau,
Chastel de Blangerval (du),
Chastelet (le),
Chastelet (le Grand),
Chastillon (de),
Chin,
Choiseul du Plessis Praslin (de),
Clément du Wault,
Clercq (le),
Clercq des Noyelles (le),
Clocqueteur,
Coche (le),
Cocq, *ou* le Cocq,
Cocquel, *ou* Cocquiel, dit le Merchier,
Cocquelets (les),
Coiffart de Marcilly,
Commelin,
Comte (le),
Condé (de),
Condette,
Conti (de),
Coppin,
Corail,
Coral,
Coral (des),
Cordes (de),
Cordouan,
Cottrel,
Cour (de le),
Courtin,
Cousturier,
Coutelier,
Couvreur *ou* le Couvreur,
Cramelles,
Croix (de la),
Croix (la),
Croix de Maubray (de la),
Croy (de),
Cuincy,
Cuinghien (de),
Curenbrugge,
Cuvelier de Champion,

D

Damas,
Damman,
Daras,
Darasse,
Dassonville,
Debly,
Decq,
Deflines,
Delbarre,
Delcourt, *ou* de le Court,
Delecrois,
Delfosse,
Delmotte,
Delterre (de Spiennes, dit),
Denis de Fontaines,
Denis du Péage,
Dennetières,
Desbermont,
Desbonnets,
Deschamps,

Deschams,
Desfontaines,
Desjeuneaux, *voir* : Pinault.
Deskemon,
Desmaîtres,
Desmarée,
Desmarets,
Desmarez,
Desmartin,
Desmons,
Desmaisières Desgrebert,
Despiennes, *voir* : Spiennes (de).
Destelbergen,
Doison *ou* Doyson,
Don,
Donche, *ou* Donje,
Donné,
Douay (de),
Dubois,
Dubois d'Hermaville,
Ducquet,
Dudzeele,
Duerp,
Dumonceau,
Dumoncel,
Dunem, *ou* Dunesmes,
Dupont,
Durant,
D'Werp, *ou* de Werp,
E
Eckman,
Egmont, *ou* d'Egmont (d')
Enfants de Louis XIV,
Enffans (des),
Enghien (d'),
Ennetières (d'),
Ere,
Errantel,
Errembault,
Escoral (d'),
Espaignes (d'),
Espiennes (d'), *voir* : Spiennes (de).
Espinoi (l'),
Espinoy (Carvin-),
Estaimbourg,
Estourteau, *ou* les Tourteaux,
F
Faligan, *ou* Falligan,
Farinart,
Faucille,
Fay (du),
Fay (le),
Febvre (le),
Felleries (de),
Ferté (de la),
Ficherouille,
Fief (du),
Fisco,
Flines (de),
Fontenelle,
Fontoy,
Foresteau (le),
Fosse et d'Espierres (del),
Fosseux (de),
Fourmanoir de Merlain,
Franchendael,
François de Regnauville (le),
Francqueville (de),
Fresnoi,
Frighem,
Frise,
Fruictier, *ou* Fruitier,
G
Gages,
Gaillet,
Gamaraige, ou Gammeraige,
Gand-Villain (de),
Gand,
Ganthois,
Gardin (du),
Garins,
Gauley (de),
Gavre,
Gay (le),
Ghewiet (de),
Gilet,
Givry (de),
Gobert,
Godefroy,
Goethals,
Goeulzin,
Gossiel,
Goudt,
Gouy (de),

Gracht (vander),
Grassis,
Grau,
Grenet,
Griboval (de),
Groote (de),
Gué de Bagnols (du),
Guelle, *ou* El Gueule (le),
Guide (de),
Guillaume,
Guisignam,
H
Haene (d'),
Haies (les),
Hamaide, *ou* de la Hamayde (de la),
Hamel (du),
Hane (de),
Hane (d'),
Hangouart,
Hannaert, *ou* Hannart,
Hanneron,
Hannoteau,
Hardy,
Harou, Haroult, *ou* Harout,
Hattu,
Hauchin,
Haudion,
Haudioncel,
Haugoubart,
Hauteroche (le Sage dit d'),
Havelus,
Havet,
Haye (de la),
Haynin (de),
Heckman,
Hecqmanne,
Hendricq, *ou* Henderick,
Hennin (de),
Hennocq (le),
Henry de Chasau,
Héraulle (l'),
Héricourt (de),
Hériguer,
Hermaville,
Hermite (l'),
Heyden (vander),
Hoeursel,
Honoré du Locron,
Hontoy (de),
Horn (van),
Hostine (de la), *voir* : de la Woestijne.
Hovyne,
Hudsebaut,
Hulst,
Humen (van),
Hurtebise,
I
Inglebert,
J
Jacque, *ou* Jacques,
Jacquerye,
Jardins (de *ou* des),
Jennaro,
Jeumont (de),
Jonart,
Joseph,
Josson,
Juliers,
L
Labarre (de Spiennes, dit de),
Ladam,
Laloe,
Lambert,
Landas (de),
Lannoy (de),
Lannoy,
Laplaigne,
Larché,
Lattre (de),
Launay (de),
Laurent,
Leblan,
Lebrun,
Lecelles,
Lemau,
Lequenne,
Leslieu,
Lestrée (de),
Liébart,
Liégeois,
Liévo, *ou* Liévou,
Ligne (de),
Limbourg (van),
Limoges (de),

Lippens,
Locar, *ou* Locart,
Loches,
Longueval (de),
Longueville (de),
Longueville,
Lorthioir,
Louvoy (le Tellier de),
Loyola (de),
Luchin,
Lussegny, Lusseignies, *ou* Lussignies,
M
Macau
Machon, dit de le Sauch (le),
Madre (de),
Maine (du),
Maire (le),
Maisières (des),
Maistre d'Anstaing (le),
Malaisse,
Malbau, Malbaut, *ou* Malbaux,
Mallery,
Malpaix,
Manaige-au-Bois,
Marassé (de),
Marbais (de),
Maresville,
Maretz,
Marienhove,
Marne,
Marquais,
Martin,
Masure (de le),
Maubray,
Maulde de Condette (de),
Maupoint de Vendeul,
Maystres (des),
Melun (de),
Merchier (le),
Merchin,
Merlin, *ou* Merlain,
Mérode (de),
Mesgregnies, *ou* de Mesgrigny (de),
Meulebecq,
Meulen (vander),
Meurs,
Middelbourg,
Milanen (van),
Milomez,
Moncheau (de),
Mondet,
Monnel, *ou* Monnelle,
Monnier,
Monny,
Mont (du),
Montaubois,
Montespan (de),
Montgarny,
Montifaux,
Morcourt (de),
Moreghem (van Spiere de),
Moreghem,
Mortagne,
Motte (de la),
Motte-Baraffe (de la),
Mottes (les),
Mouchon,
Moulembay,
Mourcourt (de),
Mullet,
N
Nantes (de),
Neche,
Nerol (de). *Voir* : Clément du Wault.
Nesmes. *Voir* Dunem.
Nieubourg,
Nieuport,
Nonancourt,
O
Oignies, *ou* d'Ongnies (d'),
Oizies,
Oncle (van),
Orléans (d'),
Ossoye,
P
Pain et vin,
Pallio, *ou* Pally,
Pan (le),
Passchendael,
Patouval,
Pelletier,
Pellicorne (de),
Persin, *ou* Presin,
Picq,

Picquerie, *ou* Picquery,
Piédana,
Piercamp,
Piloy,
Pinault des Jaunaux,
Pinchon,
Plessis-Praslin, *voir* Choiseul.
Plisson (le),
Plouich (le),
Pluviers de la Rocque (de),
Pollinchove, *ou* Pollincove (de),
Pont (du),
Pontpierre,
Porlier de Busagni,
Porto-Carrero,
Portois,
Potel,
Potteghem,
Poucques (de),
Poullart,
Poupillon,
Préis (de),
Presin,
Preud'homme,
Preud'homme (le),
Prévost,

Q

Quarmont, *ou* de Quermont (de), *voir* : Carmont (de).
Quesne (du),
Quincy,

R

Rabecq, *ou* Rasbecque,
Ragost, *ou* Ragot,
Rasse (de),
Rebai, Ribert, *ou* de Ribert,
Regnault,
Renouard (de),
Ricquempré,
Rietstap,
Rieu (du),
Rinckvelt (de),
Robert,
Rochechouart de Mortemart (de),
Rocq (la),
Rocq-sur-Wion, *ou* de la Roche sur-Yon (de la),
Rocque (de la), *voir* Pluviers (de).
Rocquette (la),
Rodder (de),
Rode (van),
Roelant,
Rogiers,
Roisin (de),
Roistre (de le),
Rolleghem,
Rongy,
Rosière (la),
Rostie, *ou* Roty,
Roubaix,
Roussellerie (la),
Rouveroy-Saint-Simon (de)
Rue (de la),
Ruebens, *ou* Rubens,
Ruelles (des),
Rues du château de Tournai,
Ruisseau (le),
Rumeaux (des),
Ruwez,

S

Sage (le), *voir* Hauteroche (d').
Saint-Ange,
Saint-Antoine,
Saint-Génois (de),
Saint-Ignace,
Saint-Michel,
Saint-Nectaire,
Saint-Sandoux,
Sallablanca (de),
Salmon,
Sart (le),
Saulderie (la),
Scardau,
Schincq,
Sckincq,
Schoenhove (van),
Scorion,
Schynckele (de),
Seignoreuil,
Sepa, *ou* Seppa,
Seur (de),
Siflet,
Simon,
Soubrechies,
Spiennes (de),
Spierre, *ou* van Spirre (van),

Spyskens,
Stamps,
Steenbrugge,
Stocq,
Stordeur,
Stouvre,
Succa,
Succre,
Surmont,
Surmont (de),
Sweveghem,
T
Taffin,
Taintegnies,
Tenre (de le),
Tenremonde (de),
Ternois, *ou* Ternoy,
Terramesnil,
Théry, *ou* Thiéry,
Thil (le),
Thiéry, *voir* : Théry.
Thouars (de),
Tibaut,
Tombeel,
Toulouse (de),
Tourbaudry (la),
Tourette (la),
V
Vaillant (le),
Vallées (les),
Vallière (de la),
Vanacque,
Vandergractte,
Vanderheyden,
Vandermeulen,
Vande Rodes,
Vandière,
Vandueille, *voir* : Maupoint.
Vanhorn,
Vanhumen,
Vanlier,
Varick (de),
Varlot,
Varlu, *ou* Varlut,
Vent (le),
Verdure (de la),
Vermandois (de),
Verquigneul,
Vicq (de),
Vie (de),
Villain,
Villebertin,
Villeroy,
Villers,
Villers (de),
Visart,
Viscre (de),
Voocht (de),
Vulder (de),
Vullevens,
W
Waghenart, *ou* Waggenaar,
Warnave,
Wastines,
Wattripont, *ou* Waudripont,
Wattripont (de),
Waymel, *ou* Weimel,
Werp (de),
Weuldre (de), *voir* : Vulder (de).
Willem (de),
Willocqueau,
Woestijne (vande),
Wostine (vander),
Wuorden (de),
Y
Ysenberghove,
Z
Zègre,
Zivert,
Zuallart,
Zype (vander),
TABLE DES MATIERES.
LE LIVRE NOIR du patriciat tournaisien ou Mémoires de Pierre de La Hamayde, écuyer, seigneur de Warnave, édités et annotés par M. le comte DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE NEUVIREUIL
MISCELLANEES DOUAISIENS, Notes et documents. Nouvelle série, n° 2.
I. Guérison d'un douaisien dans l'église de l'abbaye des bénédictines de Notre-Dame de Soissons. (Vers 1128.)
II. Actes et traités passés entre la couronne et la Flandre, relativement à Douai, de 1225 à 1242
III. Pension sur le domaine, accordée par le prince à la victime d'une erreur judiciaire. - 1275 (vieux style), mars
IV. Emeute des tisserands. - 1288 (vers le mois d'octobre)
V. Les Douaisiens prennent part à une guerre privée entre un gentilhomme de la ville et un bourgeois d'Arras. Vers 1318
VI. Emeute contre les marchands de blé, du 28 octobre 1322
VII. Travaux exécutés en l'hôtel de la Bassecourt à l'occasion d'un séjour de la duchesse de Bourgogne. - 1399-1400
VIII. Joyeuse entrée de madame Catherine, fille du Roi, comtesse de Charolais. - 8 juin 1439
IX. Jean Aloyer, libraire et calligraphe en 1450

X. Un prêtre boucher. - 1457, 14 juillet
XI. Création de l'office de bourreau; gages et salaires. - 1459, 31 mars
XII. Incendie de l'hôtel de ville du 16 avril 1471
XIII. Les tours des remparts en 1475
XIV. Réjouissances à l'occasion de la naissance de Charles-Quint. - Mars 1500
XV. Frais des funérailles d'un bon bourgeois. - 1509
XVI. Un livre douaisien perdu. Récit contemporain des miracles de la Vierge de Saint-Pierre (Vers 1535)
XVII. Incendie du 3 octobre 1554
XVIII. Tempête du 27 mars 1606
XIX. Prix des perruques en 1673 et 1674
XX. Affaire d'Etat pour l'inhumation d'un chanoine de Saint-Amé janséniste. Février 1737
POMPES FUNEBRES des deux frères Michel et Adrien de Forvie, morts devant l'ennemi, célébrées à Cambrai, du 21 au 23 septembre 1578